

Mais — cette remarque a son importance, et la présence à la tête du G. O. du duc de Luxembourg suffirait à la justifier — il n'apparaît pas que l'ambition des organisateurs fut de favoriser particulièrement le Tiers Etat au détriment des deux autres.

Pourtant l'élan était donné. Nous croyons même que la province fut plus précise dans la démonstration de ses sentiments.

Le 24 mars 1791 la loge de Verdun *Les Frères* émet le vœu « que désormais le Grand Orient exige de toutes les loges régulières un tableau des frères qui auront, comme maçons, prêté le serment civique » et que cette obligation soit, sous peine de refus d'initiation, imposée aux candidats. Les visiteurs pour être reçus dans un atelier, devront préalablement fournir la pièce attestant qu'ils ont souscrit à cette impérieuse formalité (1).

Les dignitaires des sociétés, comme les ministres des Etats, ayant plus de responsabilité donc disposés à n'agir qu'avec circonspection, ont tendance à modérer le zèle de leurs administrés directs. On les a vus et on les verra au cours des régimes qui se succèdent en France, empêcher de la part des loges — autant que faire se peut — toute manifestation politique susceptible de compromettre l'Ordre aux yeux du Pouvoir. Puisque la Liberté, « la liberté chérie » délivre toutes les servitudes, pourquoi la Franc-Maçonnerie qui n'a plus de raison de se cacher, se contenterait-elle de mêler sa voix au concert de louanges qui s'élève de toutes parts ? Ne conviendrait-il pas qu'elle prenne des initiatives pour aider à l'heureuse rénovation française ? A Montauban où l'activité maçonnique est grande on en juge ainsi. Il y a dans cet orient trois ateliers, dont la composition témoigne bien de l'éclectisme qui régnait dans le recrutement maçonnique : *La Bonne Foy* où les royalistes sont en grande majorité, *La Concorde* que composent des grands bourgeois et des magistrats professant le libéralisme discret du siècle et de leur profession et *La Parfaite Union* où travaillent, en majeure partie, des protestants et des adeptes fervents des idées nouvelles. Cette dernière, aussitôt après l'abdication du pouvoir royal au bénéfice de la nation, exactement le 22 juillet 1789, organise dans le couvent des Carmes un meeting où sont conviés tous les Montalbanais. Plus d'un millier accourent qui, avec une enthousiaste émotion, votent les résolutions suivantes :

(1) *La loge de Verdun et le serment civique en mars 1791*, pièce ms publiée par Otto Karmin dans la *Revue historique de la Révolution Française et de l'Empire*. Paris, in-8°, n° 19, juillet-sept. 1914.

1° de faire le serment solennel et inviolable de garder à jamais fidélité et obéissance au roi Louis XVI, dont Dieu daigne protéger la carrière ainsi qu'aux illustres descendants de la maison de Bourbon.

2° de soutenir de toute leur force et par le sacrifice de leurs biens et de leurs vies, si le malheur des temps l'exige, les intérêts et la gloire de l'illustre monarque qui gouverne actuellement la France, comme adopter, consacrer et défendre par les mêmes efforts et les mêmes sacrifices les principes, délibérations, arrêtés, décrets et généralement tous actes émanés ou à émaner de l'Assemblée Nationale.

3° de travailler avec la plus vive ardeur au maintien de toute police et de l'ordre public autant qu'il sera en eux et de donner constamment l'exemple de l'union, de la concorde, de la paix et de l'assistance aux lois.

Il fut ensuite décidé que ce serment arrêté et juré par les assistants (environ 1.150) serait adressé à la Constituante (1).

Nous avons cité cet ordre du jour de Montauban provoqué par une loge de cet « orient », parce qu'il montre bien l'attitude de la Franc-Maçonnerie aux premières heures de la Révolution — une attitude loyaliste envers le Roi et envers la Constitution. Elle n'ira pas plus loin, entendons par là que nous ne la verrons pas approuver la suite des événements. Ces seigneurs, ces magistrats et ces bourgeois, ces ecclésiastiques qui composent les ateliers sont des esprits avancés, mais pour leur époque. Ils paraîtraient à la nôtre extrêmement réactionnaires. Bientôt ils apparaissent tels aux contemporains, aux artisans de la société nouvelle. On pourrait citer maints exemples de loges contrecarrant en province l'influence des « patriotes ». Les maçons désirent, comme tous les gens en place, des réformes mais nullement un bouleversement du régime susceptible d'entraîner la ruine de leurs privilèges. M. Marcel Henriot, qui se trompe dans ses considérations sur la qualité du recrutement de la Franc-Maçonnerie au XVIII^e siècle en avançant que celle-ci n'acceptait dans ses rangs « que des gens haut placés dans l'échelle sociale ou tout au moins d'une richesse bien assise », nous fournit cependant un renseignement irréfutable, parce qu'inspiré par des documents du temps, sur l'état d'esprit des maçons de la Côte-d'Or (2). Et cet état d'esprit est général. Il se conçoit si bien ! Ah, si la Franc-Maçonnerie avait accueilli dans son sein ceux que la Révolution appellera des prolétaires (car c'est elle qui a créé le mot), l'accusation dont elle est l'objet aurait au moins de

(1) Edmond Forestié : *La Grande Peur de 1789. Montauban*, 1910, in-8°. Pour l'auteur la « Grande Peur » fut semée par les loges maçonniques.

(2) Marcel Henriot : *La loge maçonnique de Semain-en-Auxois à la veille de la Révolution*. In *Annales de Bourgogne. Dijon*, 1934, fascicule I, in-8°.

la vraisemblance ; mais précisément son « aristocratie » la rendait foncièrement hostile à une transformation totale de l'Etat. A noter que si la Franc-Maçonnerie condamna la défection de son Grand-Maître Philippe-Egalité, elle ne réprouva jamais la conduite des frères qui avaient émigré, ou même de ceux qui s'étaient montrés assez hostiles aux actes révolutionnaires pour combattre les armées de la République. Nous dirons plus : les maçons demeurés en France devaient également, en grande majorité, déplorer ces actes. En 1904, M. Lafferre ayant affirmé, en réponse à l'interpellation de M. Prache sur l'existence illégale de la Franc-Maçonnerie, que Lazare Carnot « n'était sorti de la Loge que pour organiser les armées de la République », M. Carnot, fils aîné du président assassiné, lui écrivait :

« A ma connaissance deux personnes seulement dans ma famille ont été affiliées à la Franc-Maçonnerie. L'une était un chanoine du chapitre de Nuits, au temps où le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, prenait le titre de grand-maître des loges de la province : temps éloigné où la maçonnerie, société de fraternité philosophique, se recrutait dans la partie la plus éclairée et la plus généreuse de la nation. L'autre personne fut mon grand-père Hippolyte Carnot, qui, avec quelques fervents idéalistes de son époque, prit part à la rénovation de l'Ordre du Temple et appartint successivement à la loge de Saint-Jean, puis au groupe Saint-Simonien. »

Suivait une petite remarque d'ordre historique qui n'était pas sans ironie :

« Je ne puis quitter le paragraphe de votre discours que vous voulez bien consacrer à ma famille, sans vous signaler l'intérêt historique que présentent les anciennes archives du Grand Orient. Vous aurez la surprise d'y retrouver, sur les listes des loges régimentaires de l'armée royale avant 1789, les noms d'un très grand nombre de ces émigrés de l'armée de Condé que mon bisaïeul eut à combattre. » (1)

Cette remarque, Rouzet de Folmont, homme d'affaires et confident de Madame d'Orléans, dans sa Réfutation de *l'Histoire de la Conjuration de Philippe d'Orléans* (2) l'avait déjà faite au début du XIX^e siècle, en racontant que presque toute la loge du prince émigra et, qu'à l'exception de Biron, aucun de ses membres ne figura dans la Révolution.

M. Emile Lesueur dans son livre *La Franc-Maçonnerie artésienne au XVIII^e siècle* (3) attire également notre attention sur le nombre de frères

(1) *L'Acacia*, revue d'études maç., Paris, in-8°, 1^{er} semestre 1904, p. 478.

(2) *Explication de l'énigme du roman intitulé : Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, loc. cit.

(3) *Loc. cit.* M. Lesueur a établi sur d'irréfutables documents, que dans la maçonnerie artésienne, dix frères furent guillotins, et près de cent emprisonnés.

qu'emprisonna, condamna et exécuta la Terreur, et de ceux qui, émigrés, devinrent les meilleurs soldats de l'armée de Coblenz.

Et bien avant ces auteurs — en 1802 ! — l'ancien prêtre Bonnet écrivait dans son *Essai sur l'Art de rendre les révolutions utiles* (1) : « Il est sûr que dans cette société, il y avait plus de frères qui se sont trouvés dans l'opposition que de ceux qui sont devenus révolutionnaires. »

Quand, en novembre 1796, le Grand Orient — qui n'a plus dans toute la France que dix-huit ateliers en activité (2) — tente heureusement de reprendre « force et vigueur », un de ses premiers soucis sera de nommer une commission « chargée de présenter un mode pour les honneurs funèbres à rendre à la mémoire des frères de l'Ordre qui avaient péri sous la hache révolutionnaire » (3).

C'est d'ailleurs ce « modérantisme », deviné par les purs révolutionnaires, qui rend suspecte la Franc-Maçonnerie. Ce n'est pas seulement, comme pour l'Académie Française, l'hostilité dont on témoigne envers tous les privilégiés qui provoque sa suppression, mais ses tendances conservatrices.

De sorte que l'Ordre aura eu cette singulière fortune de passer pour réactionnaire devant les acteurs et les témoins du drame, et pour révolutionnaire aux yeux des commentateurs de ce drame.

Certes ici encore, il y aura eu des exceptions : des loges entrèrent, pour ainsi dire, dans le mouvement et après s'être montrées aussi royalistes que le roi, affichèrent des sentiments républicains. Ainsi, après avoir dans sa fête du 6 juillet 1790 porté la santé du « bon et sensible monarque digne père des Français » et de sa famille, la *loge anglaise* 204 de l'Orient de Bordeaux, à partir du 30 octobre 1792, donne du « citoyen » aux profanes et date ses procès-verbaux de comité de l'An I de la République. Une année après, séduite probablement par un illustre et fâcheux exemple, elle décide de changer son nom en celui d'*Egalité*, et les membres de la loge l'*Egalité* se rendent auprès du représentant du peuple Ysabeau qui est frère, pour l'inviter à une tenue. On va jusqu'à républicaniser les écussons décoratifs qu'on recouvre de rubans tricolores, ainsi que les cordons des officiers qui sont aussi aux trois couleurs. Et pour légitimer mieux encore le choix du nouveau titre, le tutoiement entre frères de-

(1) Paris, 1802, in-8°.

(2) Trois à Paris, deux à Perpignan, sept à Rouen, quatre au Havre, un à Melun et un à La Rochelle (Compte rendu du f.°. Bacon de la Chevalerie. In *Etat du G.°. O.°. de France*, tome premier de la reprise, 1^{re} partie de l'an 5804, p. 151).

(3) [Thory] : *Acta, loc. cit.*, T. I, p. 197.

vient obligatoire (1). Après... on se tait. Forcément. Il faudrait donner de tels gages de civisme pour être au diapason des exaltés, qu'on y renonce — d'autant plus que ceux-ci les pourraient encore trouver d'une coupable tiédeur.

Mais pour convaincre la Franc-Maçonnerie de tendances révolutionnaires, que prouvent de telles manifestations ? Rien. Des francs-maçons ont accepté et applaudi la République ? Reportons-nous à l'époque. S'ils voulaient continuer leurs travaux pouvaient-ils agir autrement ? Opportunisme ? Lâcheté ? C'est bientôt dit. Et d'autre part pourquoi, comme tant d'autres avant la Terreur, n'auraient-ils pas applaudi au labeur chaotique mais fécond de la Convention Nationale ? Subir les événements ne signifie pas du tout qu'on les a préparés — et c'est cela qu'il importe de démontrer.

L'ambitieuse Déclaration du Grand Orient ne prouve rien là contre. En la faisant le Grand Orient ne fait pas qu'obéir à la tactique des francs-maçons pour lesquels un gouvernement nouveau est toujours le bienvenu, il traduit l'opinion générale. L'Aristocratie aurait pu en dire autant si, au lieu de former une caste, elle avait constitué un groupement, et la Bourgeoisie, et l'immense majorité du bas Clergé, — voire même l'Académie Française.

Eh oui ! l'Académie Française ! Que les temps sont changés ! Elle aussi était depuis plusieurs années si conquise par l'esprit nouveau que le Pouvoir s'en montrait indigné — et avec raison !

Cette Académie couronnait les pièces de vers dont les allusions aux maux dont souffrait le royaume étaient les plus apparentes. Et en juillet 1787 une « espèce d'enthousiasme séditieux » (2) avait accueilli tel passage de l'Ode qui avait obtenu le prix de poésie :

*Cessez donc de penser, dieux mortels de la terre,
Que vous ne devez rien à l'humble tributaire,
A la foule sans nom des villes, des hameaux.
Fleuves majestueux, dans votre auguste course
N'oubliez pas la source
Dont l'urne intarissable alimente vos eaux.*

Quel était l'auteur de ces vers ? Terrasse-Desmareilles, *officier de la chambre de la Reine*. On accorde des *accessit* à deux autres poètes, et on

(1) Renou : *Historique de la Loge anglaise n° 204 de Bordeaux*, Ms.
(2) Grimm : *Correspondance...*, juillet 1787.

donne lecture de leurs œuvres, mais — Grimm *dixit* — on en élimine les « strophes consacrées à l'éloge de Monseigneur le Comte d'Artois ». Et ce n'est pas la première fois que des « gens » attachés à la Cour (quel signe de la décadence où était tombée la monarchie !) se permettaient de telles impertinences envers le régime auquel ils devaient pourtant leur situation. Un gentilhomme ordinaire du roi, Doigny du Ponceau, avait fait jouer quelques mois auparavant une tragédie en cinq actes intitulée : *Antigone ou la Pitié fraternelle*. Et les « messieurs du parterre avaient applaudi avec une affectation indécente », les vers suivants :

CRÉON.

*Les grands l'ont approuvé, pourrait-il vous déplaire ?
Vous avez vu le peuple obéir et se taire.*

HÉMON.

*La voix du courtisan soutient d'injustes lois ;
Quand le peuple se tait, il condamne ses rois (1).*

L'abbé Barruel considérait même l'Académie Française comme la plus dangereuse des Sociétés de pensée :

« L'Académie Française seule, métamorphosée en club d'impiété, sert mieux la conjuration des sophistes contre le christianisme que n'auroit pu le faire toute la colonie de Voltaire. Elle infecta les gens de lettres, et les gens de lettres infectèrent l'opinion publique. » (2)

Vient l'époque où la convocation des Etats Généraux paraît imminente. Tout le monde en parle. Elle forme le thème d'innombrables brochures. Cerutti dans le « discours à la mémoire auguste de feu monsieur le Dauphin père du roi » qui précède la seconde édition de son *Mémoire pour le peuple français* fait un réquisitoire, « d'une audace terrible dans sa tranquillité » contre la noblesse, le clergé et la magistrature. Et l'avocat Target, *membre de l'Académie Française*, dans son travail sur les Etats Généraux commence, au dire de Grimm, « par rappeler tous les présages de l'heureuse révolution qui se prépare » (3). Résultat : les acadé-

(1) Grimm : *Correspondance*, juillet 1787.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, *loc. cit.*, chap. VIII.

(3) Grimm : *Correspondance*, nov. 1788.

miciens, au dire de leur historiographe Gaston Boissier, « étaient regardés dans un certain milieu comme de dangereux révolutionnaires » (1). Il écrit :

« Il y règne un esprit d'indépendance, presque de révolte, auquel les têtes les plus sages et qui semblent à l'abri de toutes les témérités, ne résistent pas. Marmontel, un timide, qui manqua mourir de peur à la Révolution, se laisse aller à écrire le quinzième chapitre de *Bélisaire*, qui le met aux prises avec la Sorbonne ; Thomas, le plus doux des hommes, élève pieux d'un Séminaire trouve dans son Eloge de Sully, des accents révolutionnaires pour attaquer les gabelles, les corvées, la taille, tout le système financier du passé, et se fait applaudir d'un public enthousiaste. Les choses allèrent si loin qu'à la fin l'autorité se fâcha, et que le chancelier Maupeou, qui ne répugnait pas aux coups de force, fut, dit-on, sur le point de supprimer l'Académie, qu'il trouvait trop républicaine. Elle ne tint pas compte de ces menaces, que le sort des parlements rendait redoutables, et ne devint pas plus réservée... Cette popularité est à son apogée en 1782, à la réception de Condorcet. La philosophie à ce moment est maîtresse de l'opinion, et le discours de Condorcet n'est qu'un hymne à sa gloire. « Nous pouvons nous écrier, dit-il d'un ton d'inspiré : La vérité a vaincu ; le genre humain est sauvé ! » Et le public qui l'applaudit avec transport, n'oublie pas que l'Académie a pris une part importante à cette victoire, et semble disposé à lui en témoigner sa reconnaissance. » (2)

Et à l'Assemblée Nationale, lors de la première discussion relative à la suppression de l'Institut qui eut lieu le 16 août 1790, Lebrun, qui sera plus tard un des consuls de la République, dans l'énoncé de son rapport sur le budget de l'Instruction publique, dira en parlant de l'Académie française : « Elle s'est acquis des droits à la reconnaissance publique. On n'oubliera pas que plusieurs de ses membres ont été des apôtres de la liberté. »

Tout le monde, sauf les profiteurs repliés dans leurs bénéfices, était content. Une espérance nombreuse agitait tous les cœurs. Le peuple, au dire de Taine, ayant, aux portes des salons, recueilli les propos des philosophes et des grands seigneurs, les interprétait à sa manière. A quoi bon cette explication ? Le peuple n'avait eu qu'à écouter ses peines pour marier les espoirs de sa misère vivante aux revendications des théoriciens (3).

On parlait de la Constitution comme d'une panacée qui allait ragail-
 lardir l'Etat ; et la délicieuse princesse de Lamballe elle-même, surinten-

(1) Gaston Boissier : *L'Académie Française sous l'Ancien Régime*. Paris, in-16, p. 99.

(2) Gaston Boissier, *loc. cit.*, p. 87-89.

(3) Les exactions des Fermiers Généraux, « ces sangsues qui ont sucé le sang sur le corps du peuple », comme Carra les dénoncera à la barre de la Convention

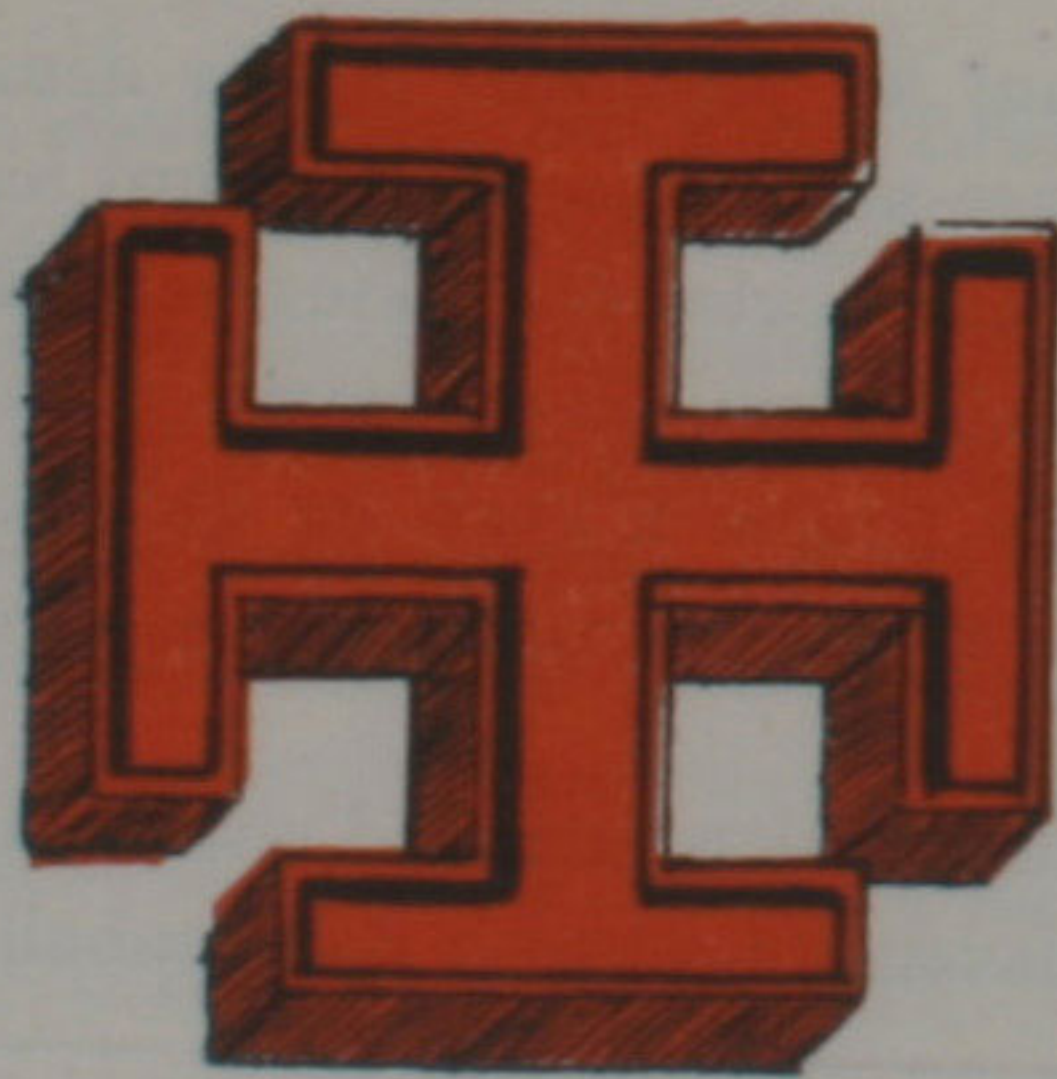
dante de la Maison de la Reine, s'en entretenait d'un ton enjoué avec son original docteur Sieffert et s'ingéniait, avec ce mot magique, à calmer les appréhensions de sa maîtresse.

On s'embrasse. On crie « Vive le Roi » et « Vive la Nation » avec une ardeur égale. On les associe dans des transports d'amour et de fidélité. Les manifestants croient en Dieu, sont en immense majorité de bons catholiques, font célébrer des messes pour fêter l'aurore de la Liberté comme ils en feront dire bientôt pour le repos de l'âme de Mirabeau. Les plus cultivés jurent par J.-J. Rousseau beaucoup plus que par Diderot qu'ils n'ont jamais lu. Personne n'est républicain.

Plus tard...

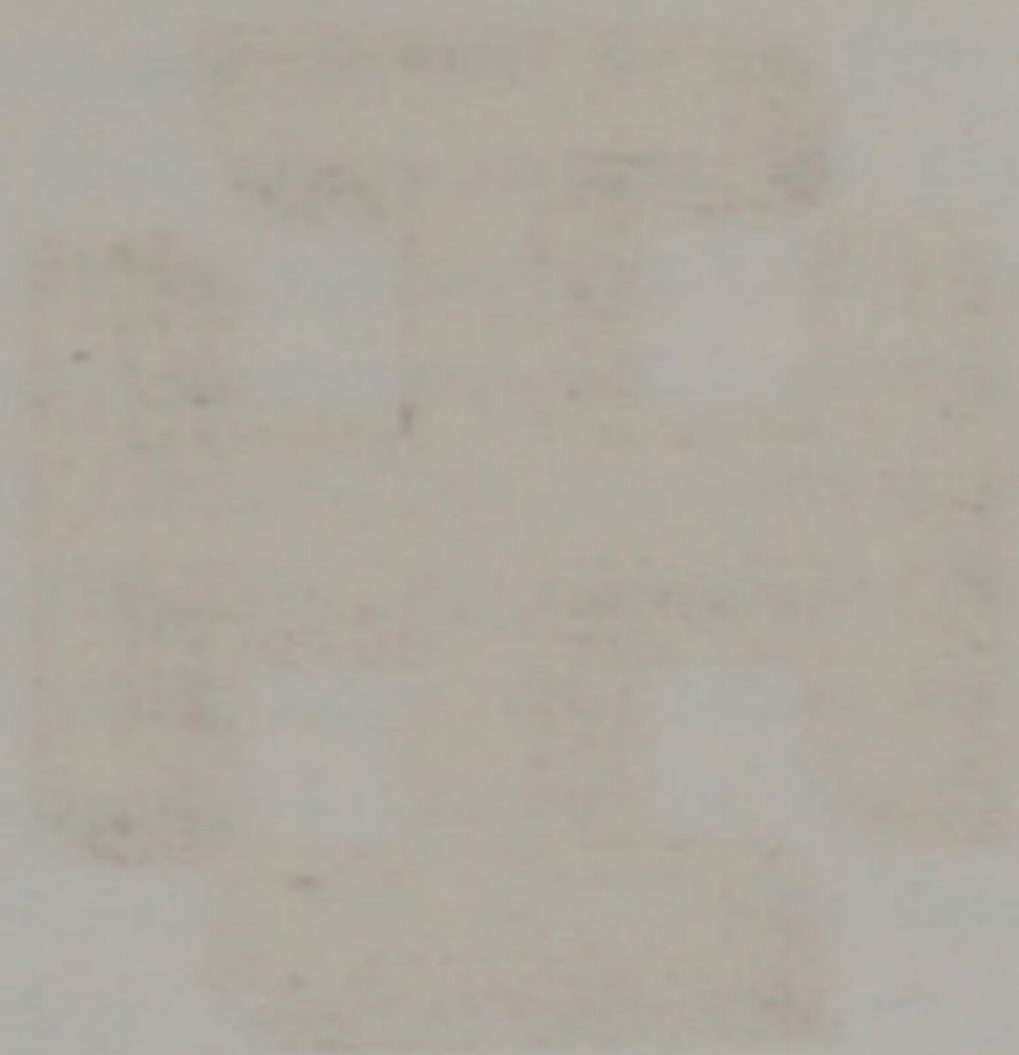
Mais que viendrait faire la Franc-Maçonnerie dans ce « Plus tard » puisque, suspecte, elle est réduite au silence, engourdie — presque morte ?

dans le langage emphatique du temps, furent la cause principale de la colère du peuple, surtout dans les départements. Leur puissance datait de Colbert qui leur avait affermé les droits de traite (c'est-à-dire de douane et de circulation), les droits de gabelle, d'aides et de domaines — auxquels s'était ajoutée en 1730 la perception de l'impôt sur le tabac. Cette compagnie, qui constituait un véritable état dans l'Etat, avait des tribunaux spéciaux où les témoignages des gâpions ou gabelous avaient force de vérité, faisaient envoyer les délinquants ou les prétendus délinquants aux galères ou même à la roue. Il y aurait lieu de citer aussi ce fragment d'un roman de Ch. Dickens, plus saisissant peut-être que toute documentation officielle : « Il tourna les yeux vers le groupe de paysans, et vit, sans la reconnaître, l'œuvre sûre et lente de la faim, qui a rendu la maigreur des Français proverbiale en Angleterre, où elle est restée à l'état de préjugé plus d'un demi-siècle après avoir cessé d'être réelle (*Paris et Londres en 1793. Paris, in-16, p. 103 et 107*).

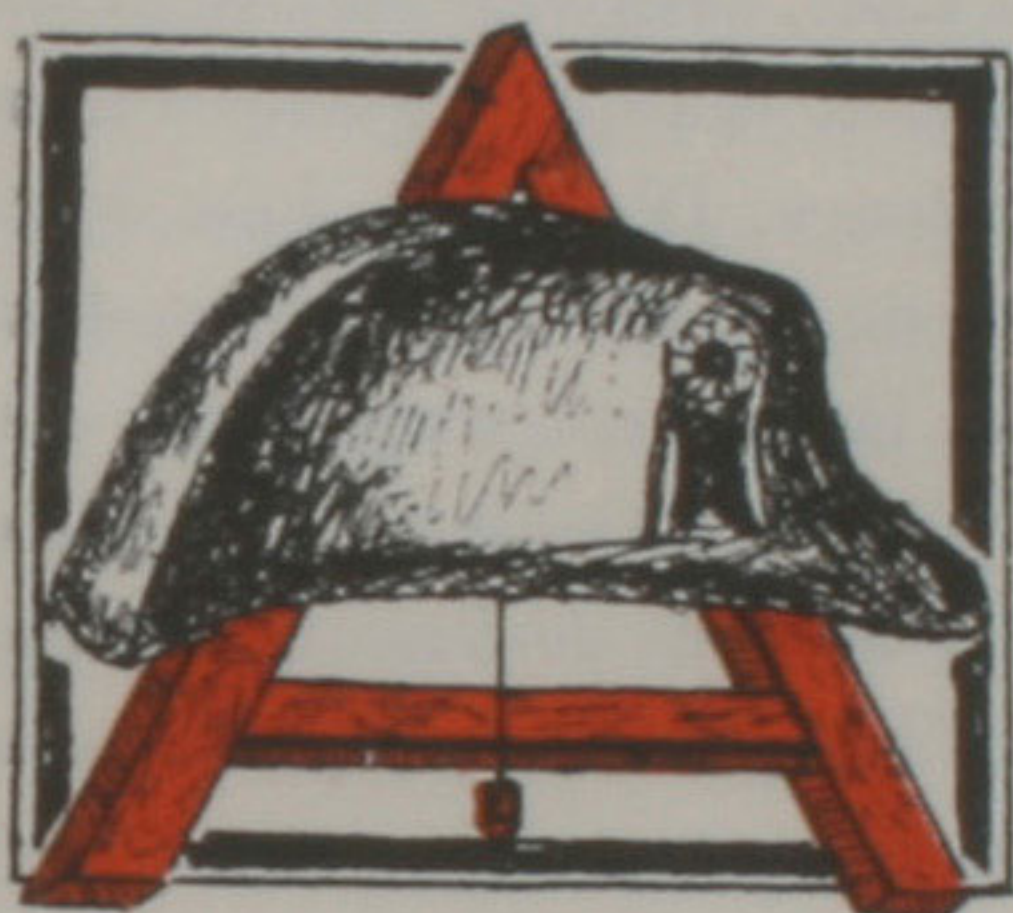


IV

LA FRANC-MAÇONNERIE
SOUS NAPOLEÓN I^{er}



LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS NAPOLÉON I^{er}



nticipant sur les événements, nous allons donner tout de suite quelques renseignements d'ordre exclusivement maçonnique avant d'entrer dans le détail des rapports de l'Etat avec l'Institution.

Quand Bonaparte, en novembre 1799, devient Consul, il n'y a pas bien longtemps que, sous l'impulsion

d'un animateur de premier ordre qui avait nom Roëttiers de Montaleau, le Grand Orient, que la suite des événements avait contraint au sommeil, s'est réveillé. Son ex-Grand-Maitre, l'ancien duc de Chartres, devenu duc d'Orléans par la mort de son père et Philippe-Egalité par esprit démagogique, n'est plus à sa tête, non parce qu'il a été guillotiné (ce pourrait être une raison péremptoire!) mais en raison de la démission qu'il avait donnée, antérieurement à son exécution. Le réveil du Grand Orient a la ferveur et l'éclat d'une renaissance. Tant en province qu'à Paris les loges se multiplient. Et, comble de bonheur pour cette obédience, l'ancienne Grande Loge de France, composée des ateliers qui avaient refusé de répondre à l'appel du duc de Luxembourg, consent à s'y agréger. Elle n'avait pas, elle, trouvé dans son sein le chef assez ardent pour lui insuffler « force et vigueur », et, préférant la reddition à la mort, avait accepté l'offre de fusion que le « Grand Vénérable » R. de Montaleau lui avait faite. La fête sigillant cet accord fut célébrée en décembre 1799. Ainsi le Premier Consul trouva donc à son arrivée au

pouvoir une Franc-Maçonnerie unifiée. Il y a bien encore, à Paris, et par-ci, par-là, disséminées en province, de petites cellules du rite écossais qui sont demeurées intraitables, mais elles semblent si peu importantes et elles font si peu de bruit que le Grand Orient a presque le droit de se dire alors le seul représentant de l'Ordre maçonnique en France.

Certes, Bonaparte n'a pas attendu d'être premier consul pour se documenter sur l'Institution. Il est déjà au courant du travail des loges, et il les devine alors trop désireuses de retrouver le repos, après la tempête qui les a assaillies, pour risquer par des menées ou des propos intempestifs, de s'attirer les foudres du Pouvoir. D'autant plus que le général — il l'a prouvé — ne badine pas avec ceux qui lui font opposition, et l'homme qui n'a pas hésité à faire un coup d'État, hésiterait encore moins à frapper une société particulière, si cette société marquait quelque insolence ou simplement se targuait d'indépendance. D'ailleurs, loin de se targuer d'indépendance, elle assure le maître de sa loyauté, en attendant que plus tard elle l'entoure de son adulation. Bonaparte, avons-nous dit, devait savoir à quoi s'en tenir sur l'innocuité de l'Ordre ; jeune sous-lieutenant ou capitaine il avait dû approcher nombre de francs-maçons ; son compagnon d'armes de la campagne d'Égypte Kléber passe pour avoir créé au Caire un atelier, et, même si ces frères ont observé la discrétion obligatoire, son esprit curieux et singulièrement perspicace a facilement deviné ce qu'on ne lui disait pas. S'il tient à être mis au courant des faits et gestes des francs-maçons, nous ne le voyons pas s'en préoccuper.

En 1804 il est empereur. Malgré son humeur belliqueuse qui va lui faire conquérir tant de lauriers, il porte un œil sévère sur toutes les institutions du pays, réglant le statut des comédiens comme celui du Conseil d'État. Il voit tout et il sait tout parce que sa police est bien faite. Il a dû choisir les hommes susceptibles d'approcher tous les milieux et de le bien renseigner. Cette Franc-Maçonnerie n'est pas pour lui une société secrète car, par ses agents, il n'ignore rien de ce qui s'y passe. Deux solutions se présentent à lui, la domestiquer ou la détruire. Il l'asservit. Un homme de sa trempe ne néglige aucun moyen d'affermir sa domination, et cette Institution si bien organisée, dont la discipline doit lui plaire, peut lui être utile pour la réalisation de son rêve d'hégémonie. Il met à sa tête son frère Joseph, et comme celui-ci, roi de Naples dès 1806, a de plus graves soucis, on ajoute au prestige de son nom l'activité, cette fois réelle, de

l'Archi-Grand Chancelier Cambacérès. Fouché, son préfet de police et des généraux, dont plusieurs, tel Masséna, avaient subi l'initiation alors qu'ils n'étaient encore comme lui que des militaires sans orgueil, occupent des offices du Grand Orient. Ils participent, quand ils sont là, à la direction et à l'administration de l'obédience. Donc rien à craindre de ce côté.

Napoléon ne fronce les sourcils que lorsque, s'appuyant sur les petites loges écossaises qui étaient demeurées dissidentes, se crée à Paris le Suprême Conseil de France. Il voudrait que, comme cela s'est produit pour la Grande Loge de France à l'aube de son consulat, cette puissance nouvelle fusionne avec le Grand Orient. On essaie de lui obéir. Nous avons expliqué longuement ailleurs dans notre ouvrage sur le Rite Ecossais les raisons multiples qui s'opposaient à la réalisation de cet accord. L'échec de la combinaison ne l'irrite pas trop, Cambacérès choisi aussi comme Souverain Grand Commandeur de ce Suprême Conseil, donc l'ayant sous son entière surveillance, l'avait assuré de sa parfaite correction et même de l'excellence de ses membres. Ceux-ci, en effet, appartiennent pour beaucoup à l'ancienne noblesse, et comme on flirte avec elle, on ne tient pas trop à la contrarier pour une affaire qui est, en somme, de médiocre importance. En outre, il est souvent dangereux et inutile de contrarier les Grands. Ce sont toujours eux qui sèment les bruits factieux et suscitent les mauvais pensers. Ce fut la raison principale de la tolérance relative dont la Franc-Maçonnerie avait joui au XVIII^e siècle et ne doutons pas qu'elle n'ait été pour beaucoup dans l'attitude du premier consul (nous ne disons pas de l'empereur) à son endroit.

* * *

Pour bien comprendre cette attitude il convient maintenant de revenir en arrière et d'examiner la situation où l'Ordre se trouvait lorsque le coup d'Etat du 18 [brumaire a fait de Bonaparte le maître de la France.

Après la chute de Robespierre et avec l'avènement du Directoire, la Franc-Maçonnerie s'est réveillée. Comme les écrits des Barruel et consorts lui ont porté un grave préjudice moral en la dénonçant comme l'inspiratrice de la Révolution, elle va se défendre — et se défendre de plus en plus (jusqu'en 1848) — contre cette accusation. On ose s'avouer franc-maçon. La première preuve que nous en ayons nous est donnée par une

réplique adressée au *Messenger du Soir* qui, le 16 frimaire 1796 (6 décembre), avait publié la note suivante datée du 11 :

« Les Sociétés de francs-maçons se reproduisent et se multiplient même de manière à inquiéter de bons citoyens qui, las de révolutions, en redoutent tous les instruments. » (1)

C'est un nommé Fustier qui répond, et sa lettre, reproduite par *Le Messenger* dans son numéro du 25 frimaire (19 décembre) contient sur l'état de la maçonnerie à cette époque un très précieux renseignement. On en jugera par le texte intégral que voici :

« Au rédacteur,

On vous a trompé, citoyen, en vous engageant à insérer, dans votre feuille du 16 courant, que les sociétés de francs-maçons se multipliaient de manière à inquiéter les bons citoyens, etc... D'abord, sur plus de quatre vingts loges régulières qui existaient à Paris avant la Révolution, il n'y en a que deux en activité, et nous en comptons fort peu dans les provinces. Secondement ces sortes de réunions ne peuvent, par l'essence même de leur institution, être de nature à inquiéter personne. Sous l'ancien régime, la majorité absolue de la noblesse et de ce qu'on appelle la bonne bourgeoisie composait les sociétés maçonniques ; ces deux classes de citoyens les composent également aujourd'hui chez les puissances étrangères telles que la Russie, l'Allemagne, la Suisse et l'Angleterre, où le même esprit les anime sans se connaître et souvent sans se correspondre, je veux dire le respect le plus profond pour les lois, pour les cultes religieux et la bienfaisante fraternité. Si en France à l'époque de la Révolution, quelques intrigants se sont ligués avec le duc d'Orléans pour bouleverser l'ordre établi, un esprit sain n'attribuera pas plus au corps des maçons, surtout tel qu'il existait alors, les écarts de quelques-uns de ses membres, qu'il n'aurait le droit d'imputer à tous les français les forfaits révolutionnaires qui ont souillé notre malheureux pays. Je prends ici l'engagement, citoyen, de développer la justesse de ce principe, en réponse à une foule d'impertinences qu'ont débitées sur les francs-maçons quelques folliculaires.

En attendant rassurez les bons citoyens sur l'esprit de la maçonnerie, dont les autorités constituées sont pour la plupart membres. Soyez même convaincu que la reproduction des loges est un des pronostics des plus certains du retour, peut-être plus prochain qu'on ne pense, de la paix, de l'aisance et la gaieté dans notre patrie, et, si la force de mes raisonnements échoue contre vos préjugés, le seul moyen que je connaisse pour les détruire totalement, c'est de demander à être admis. Depuis le sage Plutarque, qui fut initié au mystère d'Isis, le prototype de toutes les institutions maçonniques, bien des curieux ont pris le même parti, et aucun n'a eu lieu de s'en repentir.

(1) *Le Messenger du Soir* ou Gazette générale de l'Europe. Paris, in-4°. Ce journal, dirigé par Lunier et Isidore Langlois, était la suite du *Postillon de la Guerre* créé le 26 avril 1792. Il ne faut pas s'étonner de l'opinion exprimée plus haut sur la Franc-Maçonnerie, ce journal s'étant fait l'interprète (assez courageusement d'ailleurs) du parti modéré de la Convention.

Votre dévoué concitoyen *Fustier*, secrétaire de l'une des deux loges en activité. »

Elle présage une résurrection — cette lettre — une résurrection qui sera lente mais continue. Le pouvoir ne s'en émeut pas, mais surveille les ateliers qui, comme des convalescents qui reprennent goût à la vie, n'osent pas trop se manifester. Le commissaire du Pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de la Seine, L. Dupin, les signale au ministre de l'Intérieur, mais avec des commentaires plutôt favorables constatant « que les bons sentiments qui les animent ne doivent pas les laisser suspecter » (1). Il ajoute deux mois après : « dans les cantons ruraux il y a quelques associations maçonniques qui ne préjudicent en rien à l'ordre public », et il constate qu'à Paris « elles se multiplient » (2).

Un des premiers actes du Consulat avait été de remettre la police sous la dépendance directe du Pouvoir (Loi du 28 pluviôse an VIII). Pendant la Révolution c'étaient les Autorités communales et départementales qui la dirigeaient ; les trois membres du Bureau central de Paris dépendaient de l'administration de la Seine et étaient nommés par elle. Bonaparte rétablissait en réalité l'organisation telle qu'elle avait existé sous la monarchie, en changeant simplement le titre de celui qui allait en assumer la responsabilité. Le Lieutenant de police de l'ancien régime devenait le Préfet de police.

Le préfet, nommé par arrêté du 17 ventôse, fut Dubois, un des trois membres du Bureau Central — bureau qui se trouvait disparaître par suite de la nouvelle institution. Et trois jours après, on nomma son secrétaire général : l'ex-chevalier de Piis, autrefois petit auteur de petites comédies, dont les crises poétiques avaient aussi alimenté les almanachs et les tendres recueils — lequel, ayant abdiqué sa médiocre noblesse vu l'inclémence des temps, ne s'appelait plus que le citoyen Piis. Ses sentiments d'ailleurs avaient évolué avec sa chevalerie ; et lui, qui avait été secrétaire interprète de Mgr le comte d'Artois, s'était plus tard exercé à défendre les vrais principes républicains dans une société « poétique et littéraire » baptisée *Le Portique*. Originalité ou rancune d'un déboire subi ? l'accès en était interdit à tout membre de l'Institut.

(1) *Tableau analytique de la situation politique du département de la Seine pendant le mois de Nivôse an VII*. Arch. Nat. F¹^e III, Seine 20.

(2) *Ibid.*, pendant le mois de floréal.

Ces détails ne sont point superflus. Dubois était franc-maçon (il appartenait au Grand Orient) et Piis le deviendra. M. de Lanza de Laborie voit ce dernier fréquentant déjà la loge *Les Neuf Sœurs* à l'époque de sa nomination au secrétariat de la police. Le tableau des membres de ce célèbre atelier et la note que Bésuchet consacre à l'ex-chevalier dans le tome II de son ouvrage sembleraient prouver que M. de Lanza de Laborie anticipe sur cet événement — d'un intérêt du reste trop limité pour que nous mettions en jeu les textes et les références. Que Piis ait été, lors de son entrée en fonctions, apprenti en exercice ou apprenti en herbe, peu nous chault ; l'important pour nous est de savoir que lui et son chef direct sont loin d'être hostiles à l'Institution. Ils n'auront pas, tel le Campeador, à choisir entre l'Amour et le Devoir. Hostiles, en bons maçons, à toute ingérence des loges dans la politique, ils se trouveront servir à la fois l'Ordre et le gouvernement en dénonçant les entorses faites à la Tradition. Entre temps, des détails anodins, témoignant tout de même de leur zèle, alimentent les rapports fournis à l'Intérieur. Ainsi nous savons par eux que le « citoyen Abraham, aide garde-magasin du casernement général de la 17^e division militaire, a l'intention d'ouvrir dans l'appartement qu'il occupe rue Neuve Saint-Gilles, n^o 121 une loge de francs-maçons, où seront seulement admis les membres de ladite loge, qui portera le nom de la Loge des *Elèves de la Nature* » (1). Cet Abraham par la suite fera assez de bruit en méritant les excommunications conjuguées du Suprême Conseil et du Grand Orient pour que ce détail puisse être cueilli au hasard des notes de police — notes qui seront quelque temps assez amènes. Quelque temps, mais pas toujours. Et — observation qui va bien étonner les francs-maçons modernes — on va accuser certaines loges de conspiration... royaliste. Le tableau de la situation de Paris du 4 prairial an VIII (24 mai 1800) contient sur ce point des lignes sensationnelles :

« Les sociétés de Francs-maçons sont devenues depuis quelque temps les points de réunion des factieux de tous les partis. Au Pont-aux-Choux, il existe une loge d'exclusifs prononcés, et qui n'admettent parmi eux que des hommes à toute épreuve. Rue du Vieux-Colombier, une autre loge, composée de royalistes, entretient la plus active correspondance dans les départements. L'un d'eux disait même que tout allait bien et que l'espérance d'un prochain retour à l'ancien ordre de choses se consolidait entièrement. » (2)

(1) Arch. Nat. A. F. IV, 1535. Cf. également F. 7 3701 qui contient plusieurs pièces sur la question.

(2) Arch. Nat. A. F. IV, 1329.

Et, presque exactement un mois après, le 3 thermidor an VIII (le 12 juin 1800), le rapporteur, après avoir attiré l'attention du ministre sur les agissements subversifs des prêtres et des Carmes des missions étrangères qui sont « des plus fanatiques et des plus grands ennemis du gouvernement », écrit :

« Il existe au boulevard Poissonnière une réunion de royalistes prononcés qui se couvre du manteau de la Franc-Maçonnerie. On y est admis avec infiniment de précaution et de mesure. La surveillance la plus active est dirigée sur cette assemblée et l'on rendra compte du résultat. » (1)

Et le 15 août 1800 (27 messidor an VII) nous arrive un renseignement, qui renverserait toutes nos idées sur le mépris affiché par le Grand Orient ressuscité sur la défection de son ex-Grand-Maître, si la loge incriminée ne nous apparaissait comme une dissidence aux visées royalistes, sinon légitimistes :

« Une loge s'est reformée ; ses assemblées se tiennent hors la barrière du Combat et à peu de distance. On n'y reçoit que les sociétaires dont le moral est éprouvé. La mémoire du Grand Maître (duc d'Orléans) y est vénérée. Ses armes sont sur les patentes avec cette inscription : *Il fut maçon, il fut digne de l'être*. Ses héritiers, l'ainé surtout, ont des partisans dans cette société. Mais quel que soit leur espoir, il est d'autant plus chimérique, que cette branche est actuellement unie et associée à la première. » (2)

Cette phrase « ses héritiers, l'ainé surtout, ont des partisans dans cette société » prend une valeur singulière et acquerra pour nous un sens prophétique lorsqu'en 1830 nous verrons la Franc-Maçonnerie aider ce fils aîné (Louis-Philippe) à ravir le trône à son cousin Charles X. A cette époque la branche des d'Orléans ne sera plus considérée comme « unie et associée » à la branche des Bourbons.

Les émigrés maçons auxquels on a permis de rentrer reprennent le chemin des ateliers. Nombre d'entre eux, et probablement des profanes séduits par le secret des travaux, se font recevoir à la loge *La Réunion des Etrangers*. Ils n'ont rien abdiqué de leurs rancunes et de leurs espoirs, car le mouchard rend compte que « les propos de ces royalistes sont toujours à peu près les mêmes » (3). Loyalement n'en tirons pas argument pour affirmer que la Franc-Maçonnerie demeurerait fidèle à l'ancien régime et témoignait d'une sournoise rébellion contre l'Ordre établi. Toute l'his-

(1) Arch. Nat. A. F. IV 1329.

(2) Arch. Nat. F.7 3701.

(3) Rapport de la préfecture de police du 25 vendémiaire an XI (7 octobre 1801).

toire des relations de l'Ordre avec l'Empire le dément d'une façon péremptoire. Mais il est incontestable que les ennemis de l'Empire, « les exclusifs » et le parti dévôt, essayèrent, sous le couvert du ritualisme et du secret maçonnique, de s'associer pour des fins subversives. Et on sent — et on en aura la preuve plus loin — que le Pouvoir ne s'y trompe pas et les regarde plutôt comme des faux-frères, entendons par là comme des frères qui cherchent à s'infiltrer dans l'Institution non pour la servir sans arrière-pensée, mais pour s'en servir. Il est même bien tolérant le gouvernement ! et cette remarque a une importance qu'on comprendra par la suite, car enfin il lui suffirait — *Napoleone regnante* ! — d'interdire toute réunion maçonnique pour enlever aux conspirateurs cette facile façon de s'assembler « à couvert ». Et d'autant plus que les conjurés opèrent maçonniquement non seulement à Paris mais en province — dans le midi surtout :

« Un nommé Evrat, chirurgien accoucheur, très répandu dans le monde, répéta à différentes personnes qu'il existe par toute la France une confédération secrète dont le but est le rétablissement de la monarchie, que les loges de francs-maçons répandues dans les départements aident singulièrement les hommes de ce parti ; que ce sont pour la plupart les commis-voyageurs des négociants qui se chargent de la correspondance ; qu'on cherche à gagner quelques généraux et, que si l'on parvient, le coup pourrait éclater bientôt ; il ajoute que les affaires vont très bien dans le Midi, et que les partisans de Willot (1) y sont très nombreux. » (2)

En somme ce n'est pas la qualité maçonnique des suspects qui inquiète le Gouvernement, il les a à l'œil parce que royalistes ou chouans. Ces derniers surtout témoignent d'un antipatriotisme qui les fait traiter « d'enragés » par la préfecture de police. Ils souhaitent la défaite de la France dans sa lutte avec l'Angleterre, et parmi eux se distingue par son emportement un abbé Barruel qui n'a peut-être d'autre rapport que son homonymie avec le célèbre polémiste :

(1) Ce général Willot, qui devint comte et gouverneur de la Corse sous la Restauration, avait eu une vie militaire fort agitée. Commandant une division durant les guerres de Vendée, il avait été chassé de l'armée comme suspect par le général en chef Hoche. Sa participation au complot du 18 fructidor lui avait valu d'être déporté à la Guyane d'où il était parvenu à s'échapper avec ses complices Ramel, Pichegrus, Barthélemy et quelques autres. L'allusion faite dans la note de police à ses partisans dans le midi se rapporte aux souvenirs qu'il y avait laissés quand, rappelé au service par le Directoire comme commandant militaire de Marseille (ville dont il devint ensuite le député) il y avait réprimé avec une énergie excessive une émeute jacobine.

(2) Rapport de la Préf. de police 11 brumaire an XI (2 nov. 1802). Arch. Nat F 7. 3831.

« Un certain abbé Barruel demeurant rue Saint-Jacques, n^o 31, très dévoué au parti, se fait remarquer par les mauvaises nouvelles qu'il répand et surtout par le ton d'assurance avec lequel il parle des succès que les Anglais selon lui ne peuvent manquer d'obtenir dans la guerre qui commence. » (1)

Nous avons dit que ces royalistes entrés dans les loges étaient des faux-frères parce qu'ils faisaient servir l'Ordre à un but intéressé, à des ambitions partisans ; mais, maçonniquement, ils n'en étaient pas moins « réguliers » et membres d'ateliers agrégés soit au Grand Orient soit au rite écossais. « La loge *Mars et Thémis* du G. O. est composée d'hommes d'opinions exagérées, et l'on y voit assez souvent des exclusifs marquants. » (2) La loge *Pythagore* est l'objet d'une surveillance particulière. « Celles des *Amis de la Paix*, des *Amis Indivisibles* et des *Etrangers* sont peuplées d'individus connus pour ne point aimer le gouvernement, et ce sont ceux-là qui portent le trouble partout. » (3) Quant à la loge de l'Hôtel d'Aligre rue d'Orléans Saint-Honoré elle « est une de celles qui tiennent le plus souvent des séances. Elle est composée de tous individus attachés à l'ancien ordre de choses et de royalistes les plus enroués. Avant et après les travaux maçonniques on s'y permet beaucoup de propos » (4).

Les révoltés italiens — qu'on appelle les Illuminés — tentent aussi d'accaparer la Franc-Maçonnerie afin d'y trouver un asile sûr pour leur rébellion larvée. Mais les vrais maçons s'inquiètent, protestant contre cette invasion qui les compromet, et la police le sait : « Les maçons tranquilles et qui ne s'occupent véritablement que de maçonnerie cherchent dans ce moment-ci à réorganiser le Grand Orient et à faire tomber les loges suspectes et surtout celles qui observent le Rite Ecossais parce que leur correspondance s'étend chez l'Etranger et que d'ailleurs elles ne sont pas toujours très tranquilles. » (5) Et le résultat est que l'on constate bientôt que « l'esprit de la Franc-Maçonnerie à l'instar de l'esprit public s'est bien amélioré ; le résultat des observations les plus exactes à cet égard est bien satisfaisant. La plupart des loges ont célébré leur fête de la Saint-Jean et l'on y a exprimé en général beaucoup d'attachement au gouvernement » (6).

(1) Arch. Nat. F. 7. 3831. Rapport du 4 thermidor (1803 ?)

(2) Arch. Nat. F. 7. 3832. Rapport de la Préf. de police du 17 nivôse an XII (8 janv. 1804).

(3) Arch. Nat. F. 7. 3832. Rapport du 20 pluviôse an XII (20 février 1804).

(4) F. 7. 3631. Rapport du 30 nivôse an XII (21 janv. 1804).

(5) Arch. Nat. F. 7. 3831. Rapport du 19 thermidor an II (7 août 1803).

(6) Arch. Nat. F. 7. 3832. Rapport du 24 messidor an 12 (13 juillet 1804).

Entre temps les journaux avaient rendu compte, avec une satisfaction évidente, des fêtes organisées par les loges en l'honneur de l'Empereur et de la Paix. Le *Citoyen français* (1) écrit : « A Dijon, un banquet simple et frugal donné dans le charmant local de la loge des *Arts réunis*, a offert, au milieu de la joie la plus franche, les toasts portés au gouvernement français, *pacificateur de l'Europe* (2), à tous les braves qui ont concouru à la paix et aux puissances alliées. » La fête s'est « terminée par la plantation d'un arbre de la Liberté ». Et des lignes enthousiastes suivent sur la loge *La Parfaite Union* de Montauban qui a même glorifié le Maître dans un banquet « très brillant, auquel plus de trois mille citoyens de la ville, de tout sexe et de tout âge assistèrent ».

Le *Journal de Paris* avait rendu compte de la cérémonie du 20 germinal où le Grand Orient avait célébré la Paix avec un grand concours d'artistes. « Les toasts ont été portés à la prospérité du gouvernement et à la gloire du nom français. » (3)

Donc on avait laissé la presse exalter les gestes et les bienfaits des loges — ce qui prouve qu'on ne rendait pas l'Ordre tout entier responsable de l'humeur subversive de certains de ses membres.

Les rapports de police d'ailleurs signalent de moins en moins de propos délictueux. Au contraire, on constate leur loyalisme envers l'Empire qui s'affirme par les toasts les plus fervents à la gloire de Sa Majesté l'Empereur et Roi dont on couronne le buste. On y manifeste « le plus ardent amour pour sa personne ».

On suit aussi avec attention tous les différends qui s'élèvent dans l'Ordre et qui concernent surtout la rivalité du Rite Ecossais et du Grand Orient (4). Il y a bien à ce sujet quelques erreurs commises, mais dans cet

(1) *Le Citoyen français*, journal politique, commercial, littéraire..., par Lemaire, Paris, in-4°, n° du 19 frimaire (10 décembre 1801).

(2) C'est nous qui soulignons. On verra pourquoi plus loin.

(3) *Le Journal de Paris* (qui fut fondé le 1^{er} janvier 1777, le premier journal français quotidien). Paris, in-4°, n° du 24 germinal (11 avril 1802).

(4) Nous ne voulons pas faire entrer ces notes de police dans le corps du texte parce qu'elles ne rentrent pas dans le cadre de la *Franc-Maçonnerie dans l'Etat*, mais nous les reproduisons ci-après, comme complément important à notre ouvrage précédent : *La Franc-Maçonnerie chez Elle*.

Arch. Nat. F. 7. 3833. *Police générale de l'Empire. Préfecture de Police. Paris, ce 24 brumaire an 13* (15 novembre 1804). *Rapport Franc-Maçonnerie* : « Il y a un violent schisme parmi les francs-maçons ; ceux qui suivent le rit Ecossais font scission avec le Grand Orient ; et il paraît que les premiers sont en grande majorité. Le Grand Orient pour se soutenir se prépare à offrir la place de Grand Maître de toutes les Loges à une des premières personnes de l'Empire. Les têtes s'échauffent des deux côtés, et c'est à qui fera ses efforts pour l'emporter sur l'autre. »

F. 7. 3833. *Paris, ce 9 brumaire an 14* (31 octobre 1804). *Rapport* : « Les francs-maçons disent que S. A. I. le prince Louis doit être reçu incessamment Grand-Maître

imbroglio qui, même à l'époque, pouvait démêler la vérité ? Il y a même des notes qui relatent des faits amusants, ainsi celui-ci qui s'est passé à un banquet de loge qui eut lieu en mars 1805. « On a remarqué qu'au dessert le traiteur avait placé devant le second surveillant une chaumière, devant le premier un château, à l'orient un temple. Ces allégories se rapportent à Sa Majesté l'Empereur et Roi. La chaumière of-

de la Loge Ecossaise, que l'on fait déjà les préparatifs pour cette réception ; ils ajoutent que beaucoup de Dignitaires de l'Empire et de Grands Fonctionnaires publics se disposent à se faire recevoir, et qu'enfin cet Ordre va recevoir un nouveau lustre et un nouveau éclat. »

F. 7. 3833. *Paris, ce 6 frimaire an 13* (27 novembre 1804). *Rapport* : « On assure que les Ambassadeurs Etrangers, avant de quitter leurs Cours, ont fait la promesse de ne visiter aucune Loge de francs-maçons. M. de Cobentzel va néanmoins quelquefois à la loge de *Thémis*. Plusieurs francs-maçons assurent qu'il est décidé que S. A. I. le prince Joseph sera Grand-Maitre du Rit moderne et S. A. I. le Prince Louis Grand Maitre du rit Ecossais. »

F. 7. 3833. *Paris, le 15 frimaire an 13* (6 décembre 1804). *Rapport Franc-Maçonnerie* : « Le schisme qui régnait dans la Franc-Maçonnerie n'existe plus et les deux rites sont réunis. Il y a eu loge au Grand Orient. S. A. le Prince Joseph est nommé Grand-Maitre. S. A. I. le Prince Louis adjoint. MM. les Maréchaux Murat, Soult, Masséna, Lannes, le sénateur Bacciochi, Leurs AA. II. l'archichancelier et l'architrésorier, S. Ex. le Ministre de la Police générale, Choiseul-Praslin sont Grands-Dignitaires. On a prononcé plusieurs discours qui ont été applaudis. Il doit y avoir dans chaque ressort de Tribunal d'Appel une Loge Métropolitaine qui aura l'inspection de toutes celles du Département et correspondra avec le Grand Orient. On doit également en établir dans la République Italienne, comme un nouveau moyen d'union entre cette République et la France. »

F. 7. 3833. *Paris, ce 6 pluviôse an 13* (24 janvier 1805). *Rapport Franc-Maçonnerie* : « Le calme qui s'était rétabli dans la Franc-Maçonnerie n'a pas été de longue durée. Les Ecossais veulent se reconstituer à part et briser avec le Grand Orient. On croit que celui-ci succombera dans la lutte ; plusieurs maçons assurent qu'il y a au Grand Orient quelques frères qui trouvent fort commode de se partager environ 60.000 livres qu'on prélève tous les ans sur les autres loges. Les Ecossais créent une loge dans ce moment et doivent lui donner le titre distinctif de *l'Impératrice Joséphine*. On dit que M. le Maréchal gouverneur doit être un des grands dignitaires et il doit y avoir demain une conférence à ce sujet. »

F. 7. 3833. *Paris, ce 19 pluviôse an 13* (8 février 1805). *Rapport Franc-Maçonnerie* : « Les troubles agitent plus que jamais la Franc-Maçonnerie. Les partisans du rit Ecossais ne tarderont pas, dit-on, à succomber. Ils sont dénoncés au Grand Orient comme des Intrus. On prétend qu'un sieur Mathew demeurant à Rouen est le seul qui puisse constituer des Loges Ecossaises. On lui a dépêché un frère. Il a déclaré n'en avoir constitué aucune à Paris et autorisé le courrier à faire part de sa déclaration au Grand Orient. »

A. F. IV 1493. *Bulletin Paris, le 4 germinal an 13* (25 mars 1805). *Francs-maçons* : « La séance du Grand Orient a été si nombreuse que la salle n'a pu contenir toutes les personnes qui se sont présentées. Le Représentant du Grand Maitre de la Loge Ecossaise a été introduit avec les honneurs dus à son rang. On a été surpris de le voir entrer le chapeau sur la tête. On a crié : « A bas le Chapeau ». Il s'est justifié et a prouvé que tel était l'usage de son grade. M. Challan a lu un long discours sur la réunion des deux rites. Il a été approuvé en toutes ses parties à l'exception d'un passage par lequel il a rappelé ce qui s'était passé en Angleterre sous Charles I par la sédition du Rite Ecossais ; il a paru insinuer que ce Rit pouvait inspirer en France la crainte d'un événement pareil. Ce rapprochement a généralement déplu. — Un membre du Grand Orient a entrepris d'en accuser un du Rit Ecossais, d'avoir fait diverses dénonciations civiles, dans le cours de la Révolution. Il a été interrompu et on lui a observé qu'en loge on devait s'interdire toutes discussions sur les affaires civiles et politiques. — Un autre s'est élevé contre la nomination du Représentant du Grand Maitre du Rit Ecossais. On a calmé la querelle que cette agression faisait naître. Mais les observateurs en ont conclu que la réconciliation n'était pas sincère et ne serait pas de longue durée. »

frait l'idée d'une vie privée ; le château l'élévation au Consulat ; le temple l'avènement au trône. » Et l'agent de la police ajoute : « Le traiteur n'a pas paru avoir des mauvaises intentions. »

La Maçonnerie reprend chaque mois une activité plus vive ; l'Archigrand Chancelier Cambacérès est à la tête des deux obédiences (avec le titre de Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil et comme Grand-Maitre Adjoint du Grand Orient, dont le Grand-Maitre titulaire Joseph-Bonaparte n'apparaît guère). Maintes illustrations garnissent les « colonnes ». Napoléon a laissé ses généraux occuper les principaux postes du Grand Orient, et l'ancienne noblesse décore somptueusement l'annuaire des dignitaires du Rit Ecossais. Cela vaut à l'Ordre une considération qui attire les profanes, voire même des dames haut titrées qu'accueillent les loges d'adoption ressuscitées. La loge *Sainte-Caroline* se fait remarquer par l'élégance de ses tenues. Le Bulletin de la police générale de l'Empire informe le 12 mars 1806 (1) « qu'il y a eu la nuit dernière rue Grange-Batelière loge d'adoption et bal à la société des francs-maçons dite *Sainte-Caroline*. Les billets d'invitation portaient que la princesse de Vaudemont présiderait... Le bal était presque entièrement composé de nobles. On a reçu la princesse de Carignan... on a remarqué M^{me} de Luynes ». Cette loge *Sainte-Caroline* est la loge loyaliste par excellence, où les assistants le 21 janvier 1807 « font le serment solennel de mourir fidèles à Sa Majesté » (2) et les émigrés soumis ou conquis y assistent. Le 9 février suivant on y signale la présence des princes de Wurtemberg et de Hohenlohe. « On a vu là réunis tous les anciens noms. On a remarqué qu'il n'y avait point de Montmorency, toute cette famille étant absente pour le mariage de M. Thibault de Montmorency. »

On va même jusqu'à poursuivre des écrivains qui attaquent la Franc-Maçonnerie. Non pas précisément, il faut le dire, parce qu'ils sont ses adversaires, mais parce qu'ils se trouvent être aussi les adversaires du Pouvoir. On l'a vu déjà par le jugement porté sur l'abbé Barruel. Tous ces prêtres, en somme, ont fulminé contre l'Ordre parce qu'ils l'accusaient d'avoir précipité la fin de l'ancien régime qu'ils regrettent amèrement. La Révolution, en incarcérant l'abbé Lefranc dans la prison des Carmes où il avait été victime des massacreurs de septembre, s'était préoccupée, non de châtier ses attaques contre les philosophes et les francs-maçons,

(1) Le calendrier républicain avait été supprimé le 1^{er} janvier 1806.

(2) Bulletin du 28 janvier 1807.

mais ses insultes aux Jacobins et ses menées contre-révolutionnaires (1). L'abbé Proyart, dont le *Louis XVI détrôné avant d'être roi* n'avait pas suscité trop d'émotion, avait eu le tort de récidiver dans un ouvrage beaucoup plus important, que l'Empire cette fois ne laissa pas passer. La note du 12 février 1808 qui le concerne vaut d'être rapportée :

« L'Abbé PROYART,

Le ministre a fait arrêter, hier à Saint-Germain, l'abbé Proyart, auteur d'un ouvrage en cinq volumes qui vient de paraître sous ce titre : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle*. L'esprit fanatique de cet ouvrage et quelques minutes de lettres trouvées dans les papiers de l'auteur, dénotent un cerveau très mal réglé et brouillé de rêveries. Le même abbé Proyart a publié il y a dix ans en Allemagne, un ouvrage intitulé *Louis XVI détrôné avant d'être Roi* dont les trois dernières pages offrent un tissu de calomnies atroces contre la personne de S. M. A la suite l'abbé Proyart a déclaré, dans son interrogatoire, avoir changé d'opinion à cet égard depuis la publication de son ouvrage et sa rentrée en France. Le ministre a ordonné que le sieur Proyart soit déposé à l'infirmerie de Bicêtre. » (2)

Il ne faut pas que les ecclésiastiques, croyant bien faire, s'avisent de jeter le discrédit sur l'Institution. Comme aux temps de Louis XV et de Louis XVI, voilà qu'un évêque commet la maladresse de mettre le gouvernement dans l'embarras en excitant l'opinion contre les réunions maçonniques ! Presque autant que les intéressés, le gouvernement ne tient pas à éveiller l'attention publique sur le secret des ateliers. Ce secret, ne le connaît-il pas ? Mieux que les francs-maçons peut-être. C'est l'évêque de Liège qui, secondé par ses prêtres, lève ce lièvre qu'il convenait de laisser au gîte. Les militaires français « qui fréquentent les loges dont il s'agit » regimbent. Ils protestent auprès de Monseigneur sur un ton si décidé que celui-ci estime prudent d'en référer à Paris au ministre de la police. Et Portalis de répondre à Mgr de Liège « que les ministres du culte doivent présumer le bien quand le mal n'est pas prouvé ». Il lui donne une leçon de charité chrétienne d'un charme pi-

(1) L'abbé Lefranc, supérieur des Eudistes à Caen jusqu'en 1789, était imprudemment venu à Paris où il avait publié en pleine révolution (1792) deux ouvrages in-8° dans lesquels, avant Barruel, il entend établir une parenté entre les francs-maçons, les philosophes et les jacobins : *Le voile levé pour les curieux ou le secret de la Révolution révélé à l'aide de la Maçonnerie*, et *Conjuration contre la religion catholique et les souverains* ; dont le projet fut conçu en France pour être exécuté dans l'univers : Ouvrage qui achève de démasquer les franc-maçons (*sic*) et de confondre les Philosophes et les sectaires de tous les temps.

(2) Le premier livre de l'abbé Proyart ne datait pas de dix ans, mais de huit ans. Il avait été publié à Londres et à Hambourg sous ce titre : *Louis XVI détrôné avant d'être roi* ou *Tableau des causes nécessitantes de la Révolution française et de l'ébranlement de tous les trônes*, in-8°.

quant — que le destinataire a même dû trouver trop piquant — en lui faisant remarquer qu'il n'est pas d'une prudence évangélique de condamner ce qu'on ne connaît pas, qu'on s'expose à troubler les consciences et la paix entre les citoyens « en déclamant contre des réunions que la police connaît et *qu'elle ne condamne pas* ». Le ministre envoie à Napoléon la teneur de sa douce mercuriale : « Je lui ai fait observer que des personnes distinguées par leur place et par leur dévouement à la chose publique fréquentent les loges. J'ai fini par lui dire que, en général, les ministres de la Religion ne sauraient être trop circonspects dans leur censure, surtout quand il s'agit d'objets qui ne sont pas ignorés du gouvernement et sur lesquels ils ne pourraient prendre d'initiative sans quelque imprudence. »

On n'est plus au temps où l'Eglise régent les rois. L'évêque, touché de repentir, se le tient pour dit. Il ne demande qu'à entrer dans les voies du Seigneur, autrement dit de l'Empereur. Nous n'avons pas la réponse du prélat mais nous savons qu'il a battu sa coulpe par le renseignement qui suit :

« M. l'évêque de Liège est un homme sage et bien intentionné qui ne demandait qu'à connaître les principes de conduite qu'il était dans le cas de suivre. » (1)

Moralité : les francs-maçons ne donnent plus de soucis au pouvoir. Un auteur contemporain le confirme :

« Ils n'occupent nullement le gouvernement ; on n'y parle jamais de religion, ni d'affaires d'Etat. Les Francs-Maçons lisent des vers et de la prose, font de la musique, tiennent un ou deux banquets par mois ; on fait une quête dans chaque assemblée, et le produit est envoyé au comité de bienfaisance, ou distribué à des familles indigentes. »

Et l'auteur ajoute ce renseignement qui, bien que semblant hors de notre sujet, prouve peut-être que les maçons de province étaient moins réservés :

« Les Francs-Maçons des départements trouvent une grande différence entre les assemblées maçonniques qui se tiennent à Paris et les leurs ; ils regardent tous les Francs-Maçons de Paris comme des profanes qui s'occupent de futilités. » (2)

(1) *Lettre de Portalis à Napoléon* le 27 janvier 1807. Arch. Nat. A. F. IV. 1046.

(2) L. Prudhomme : *Miroir historique, politique et critique de l'ancien et du nouveau Paris, et du département de la Seine...* Paris, 1807, in-12, T. I, p. 296.

* * *

Les francs-maçons, venons-nous d'écrire, ne donnent plus de soucis au Pouvoir. Mais ils lui en avaient tout de même donné. Pourquoi les a-t-il supportés, ce Pouvoir dont la volonté était omnipotente ? C'est que ces soucis ne comptaient guère à côté des avantages envisagés. Impossible de raisonner autrement. Nous avons fait allusion au début de ce chapitre à l'intérêt que pouvait avoir l'Empereur à laisser l'Ordre subsister. Il ne voulait pas contrarier une société affermie par les ans et qui comptait d'influents personnages ? C'est là la version officielle que résume parfaitement le préfet de police Portalis écrivant à Napoléon le 27 novembre 1807 :

« Il serait impossible en France de détruire les Réunions d'hommes et de femmes connues par le nom général des Loges maçonniques. En les traitant comme des Réunions suspectes on ne réussirait qu'à les rendre dangereuses. A certaines époques, dans certains pays elles étaient plutôt formées par la Politique que par le Plaisir. Chez les français, toujours disposés à faire gaiement les choses sérieuses et à traiter sérieusement les choses frivoles, l'amour du plaisir a eu plus d'influence que la Politique sur des établissements qui peuvent occuper l'oisive opulence et satisfaire les petites ambitions de coterie et de société. Aussi, pendant la Révolution, toutes les loges de francs-maçons avaient disparu, elles avaient été remplacées par les sociétés populaires. Avec le retour du calme on a vu renaître ces Loges. Il a été infiniment sage de les diriger, puisqu'on ne pouvait les prescrire. Le vrai moyen de les empêcher de dégénérer en assemblées illicites et funestes a été de leur accorder une protection tacite, en les laissant présider par les I^{ers} dignitaires de l'Etat.

Votre Majesté, dont le génie embrasse tout a donné par là à ces établissements une impulsion invisible, qui était seule capable de prévenir tous les dangers et tous les abus. » (1)

« Il serait impossible, en France, de détruire les loges maçonniques. » Hum ! Sous une dictature comme celle que Napoléon avait imposée à la France cette affirmation semble bien aventurée, et ce mot « impossible » aurait même été susceptible de l'indisposer, s'il n'avait pas caché — même à son ministre — les véritables raisons de sa tolérance. Mais ces raisons, il ne les exposera jamais ; il nous les faut deviner. Au contraire on dirait que par ses propos à ce sujet il ait pris plaisir à dejouer d'avance la curiosité des historiens.

Arnauld dans ses *Souvenirs d'un Sexagénaire* (2) nous rappelle son

(1) Arch. Nat. A. F. IV. 1046.

(2) *Paris*, in-16, T. I, p. 150.

mot sur les francs-maçons : « Ce sont des enfants qui s'amusez, laissez-les faire et surveillez-les. » Seulement à cette époque le maître de l'heure n'est encore que premier consul. Plus tard, interrogé par son médecin O'Méara qui a consigné le propos dans la Relation de son séjour à Sainte-Hélène, sur le mobile auquel il avait obéi en protégeant les membres de l'Ordre, il aurait répondu « parce qu'ils combattaient le pape » (1). Boutade certainement, car on ne voit guère l'immixtion de la Franc-Maçonnerie dans les démêlés qui troublèrent les relations de l'Empire et du Vatican. Il y a bien une anecdote citée par M. Bourgin dans un article de *La Révolution française* (2) et reprise par M. L. de Lanza de Laborie dans son livre substantiel *La Religion* (3) qui justifierait jusqu'à un certain point le mot de Napoléon. C'est celle du général Radet président sa loge *Marie-Louise* le 23 juin 1810 dans le palais désaffecté de la Propagande et, après des réflexions pas trop flatteuses pour la papauté (c'était lui qui avait jadis enlevé Pie VII du Quirinal) s'écriant « Je proclame dans cette fête l'empereur comme protecteur de la Maçonnerie, et j'ajoute ce nouveau titre de gloire à tous ceux que lui ont déjà décernés tous les hommes dont il a fait le bonheur. » Comme on le voit, c'est un fait sans importance et dont Napoléon avait certainement perdu le souvenir, si tant est qu'il l'ait jamais connu. Et quant à ce titre de protecteur de la Maçonnerie que lui octroie Radet, il y a longtemps que les loges françaises le lui ont donné. Il suffit de se reporter aux fêtes solennelles célébrées aussi bien par les ateliers du Grand Orient ou du Suprême Conseil Ecossais que par ces puissances mêmes pour s'en convaincre. Des orateurs dans le feu de leur exaltation célèbrent même le « frère » Napo-

(1) Relation reproduite dans la *Correspondance de Napoléon*, T. XXXII, p. 394.

(2) In 8°, 1905; T. I, p. 427.

(3) *Paris sous Napoléon*, T. IV : *La Religion*. Paris, 1907, petit in-8°, p. 376 et 377. Livre bien documenté où l'auteur témoigne — et si inutilement — de ses sentiments hostiles envers la Franc-Maçonnerie par des épithètes malheureuses et discourtoises incompatibles avec la sérénité exigible chez tout historien. Exemples de ce parti pris : « Bouilly qui joignait à ses autres ridicules celui d'être franc-maçon et de s'en glorifier » (p. 382) (entre parenthèses combien cette malveillance à l'égard du f. Bouilly est injuste. Il faut lire, pour s'en convaincre, les lignes si élogieuses et si émues que lui consacre un auteur d'une impartialité indiscutable, Ernest Legouvé au T. I de ses *Soixante ans de Souvenirs*). « Le Sénateur flamand Herwyn figurait dans le *Calendrier maçonnique* avec la qualification saugrenue de Grand Hospitalier de la Grande Loge Symbolique » (p. 386). Pourquoi saugrenue ? L'hospitalier est en maçonnerie celui qui reçoit et distribue les aumônes, l'aumônier dans le sens primitif du mot et s'il est ici appelé « grand » c'est parce qu'il est l'hospitalier de l'Obéissance, et non d'un atelier. Ce mot « grand » ajouté au titre sert à différencier les officiers du Pouvoir Central des officiers des loges. C'est ainsi que Grand Maître, Grand Orateur, Grand Trésorier, etc., etc., s'emploient pour désigner des fonctions occupées dans la *Grande Loge*, et non dans une loge.

l'éon, mais ce sont des maçons qui ont pris leur désir pour la réalité. Leurs discours retrouvés par des chercheurs trop peu méfiants ont même fait croire à l'initiation de Napoléon. Et Clavel dans son *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, où les gravures sont encore plus pittoresques que le texte (et ce n'est pas peu dire), a ajouté à la légende en nous dépeignant Napoléon accompagné d'un aide de camp visitant une loge du boulevard Saint-Marcel.

Quand Besuchet écrit : « Il passe pour constant que Napoléon, allant prendre le commandement de l'armée d'Égypte, fut admis à l'initiation maçonnique lors de son séjour momentané à Malte » (1), il emploie un mode d'information que l'on excuserait chez un journaliste qui, pressé de servir le public, ne prend pas la peine de se documenter, mais qui est peu admissible de la part d'un historien. « Il passe pour constant ». Le danger d'un tel procédé est que l'étranger le prend comme l'expression d'une certitude et que nous voyons un écrivain de la valeur de Gould croire, sur la foi de Besuchet, à l'initiation de Bonaparte.

On va même jusqu'à avancer que ce sont les francs-maçons « qui l'ont fait consul et empereur ». Et Cartier, l'auteur chez qui nous avons relevé cette phrase, ajoute : « On ne comprendra jamais Napoléon, son élévation, sa politique, son règne et sa chute, si on ne tient pas compte de ses doctrines et de ses relations maçonniques. » (2) Que répondre à cela ? Que répondre ! Le lecteur sans défense, sous les yeux de qui tombent de pareilles lignes, colporte la fable sans y voir malice, et c'est ainsi que se propagent tant de légendes, que se répandent de malfaisants ragots. Donc écartons délibérément cette histoire dont nous montrerons peut-être un jour — avec des documents irréfutables à l'appui — l'inexactitude. Si nous y ajoutions foi, elle serait un motif de plus de la faveur de l'empereur, et à ce titre elle rentrerait dans le cadre de ce travail uniquement consacré aux relations de la Franc-Maçonnerie et du Pouvoir. Mais comme nous n'en faisons pas état et que nous doutons d'autre part de l'argument fourni par Portalis, il convient de chercher ailleurs une plausible explication.

(1) *Précis historique de l'ordre de la Franc-Maçonnerie depuis son introduction en France jusqu'en 1829...* par J. C. B. Paris, 1829, in-8°, T. II, p. 213.

(2) E. Cartier : *Lumière et Ténèbres. Lettres à un franc-maçon*. Paris, 1888, in-16, p. 183 et 184.

* * *

Ici il nous faut revenir sur une opinion trop généralement acceptée et que maints auteurs de talent qui ont tenté d'analyser l'ambition napoléonienne — tel le russe Dmitry Merejkowsky (1) — ont réussi à accréditer. Cette ambition embrassait toute la terre ? C'est possible, mais *sous un angle français*.

Quand la troisième classe de l'Institut, chargée de proposer les inscriptions à graver sur l'Arc de Triomphe, le voulut appeler *Auguste* et *Germanicus*, Napoléon protesta avec une vivacité dans les termes qui durent calmer le prurit d'adulation des académiciens. Il ne veut d'autre titre que celui d'*Empereur des Français*. Et notre opinion se trouve surtout corroborée par ces lignes qui terminent la note : « Quant à la langue dans laquelle les inscriptions doivent être rédigées, *c'est la langue française*. Les Romains se servaient quelquefois de la langue grecque dans leurs inscriptions ; mais c'était un reste de l'influence des Grecs sur les arts et les sciences à Rome. La langue française est la plus cultivée des langues modernes : elle est plus définie, plus répandue que les langues mortes. On ne veut donc point d'autre langue pour les inscriptions que la langue française (2). » A remarquer que Napoléon est à Schœnbrunn menant sa campagne d'Allemagne lorsqu'il dicte ces volontés à son grand maréchal du palais Duroc.

On tente de nous faire croire qu'il ne travaillait que pour lui-même parce qu'il confiait le gouvernement des régions conquises aux seuls membres de sa famille. Tenir les exécuteurs de sa pensée par les liens du sang était plus prudent que de les tenir par les liens plus lâches de la reconnaissance. Empereur, il garde une âme républicaine (la seule faute qui en ferait douter, son mariage, politiquement inutile, avec Marie-Louise). On objectera le plagiat presque indécent qu'il fait des coutumes de l'ancienne Cour, la distribution à ses généraux des mêmes titres nobiliaires, la cérémonie du couronnement — cérémonie à laquelle, selon le fameux mot d'Augereau « il ne manquait pour compléter la pompe que le demi-million d'hommes qui était mort pour mettre fin à tout

(1) Dmitry Merejkowsky : *Napoléon, l'homme*. Traduction Dumesnil de Gramont. Paris, 1929, in-16.

(2) La pièce, entièrement de la main de Duroc (Arch. Nat. carton 02-6) se trouve intégralement reproduite dans A. Champollion-Figeac : *Chroniques dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution*, seconde période historique. Vienne, 1881, in-8°, p. 330-331.

cela ». C'est ne pas comprendre la psychologie de l'Homme, cet instinct d'ex-petit noble qu'a ébloui et qu'éblouit encore le prestige de la grande noblesse — qui sent que la grandeur a besoin de panache pour être élue et adoptée par la foule.

Car c'est de la foule dont il a besoin, beaucoup plus que de l'élite qui, au fond, le dévisage avec une aménité restrictive. C'est sur elle qu'il compte pour exaucer son rêve, qu'il joue de son irrésistible séduction qui la mènera jusqu'au fanatisme. Par de tels gestes il prouve qu'il est « peuple » et qu'il est l'homme du peuple. Il envahit l'Europe non point pour la dominer mais pour la faire Une. Napoléon châtie les rois, mais protège les nations. Nous ne le voyons pas encourager le pillage chez ses armées, mais au contraire traiter les prisonniers ou les régions *soumises* (1) non seulement comme des vaincus qui ont droit à sa pitié, mais comme des sujets qui réclament sa justice. A ses yeux ils ne sont point asservis, ils se trouvent libérés. Il ne se contente pas d'être l'organisateur de la victoire, il est aussi l'organisateur de la conquête. A peine a-t-il cessé de frapper qu'il songe à réparer, par de minutieuses mesures administratives, le mal inévitable qu'ont causé ses exploits. Dans Moscou, dont l'incendie va éclairer sa funèbre retraite, il songe à établir le statut des Comédiens français ; dans Paris, avant de partir, il a dû songer aux réformes qu'il apporterait là-bas à la servitude cosaque. Ses soldats tracent le sillon où cet ancien capitaine de la Révolution française jette la semence des Droits de l'Homme. Il a muselé cette Révolution, mais, imprégné qu'il demeure de sa charitable folie, il n'est pas mécontent que ses troupes apportent un air libre dans les plis de leur drapeau. Et les peuples ne s'y trompent pas tellement. Constatons avec quelle facilité l'Allemagne et l'Autriche acceptent sa dictature. Elles ne le haïssent pas et lui donnent des recrues qui ne l'abandonnent qu'avec sa fortune. Les monarques qui s'opposent à ses invasions songent plus à sauver leur propre puissance que l'intégrité de leur territoire. Général d'une nation qui a osé décapiter la Royauté, il est moins dangereux par la force de ses armes que par la propagande de ses armées. Waterloo ne marque pas seulement la débâcle de l'Empire mais le recul de la pensée française. Quand les Alliés ramènent au pouvoir Louis XVIII, ce qu'ils veulent surtout, c'est, en sabrant de notre Histoire toute la période qui va de 1789 à leur victoire, diviniser

(1) Nous disons *soumises* et non *conquises*, car il s'est souvent montré implacable pour les révoltes des autochtones.

à nouveau la personne royale et la hiérarchie des castes. Prétention dont les avatars et l'échec de la Restauration ont accusé la démesure. Cela est si vrai que, lorsqu'en 1830 les Trois Glorieuses font monter sur le trône Philippe d'Orléans, on craint tout de suite en haut lieu (bien que le mouvement ne menace nullement l'étranger) que le czar Alexandre I n'intervienne de nouveau dans les affaires du pays et n'impose à celui-ci son impérieuse volonté (Voir la lettre que dès son avènement lui adressa Louis-Philippe).

Or si nous admettons que Napoléon cachait derrière son appétit de conquêtes un désir d'unifier le monde en brisant, au profit du seul mérite, le droit périmé de la naissance, il est à croire qu'il n'a rien négligé pour convaincre les peuples de sa mission libératrice. Remarquons en passant qu'il ne dédaigne pas d'être appelé Le Pacificateur. Au contraire. Même quand la guerre bat son plein, la France glorifie la Paix en même temps que ses triomphes. Dans *Hiram au Jardin des Oliviers* (1) nous avons rappelé les fêtes célébrées par les loges, où les banderoles des temples et les cartouches des murs portaient à côté du « Vive l'Empereur » ces lettres nullement ironiques « Vive la Paix ». La Maçonnerie se fait l'interprète du sentiment général, y compris celui de l'Empereur. Un conquérant qui n'est pas un barbare est toujours un pacificateur. Comme le but dépasse ses possibilités, il demeure au stade belliqueux de son épopée, et l'histoire rapetisse le héros au rang inférieur d'un guerrier. C'est le cas de rappeler ces lignes de Thomas Carlyle dont l'œuvre, qui ne tient pas assez compte de l'*imperium* des réalités, est, par cela même peut-être, toute éblouie de vérités :

« Tout Grand Homme est par sa nature un fils de l'Ordre, non du désordre. C'est une position tragique pour un vrai homme de travailler en révolutions. Il semble un anarchiste ; et en vérité un douloureux élément d'anarchie l'entrave à chaque pas, — lui à l'âme entière de qui l'anarchie est hostile, odieuse... Il est ici pour faire que ce qui était désordonné, chaotique, se change en une chose réglée, régulière. Il est le missionnaire de l'ordre. » (2)

Et plus loin, précisément en parlant de Napoléon :

« Par sa nature, renforcée aussi par son métier militaire, il savait que la Démocratie, si elle était le moins du monde une vraie chose, ne pouvait être une anarchie : l'homme avait une haine de cœur pour l'anarchie. » (3)

(1) Albert Lantoine : *Hiram au Jardin des oliviers*. Paris, 1928, pièce in-8°.

(2) Thomas Carlyle : *Les Héros*. Le culte des Héros et l'héroïque dans l'Histoire. Traduction Jean Izoulet. Deuxième édition. Paris, 1908, in-16, p. 320.

(3) *Ibidem*, p. 375.

Taine, lui-même, derrière le chef n'a pas su voir l'illuminé. Cette illumination est une utopie qui coûte cher, mais qui porte ses fruits. Les guerres napoléoniennes ont labouré l'Europe comme la charrue déchire le sol.

A cet homme que hante l'espoir d'une harmonieuse domination œcuménique, ne pouvait déplaire la Franc-Maçonnerie avec son esprit international, autrement dit son postulat de fraternité universelle. Ce postulat, nous le trouvons exprimé il y a presque deux siècles (1737) par son premier Grand Orateur, le chevalier de Ramsay : « Les sujets de tous les Royaumes, dit-il, peuvent apprendre à se chérir mutuellement, sans renoncer à leur patrie... Le monde entier n'est qu'une grande République, dont chaque Nation est une famille et chaque particulier un enfant. » Et il définit la Franc-Maçonnerie « un établissement dont l'unique but est la réunion des esprits et des cœurs, pour les rendre meilleurs, et former, par la suite des temps, une Nation toute spirituelle, où sans déroger aux divers devoirs que la différence des états exige, on créera un Peuple nouveau qui, étant composé de plusieurs nations, les cimentera toutes en quelque sorte par le lien de la vertu et de la science ».

Ainsi, dès l'origine de l'Ordre, se trouve établie sa tradition spirituelle, — tradition à laquelle il n'a jamais cessé de demeurer fidèle, quelle que soit l'obédience à laquelle ont appartenu ou appartiennent ses membres. Le chevalier de Ramsay exprime alors les aspirations généreuses non seulement d'une élite intellectuelle mais aussi — ce qui peut sembler paradoxal — des plus grands du Royaume. Quand le premier ministre, le cardinal de Fleury, témoigne de quelque hostilité envers la « secte » naissante, c'est parce qu'il craint son ingérence dans les affaires politiques, mais non pour cette idée d'un Super-Etat, que lui et ses contemporains approuvent pleinement. Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne, l'avait déjà exposée à son royal élève. N'a-t-il pas écrit : « J'aime mieux ma famille que moi-même, j'aime mieux ma patrie que ma famille, mais j'aime encore mieux le genre humain que ma patrie », et dans son *Télémaque* (1-9) : « Tout le genre humain n'est qu'une famille dispersée sur la face de toute la terre. Tous les peuples sont frères et doivent s'aimer comme tels. » Le duc de Richmond et d'Aubigny offre ses vœux au cardinal-ministre Fleury comme « citoyen de l'univers » (1). Quand l'abbé

(1) Voir sa lettre reproduite en fac-simile dans notre ouvrage *Le Rite Ecossais*, loc. cit., p. 16.

de Saint-Pierre soumet au roi son Projet de Paix basé sur l'entente des nations, il ne fait que répondre au désir sincère de la société française. Le marquis d'Argenson admire ce Projet, comme il croit à la Paix Universelle (1). Le XVIII^e siècle fut « humain », entendons par là qu'il eut la conscience de ce que M. Julien Benda appelle « l'Universel ». A cette époque, être serviteur de la Patrie, c'est être serviteur de l'Humanité. La Révolution, en donnant cette signification au mot « patriote », ne fera que corroborer l'opinion de Diderot « identifiant la personnalité nationale avec l'antipatriotisme » (2). Elle va pousser cet esprit jusqu'à l'apostolat. Si elle veut exterminer les despotes c'est pour libérer les peuples et magnifier le Peuple. « Tous les peuples sont frères. » Et chez Napoléon, empereur et conquistador, ce concept demeure dans sa pureté originelle.

Or la Franc-Maçonnerie française, non seulement prêche parmi ses membres cette idée généreuse, mais elle la propage parmi maintes de ces obédiences répandues sur le globe qui sont comme elle désireuses de voir réaliser leur rêve. Ce que Kléber a tenté d'accomplir en Egypte, les officiers francs-maçons le font dans les pays conquis. En Russie, en Pologne, en Hollande, en Italie, partout où l'Etoile Flamboyante éclaire les serviteurs de l'Art Royal, les loges militaires sont là pour, selon la parole rituelle, « vaincre les passions et soumettre les volontés ».

Le terrain était déjà préparé. L'influence de la Révolution avait débordé les frontières. L'humanitarisme dont elle était animée triomphait à l'étranger de l'idée de patrie. Lessing dans son *Ernst und Falk Gespräche für Freimaurer* (1778), dont une partie a été traduite en français la même année sous le titre de *Modeste et Faucon*, écrit :

« Je crois qu'il serait très fort à désirer que dans tous les états il y eut des hommes assez au-dessus des préjugés du vulgaire pour être en état de fixer exactement ce point critique où le patriotisme cesse d'être une vertu. » (3)

Et plus loin :

« Les actions particulières et définitives des maçons dénotent que c'est un de leurs objets de rallier les hommes, et de resserrer les liens naturels que l'établissement des états dissout par une nécessité absolue. » (4)

(1) Argenson (marquis d') : *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*. Paris, in-16. Ce livre, qu'admirent Voltaire et J.-J. Rousseau, avait été écrit vers 1737.

(2) Auguste Le Flamanc : *Les Utopies prérévolutionnaires et la philosophie du XVIII^e siècle*. Paris, 1934, gd in-8°.

(3) [Lessing] : *Modeste et Faucon*. Dialogues à l'intelligence des maçons. Magdebourg, 1778, in-16, p. 52, 53.

(4) *Ibidem*, p. 67.

Le concept de la République universelle affirmé en 1737 par Ramsay, premier orateur de l'Ordre, constitue l'idéologie de la plupart des ateliers européens. Des penseurs s'y rallient, sans se croire pour cela félons envers leurs pays. Des étrangers, comme Thomas Payne, Campe, Anacharsis Clootz, Cramer, ne font pas figure de traitres ni devant eux-mêmes ni devant leurs compatriotes en se faisant naturaliser français. A leurs yeux cet acte les fait citoyens du monde. En quoi ils se trouvent réaliser la pensée de Lessing qui voit les nations — comme l'ont fait les religions — abdiquer leur particularisme au profit et dans le sein de la Franc-Maçonnerie universelle. Et le franc-maçon, le philosophe Fichte, corroborant Lessing, dira :

« Il importe que nous nous dépouillions des sentiments étroits de notre condition particulière *et de la société civile* à laquelle nous sommes liés ; que nous mettions devant les yeux et dans le cœur, la fin de l'humanité, *qui est l'unification des hommes dans une forme commune d'organisation*, que nous en fassions notre but, à nous, que nous le propagions comme tel, que nous travaillions de toutes nos forces, et à l'aide de mille moyens, pour la réaliser *et que nous élevions la forme que nous avons à la hauteur d'une pure forme humaine*. Ou ce but est celui de la Franc-Maçonnerie ou elle n'en a aucun. » (1)

Conséquence : Les francs-maçons d'outre-Rhin sont disposés à fraterniser avec les francs-maçons des armées françaises qui viennent, sur les décombres des nationalités, instaurer les assises d'une humanité fraternelle. Un célèbre historien allemand, malgré certains jugements erronés que son zèle de catholique néo-converti lui inspire sur la Franc-Maçonnerie, a vu clair dans cette tactique de Napoléon encourageant de son silence complice cette propagande sentimentale. C'est Frédéric Schlegel écrivant dans sa *Philosophie de l'Histoire* :

« Est-il quelqu'un qui ignore ou qui ait oublié avec quelle adresse l'homme qui dans ces derniers temps régnait sur le monde, se servit dans tous les pays conquis, de ce véhicule et l'employa comme un organe prêt à fourvoyer et à nourrir de fausses espérances l'opinion publique ? C'est pour cela qu'il fut appelé l'homme du siècle, et qu'il fut du moins, en effet, le serviteur de l'espoir du siècle. » (2)

F. T. B. Clavel nous semble bien avoir compris cette intention prêtée à l'Empereur lorsqu'en 1845, reprochant au maréchal Soult, ministre de

(1) [Fichte] : *Philosophie der Maurerei*. Briefe an Konstant in Eleusiniem des Neunzehnten Jahrhunderts. Berlin, 1802-1803, T. I, p. 1 et 45, T. II, p. 1 à 60.

(2) F. Schlegel : *La Philosophie de l'Histoire*, professée en dix-huit leçons publiques à Vienne, ouvrage traduit de l'allemand par l'abbé Lechat. Paris, 1841, 2 vol. in-8°, T. II, p. 365.

la guerre, l'interdiction faite aux militaires d'appartenir à la Franc-Maçonnerie, il écrit les lignes suivantes :

L'homme d'état formé à l'école impériale, à qui l'on attribuait la circulaire pouvait-il avoir oublié tout le parti qu'avait tiré Napoléon des ateliers régimentaires ? Il sait bien qu'à peine nos soldats s'établissaient-ils dans une ville soumise à nos armes, chaque régiment s'empressait de tenir loge, convoquait à ses assemblées les maçons de la localité, multipliait autant qu'il le pouvait les initiations, instituait des loges ; et, à la faveur des relations intimes qu'il liait ainsi avec les adeptes, asseyait d'une manière stable et puissante l'influence du vainqueur sur le vaincu ». (1)

Il y a quelque exagération dans cette façon qu'a Clavel de raconter cette pénétration pacifico-maçonnique, mais le fond, selon nous, demeure exact. Il y a même lieu d'ajouter que souvent s'établissaient ensuite dans les villes conquises des loges civiles qui demandaient leur reconnaissance au Grand Orient de France — voici même des obédiences sollicitant leur investiture de la même puissance, comme en 1806 le *Grand Orient de Bade* et en 1811 à Cassel le *Grand Orient de Westphalie* qui avait appelé à la Grande Maîtrise le roi Jérôme Napoléon. A remarquer également dans le rapport de police du 15 frimaire an XIII (6 décembre 1804) cette phrase : « On doit également établir une loge dans la République italienne, comme un nouveau moyen d'union entre cette République et la France. » (2) Projet qu'on exécute, et bientôt Milan frappe une médaille portant en exergue : « Union des francs-maçons d'Italie et de France » (3).

Certes, une fois le colosse blessé à mort, il y eut partout dans les pays délivrés de son emprise, un furibond réveil de l'esprit national auquel, obéissant les premières à cette volte-face, les loges allemandes coopérèrent avec ardeur. Puisque le Grand-Œuvre de pacification universelle avortait, la tactique s'imposait de se replier sur les anciennes positions. Le rêve sublime aboutissait à un cauchemar. Son écroulement ne laissait plus voir que les ruines qu'il avait laissées. Et les patries étroites et querelleuses, comme après la faillite d'Alexandre, de Jules César et de Charlemagne, rebâtissaient leur égoïsme sur la débâcle de la grande Patrie humaine. Seulement la solidarité des frères ne sombrait pas dans le naufrage de la Fraternité. La fameuse loge *La Croix de Fer*, que fonderont les officiers russes et prussiens en pleine campagne de Silésie, prendra

(1) *L'Orient*, revue universelle de la Franc-Maçonnerie. Paris, 1844-1845, gd in-8°, p. 224.

(2) Voir la note de la page 207.

(3) *Médailles de Napoléon* (première partie). Catalogue J. Dillon. Bruxelles, 1935, pièce in-8°, p. 26.

l'engagement de protéger « les sociétés maçonniques et les maçons qui se feront connaître » (1).

Mais ceci n'efface pas ce qui fut : la collaboration des loges étrangères à la chimérique tentative de l'Imperator. Plus tard, des écrivains — suivant Schlegel — dénonceront comme un crime cette fraternisation des francs-maçons allemands avec les francs-maçons français. Eckert par exemple, n'y verra qu'un mot d'ordre venu « des chefs suprêmes de la Franc-Maçonnerie », sans vouloir comprendre qu'il y avait eu préalablement dans son pays une infiltration des idées révolutionnaires qui avait préparé les voies à cette fraternisation et qui lui enlevait, d'un côté comme de l'autre, tout caractère de trahison. On ne servait pas les intérêts de la France — ce qui eût légitimé cette réprobation — mais les intérêts de la République mondiale :

« L'entrée des loges allemandes, dit Eckert, était toujours ouverte aux maçons militaires, ce qui était un puissant moyen de surveillance et de propagande. Parfois les frères visiteurs importunaient par leur présence, récitaient des éloges pompeux ; ou corrompaient des frères, au grand détriment de la patrie. En Espagne et en Portugal, où on l'avait introduite, la Maçonnerie déploya la plus grande activité pour créer un parti impérial. Elle se flattait partout de l'espoir qu'avec et par la dictature napoléonienne *elle réunirait tous les peuples dans un seul royaume de frères* ET RÉALISERAIT AINSI TOUS LES BUTS DE L'ORDRE. Qui ne se rappelle avec étonnement l'enthousiasme subit que montra pour l'empereur français certaine classe de la société... Les défections dont à cette époque se rendirent coupables plusieurs commandants de place prussiens eurent-elles toutes le même fondement ? Je n'oserais l'affirmer. Mais il est certain que plusieurs faits ne peuvent s'expliquer autrement d'une manière plausible, et c'est ainsi que s'explique l'entrée si facile des révolutionnaires en Belgique, en Savoie, à Mayence, à Trèves, à Spire, à Worms et à Francfort.

L'Allemagne donna alors un spectacle étrange, inexplicable. Ses troupes aguerries, qui naguère encore avaient donné la preuve de leur bravoure, semblent tout à coup frappées d'impuissance, et ses généraux aveuglés. Dans toutes les rencontres avec les troupes républicaines et plus tard avec les troupes impériales, elles se montrent indignes de leur antique renommée. Les garnisons dans les forteresses mettent bas les armes, sans coup férir ; les renseignements reçus par les chefs sont faux ; les décisions arrêtées dans les conseils de guerre sont aussitôt communiquées à l'ennemi ; les ordres ne sont pas donnés ou mal exécutés ; les renforts n'arrivent pas à temps opportun ; les munitions font défaut ; la fidélité des officiers est suspecte ; le découragement est répandu dans l'armée par des bruits sinistres. Comment expliquer ces faits étranges ? ... Ils ne sont dus qu'à la trahison des officiers allemands, sur l'ordre des chefs suprêmes de la Maçonnerie. » (2)

(1) [Thery] : *Acta, loc. cit.*, T. I, p. 257.

(2) Eckert : *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification* ou son organi-

Lui aussi Eckert exagère pour diminuer la valeur des troupes napoléoniennes.

Mais, de tous ces faits se dégage une certitude : La Franc-Maçonnerie obéissait à sa tradition en servant l'Empire.

Et l'Empereur obéissait à sa mission en protégeant la Franc-Maçonnerie. (1)

sation, son but et son histoire. Traduit de l'allemand, disposé dans un nouvel ordre... par l'abbé Gyr. Liège, 1854, in-8°.

(1) Le livre de Thory O. : ou *Histoire de la fondation du Grand Orient de France* (Paris, 1812, in-8°) contient en hors texte un tableau « des loges attachées aux corps militaires français à l'époque de 1812 ». Il en existe dans tous les corps (Infanterie de ligne ou de bataille — Infanterie légère — Gardes nationales d'élite — Artillerie — Sapeurs — Cuirassiers — Dragons — Chasseurs — voire dans la Garde Impériale qui n'a qu'un atelier portant le titre distinctif : *Les Chevaliers de Saint Napoléon.*) Thory a indiqué à la suite les loges créées par l'infanterie légère italienne, les hussards italiens, l'infanterie suisse, et le Régiment d'Isenbourg.

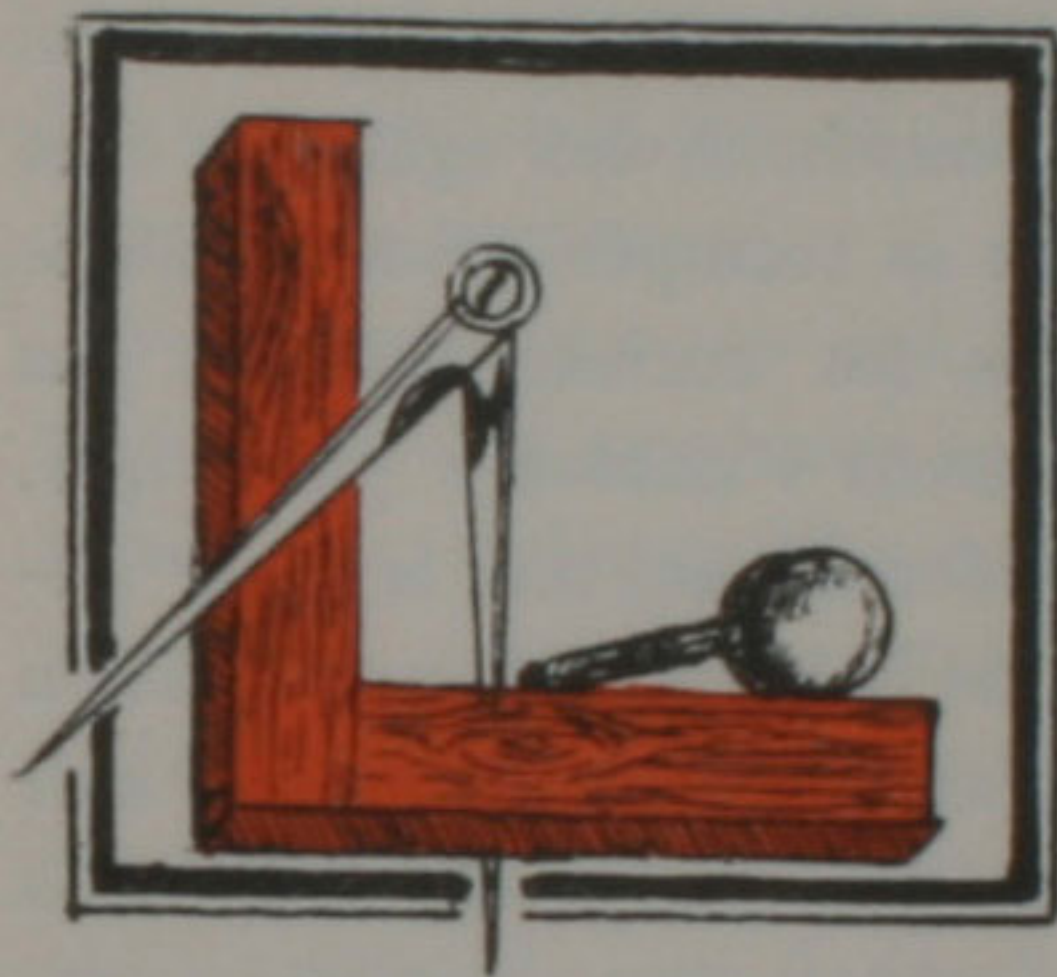


V

LA FRANC-MAÇONNERIE
SOUS LOUIS XVIII



LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LOUIS XVIII



a Franc-Maçonnerie acclame le nouveau régime. A-t-elle souffert du précédent ? Non. Jamais elle n'a eu, comme sous Napoléon, la liberté de croître et la grâce d'une exceptionnelle prospérité. Seulement elle est prudente, très prudente. Ses adversaires 'diront trop prudente et incrimineront cette servilité qui se témoigne à l'égard de tous les maîtres de l'heure. Les francs-maçons de notre temps la reprochent aussi à leurs aînés, sans se rendre compte suffisamment de la nécessité où ceux-ci se trouvaient de garantir l'Institution contre les hostilités possibles. Nous n'avons pas ici à prendre la défense de l'Ordre dans ses manifestations, et il nous faudra même au contraire, non pas en critique mais en historien qui observe les faits, regretter plus tard — implicitement — son attitude sous la Troisième République. Mais en s'adaptant à toutes les formes de gouvernement il ne faisait qu'obéir à la règle établie dès son origine. Cette soumission concordait avec l'interdiction qui lui était faite de s'occuper de politique. Religion humaine, placée au-dessus des partis comme des peuples, il ne pouvait sur ce point que suivre l'exemple des religions cultuelles. Qu'une monarchie succède à une République ou réciproquement, et immédiatement l'invocation liturgique de l'Eglise subit le correctif de docilité. « Que Dieu protège le Roi ! » aujourd'hui, devient demain « Que Dieu sauve la République ! » La Franc-Maçonnerie ne pouvait et ne peut donc être blâmée d'agir semblablement. Seulement elle nous semble avoir dépassé la note lorsqu'après avoir adulé Napoléon,

au point d'avoir donné son nom (en le sanctifiant même : *Saint Napoléon*) et celui de l'impératrice à plusieurs de ses ateliers tant à Paris qu'en province et dans les contrées soumises, elle va jusqu'à renier son ancien protecteur pour éviter les représailles dont usent les Bourbons à l'égard de ceux qui ont donné à l'empereur des gages trop certains de leur attachement. Tous ces discours dans lesquels elle s'agenouille devant « le successeur auguste de nos augustes rois » nous donnent, quand nous les lisons, un sentiment pénible. C'est une optique de notre temps, favorisée par l'immunité dont jouit aujourd'hui l'Institution. Réfléchissons qu'elle est alors à la merci de l'humeur inquiète des dirigeants qui la peuvent légalement supprimer. Il n'y aurait même pas un excès de pouvoir dans cette suppression. Elle est bien forcée, pour l'éviter, de témoigner de sa fidélité avec des transports évidemment excessifs. A cet égard on met en doute sa sincérité. Ne risque-t-on pas de se tromper ? Ses membres ne sont en somme que des hommes comme les autres. Elle n'a pas encore de propension à la révolte. Nous disons « encore » parce que, par la suite, sa mentalité se modifiera. Elle a vécu durant tout le XVIII^e siècle en se divertissant aux jeux de l'esprit et de la table, et sous Napoléon elle n'a, dans la métropole, guère pu faire autre chose. Alors elle suit la foule pour ainsi dire, cette foule versatile qui change de sentiments avec une inconsciente facilité. Inconsciente mais logique cependant. De même qu'elle avait applaudi en 1715 à la disparition du Roy au hautain despotisme, dont la longévité l'exaspérait, cette foule était lasse de cet empereur qui, après l'avoir enorgueillie du succès de ses armes, la laissait appauvrie et blessée. La Franc-Maçonnerie, elle aussi, dans ses tenues solennelles et ses fêtes solsticiales avait célébré les victoires de Napoléon-le-Grand, mais on peut constater, par les procès-verbaux qui nous en sont restés, qu'elles se terminaient *toujours* par la glorification de la Paix. Remarque qui a son importance et qui concorde avec l'ambition que nous avons prêtée à Napoléon : on pouvait non seulement parler de la Paix alors que la France faisait la guerre mais l'exalter et la souhaiter. Cet amour de la Paix n'était pas encore assimilé à du défaitisme. Or ces Bourbons qui reviennent apportent avec eux le repos et la sécurité.

« Le retour des Bourbons, écrit Louis de Viel-Castel, était aux yeux de tous le symbole de la paix, de l'allègement des impôts, de la renaissance du commerce. » (1) Aux yeux de tous ? C'est beaucoup dire. Il ne faudrait

(1) Louis de Viel-Castel : *Histoire de la Restauration*. Paris, 1860, in-8°, T. I, p. 349.

pas croire en effet que le peuple était enchanté de l'événement. Les Bourbons revenaient en France sous la protection humiliante de l'Étranger. Or, malgré les sacrifices que l'Empire lui avait imposés, ce peuple demeurait fier d'avoir longtemps dicté à cet Étranger la volonté française. Mais si l'ouvrier et le paysan, se rappelant l'arrogance des seigneurs de l'ancienne Cour, gardaient une attitude hostile ou réservée ; si l'Armée hésitait en grande partie à se rallier au nouveau régime — par contre la classe moyenne exultait : « Dans le monde de la politique, de la finance, des lettres, du barreau, dans la bourgeoisie, dans l'état-major général de l'armée, *parmi les dignitaires des loges maçonniques*, tout le monde, à quelques exceptions près, était pour le roi. » (1) Selon nous il n'y avait pas alors que les dignitaires des loges maçonniques qui se réjouissaient de l'avènement de Louis XVIII, la grande majorité de leurs membres partageait ce sentiment.

Non seulement par une tradition spirituelle mais par un besoin compréhensible de retrouver la quiétude propice à ses travaux aimables ou mystiques, la Franc-Maçonnerie était pacifiste. Or c'était la paix retrouvée, nous le répétons, que l'on acclamait dans la rentrée des Bourbons.

Donc les francs-maçons paraissent contents — comme les autres, comme toute la bourgeoisie, et comme tous ces aristocrates de l'ancien régime réfugiés sous l'orgueilleux emblème de l'aigle à deux têtes qu'arbore le Rite Ecossais, dont la soumission au régime impérial n'avait pas été sans cacher quelque rancœur. Quant à la noblesse d'empire, ces généraux et ces diplomates que leur valeur militaire ou leurs qualités administratives avaient faits princes, ducs ou barons, ils sont à la retraite d'office, ou offrent leurs services au roi. Les intraitables, eux, disparaîtront de la scène politique sinon de l'arène maçonnique (2). Le Grand Orient, peu désireux de se compromettre, les jugera lui-même indésirables, à commencer par l'ex-Archi-Grand Chancelier Cambacérès. Ce dernier reste toutefois à la tête du Rite Ecossais qui risque moins de s'attirer l'animosité du Pouvoir et pour une raison péremptoire : le duc

(1) Henry Houssaye : 1815. Paris, 1906, in-16, p. 5.

(2) Thory dans ses *Acta Latomorum*, T. I, p. 260 rapporte le fait suivant : « 21 nov. 1814. On communique à l'Assemblée (du Sup. : Cons. : du 33^e degré), une lettre de Bordeaux, dans laquelle on fait part au Conseil que des f. : m. : de cette ville s'étant réunis en banquet le 1^{er} nov., M. B..., cap. au 19^e des chasseurs à cheval, avait chanté une cantate dont le refrain était *Vive l'empereur* ; que le fait ayant été présenté au maire de Bordeaux sous des couleurs fausses, celui-ci avait dénoncé la loge au préfet, lequel avait fait apposer, le 10 novembre, les scellés sur la porte de la salle d'assemblée, s'était saisi des papiers et les avait envoyés à Paris à M. le directeur de la police générale. »

Decazes, membre du Sup. Conseil de ce rite, est préfet de police !

Ce duc Decazes mérite qu'on lui consacre quelques lignes biographiques. Associé de bonne heure à la fortune de l'Empire — il était secrétaire des commandements de Madame Mère — il s'était rallié aux Bourbons sans trop de remords. Il a 35 ans quand il est nommé à la préfecture de police — et son zèle et son entregent lui valent, deux mois après, de passer ministre de l'Intérieur en remplacement du célèbre Fouché. Il garde ainsi la haute main sur la police, où le comte Anglès le remplace dans son ancienne charge. Ne croyons pas que ce franc-maçon, futur Grand Commandeur du Rite Ecossais, témoigne de l'hostilité ou même de quelque méfiance envers le Clergé. Il est bien trop politique pour cela. Il le comble au contraire de prévenances et les « gauches » lui reprocheront l'empiètement considérable qu'il lui laisse prendre dans le domaine de l'Instruction (1).

Il eut à son actif de louables initiatives, par exemple celle d'encourager les arts industriels pour lesquels il avait créé un enseignement public et gratuit au Conservatoire des Arts et Métiers. Par là il témoignait d'une intelligence intuitive de l'importance que devait prendre un jour cette branche de l'activité française. Cette initiative fut particulièrement courageuse parce qu'elle lui valut parfois des reproches que notre ère démocratique ne comprend plus. Quand il résolut de réunir dans une même exposition au palais du Louvre les productions des Arts Industriels et les œuvres des Beaux-Arts, la presse d'opposition s'indigna « de voir la noble peinture et sa non moins noble sœur, la sculpture, séparées par la troupe roturière des arts industriels ». En ces termes le *Journal des Débats* nous fournit le thème essentiel de la critique.

Le ministre a dans son jeu un maître atout : la confiance absolue du roi Louis XVIII. Bien que maintes ordonnances dont il fut l'auteur ou l'inspirateur paraîtraient de nos jours singulièrement réactionnaires (2), il passe pour libéral parce qu'il se contente d'être parmi les Purs. Il a contre lui les Ultra-Purs que la Terreur Blanche n'a pas contentés et qui voudraient ramener la France à cette ère d'intolérance où l'avait jadis tenue le bigotisme de M^{me} de Maintenon. Le « parti prêtre » est fort puis-

(1) Cf. J. Peuchet, archiviste de la police : *Mémoires tirés des archives de la police de Paris* depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. Paris, 1834, 6 vol. in-8°.

(2) « Dans le discours de la Loi sur la presse, M. Decazes avait présenté comme un acte punissable le fait d'appeler Jésus-Christ un imposteur. » Louis de Viel Castel : *Histoire de la Restauration*, loc. cit., p. 45.

sant — non pas tout-puissant cependant. Il a comme adversaires non seulement les républicains qui n'osent se manifester, mais ceux qu'on appelle les « voltairiens de la droite » ou les « hérésiarques de la légitimité » dont l'organe *Le Constitutionnel* s'oppose à ses excessifs empiètements.

La Franc-Maçonnerie doit donc se tenir bien sage pour ne pas susciter trop d'attaques de la part de ces ennemis. Elle en suscite néanmoins parce qu'à cette époque la volonté du pape a force de loi. Non seulement l'excommunication vaticane, mais les accusations dont elle a été l'objet de la part de l'abbé Barruel et des écrivains qui ont repris sa thèse sur la participation effective de l'Ordre à la Révolution française ont déterminé une méfiance et une haine dont cet Ordre sent le danger. Les journaux catholiques l'attaquent avec acharnement, et les préfets bien pensants font du zèle. Ils surveillent la naissance des ateliers en province et en rendent compte dans des rapports dont la tendance trahit l'animosité. Et ce, surtout après la chute du duc Decazes. Ce dernier avait bien lancé le 11 octobre 1818 une circulaire dans laquelle il déclarait que la Franc-Maçonnerie ne devait pas être considérée comme une société « secrète », mais l'assassinat du duc de Berry dont on rendait le ministre responsable l'avait précipité du pouvoir et avait permis au comte Villèle de prendre sa place. Et ce comte Villèle ne partageait pas pour l'Institution les sentiments favorables de son prédécesseur. D'un catholicisme intranigeant, partisan des méthodes sévères qui lui firent réprimer les incartades les plus bénignes de la presse, il ne regardait pas d'un bon œil la Franc-Maçonnerie contre laquelle il n'osait pas trop sévir mais qu'il eût tenu à compromettre. Aussi incitait-il ses subordonnés à le tenir au courant des réunions des loges et, si possible, de ce qui s'y tramait.

Des opinions adverses troublent parfois les travaux de ces loges. Le 24 juin 1820, au banquet de la loge *Saint-Jean des Arts* de Perpignan, la santé du roi est unanimement acclamée, mais non celle de la Charte qui suscite des protestations, voire des pugilats parmi les assistants. On fait tant de bruit que les voisins portent plainte à l'Autorité. Le Préfet des Pyrénées-Orientales en réfère au Garde des Sceaux qui avise à son tour le Directeur général de l'Administration départementale de la Police, lequel, le 3 août suivant, ordonne la fermeture de l'atelier (1). Il est, par contre, des rapports qui sont plus rassurants. En octobre 1820, le

(1) Arch. Nat. B. B. 17a 5.

parquet d'Aix tranquillise tout à fait le gouvernement au sujet de la Franc-Maçonnerie dans la région. Cette activité est nulle, le procureur d'Aix le constate, mais avec des considérations qui ne sont peut-être pas des plus flatteuses pour les Provençaux :

« ... Il n'existe plus de Sociétés maçonniques dans le Ressort, du moins celles qui avaient été établies partout en 1800, 1801, 1802 ont cessé depuis longtemps de s'assembler.

« Le provençal est inconstant dans les choses de peu d'importance et d'autres objets sont venus le distraire des loges maçonniques, dans lesquelles il s'était porté d'abord avec enthousiasme. Les cercles pour la première société, les confréries des Pénitents pour la classe inférieure, ont remplacé la Maçonnerie et depuis, les missions qui ont lieu en Provence, les Congrégations dont un des statuts est l'exclusion des sociétés secrètes ont encore fourni un objet de piété et de distraction habituelle aux personnes qui éprouvent le besoin de se réunir. » (1)

Seize jours après, il rectifiera le premier point de son rapport. Le Parquet a tout de même découvert deux loges dans les trois départements de son ressort, une à Marseille et une à Manosque dans les Basses-Alpes. Celle de Marseille « est composée de gens honnêtes et tranquilles » et, quant à celle de Manosque « qui se réunit très rarement..., les individus qui la composent n'ont pour but dans leurs assemblées que des amusements honnêtes et licites ». Contrairement à sa réputation, le Midi ne bouge pas.

Hélas ! il n'en est pas de même partout, à Paris surtout.

Nous avons dit plus haut que les républicains ne se pouvaient manifester, nous aurions dû ajouter ostensiblement, car ils réfugient leurs rancœurs et leurs espérances dans les « ventes » des Carbonari, cette société importée de la Péninsule qui, s'inspirant de l'ambition de Machiavel, caressait le magnifique espoir de constituer l'unité italienne. Son objet le plus immédiat était l'abolition de tout pouvoir aristocratique et clérical. En France ces Carbonari conspiraient contre la royauté ? Oui, si l'on veut. Contre les Bourbons surtout, depuis que leur retour au pouvoir avait provoqué cette Terreur Blanche (dont les exactions avaient presque égalé les horreurs de la Terreur Rouge). N'affirmons donc pas que tous ces Carbonari étaient républicains, ils étaient et se disaient « libéraux ». La preuve est que lorsque leur président — le Grand Chef de la Vente Suprême Lafayette — aura en 1830 la possibilité de créer

(1) A. F. B. B.³⁰ 237, doc. II.

une République, il aidera de son autorité et de son prestige à l'excelsion au trône du duc d'Orléans Louis-Philippe. Le Carbonarisme, lui, constitue véritablement une société secrète, et une société qui a des ramifications sur tous les points du territoire. On le traque partout, autant qu'on peut, mais les recherches ne sont pas faciles, parce qu'il se cache bien. Il s'essaie surtout à trouver des affiliés dans l'armée parce qu'il importe surtout de neutraliser ou d'avoir avec soi cette force de répression. Le gouvernement sent autour de lui cette menace, et forcément sa méfiance s'étend à la Franc-Maçonnerie. Il a à la fois tort et raison de suspecter cette dernière. Tort parce que les organisations existantes, le Suprême Conseil du Rite Ecossais et le Grand Orient, ne sont pas assez déraisonnables et ont trop le souci de leur tranquillité pour laisser douter de leur loyalisme et prêter le flanc à de légitimes persécutions ; raison parce que les Carbonari s'infiltrèrent insensiblement dans les loges maçonniques. Le ritualisme des travaux ne déplaît pas à l'esprit romantique de ces conspirateurs épris de mystère. On y prête aussi un serment de ne rien révéler de ce qui s'y passe. Il y a entre les deux sociétés un lien assez ténu, mais qui existe tout de même et que des imprudences révèlent.

Eugène de Mirecourt dans sa biographie de *Mazzini* (1) cite les instructions suivantes données à la Vente piémontaise :

« Les Loges sont un *lieu de dépôt*, une *espèce de haras*, un centre par lequel il faut passer avant d'arriver à nous. C'est sur ces loges que nous comptons pour *doubler nos rangs*; elles forment à leur insu notre *noviciat préparatoire*. Elles discourent sans fin sur les dangers du fanatisme, sur le bonheur de l'égalité sociale et sur les grands principes de liberté religieuse. Elles ont, entre deux festins, des anathèmes foudroyants contre l'intolérance et la persécution. C'est plus qu'il n'en faut pour nous *faire des adeptes*. Un homme imbu de ces belles choses n'est pas éloigné de nous, il ne reste plus qu'à *l'enrégimenter*. »

Lafayette est carbonaro et il est franc-maçon. Son exemple est suivi, et lorsqu'on instruira le procès des Quatre Sergents de la Rochelle, à qui leur affiliation au carbonarisme coûtera la vie, on s'apercevra que deux d'entre eux appartiennent également à des ateliers maçonniques. Le procureur général, dans son réquisitoire, n'en tirera pas argument pour établir la communauté de vues des deux sociétés, affectant au contraire, assez dédaigneusement, de considérer la Franc-Maçonnerie comme une

(1) *Paris*, 1867, in-24, p. 46 et 47.

institution aux jeux puérils. Mais pour notre démonstration le fait même nous doit intéresser, parce qu'il prouve que si la Franc-Maçonnerie n'a pas tenu du tout à pratiquer le carbonarisme, celui-ci s'est servi d'elle — en plusieurs occasions — pour intensifier sa propagande. Nous en avons la preuve dans les rapports des fonctionnaires et des agents de l'espionnage conservés à la préfecture de police.

Le 13 juin 1821, le ministre d'Etat, préfet de police Anglès, dans une lettre écrite au ministre de l'Intérieur, lui signale la création d'un atelier dénommé *Les Amis de la Vérité*, de 90 à 100 membres, « exclusivement composé d'étudiants en droit ou en médecine ou d'individus exerçant des professions analogues », et il ajoute : « Suivant quelques avis particuliers, l'établissement de la loge n'aurait été qu'un prétexte pour masquer des réunions où l'on s'occupe des affaires politiques dans un sens contraire au gouvernement. » A noter cette phrase importante dans la même lettre : « Elle n'a pas encore de jour fixe pour ses réunions, et on prétend même que le Grand Orient a refusé de la reconnaître. » Nous avons aussi une missive du marquis de Puivert à Franchet d'Espérey qui nous montre que les militaires, depuis Napoléon, n'ont pas oublié le chemin des ateliers ; et précisément en ce temps où le carbonarisme tente de les séduire, cette fréquentation ne dit rien qui vaille à leurs supérieurs.

« Une circonstance heureuse m'a fait connaître, cher ami, une loge de francs-maçons fréquentée par nos sous-officiers. C'est la loge de *La Persévérance de l'Union Parfaite*, rue Saint-Honoré, n° 219 bis... Puisque nos sous-officiers s'y rendent, je puis présumer que ceux des autres corps y sont également appelés, et j'ai cru devoir vous donner cet avis, qui peut vous être déjà parvenu par M. d'Arbelly qui tient cette communication d'un de nos officiers supérieurs. Unissons nos efforts pour détruire cette peste et disons aujourd'hui avec raison et en changeant l'acceptation : « Ecrasons l'infâme ! »

Cette loge, la police l'a aussi à l'œil. Un rapport de police du 7 octobre 1822 confirme qu'elle « est composée de 90 individus presque tous militaires, tant en activité qu'en non-activité de service ». A quoi s'ajoutent ces lignes : « Je prendrai des mesures pour qu'un de mes agents s'introduise dans la première réunion qui aura lieu. » Et comme on le verra plus loin, la police a des espions assez rusés non seulement pour se faire admettre dans les loges, mais pour gagner leur confiance au point d'y remplir d'importants offices. Le 23 octobre nouveaux détails : « Le nom

du vénérable est Bégui, il demeure rue de Tracy, n° 14... Cet homme tient un magasin de brosses, il a la réputation d'être un révolutionnaire exalté, et il est attaché au journal *Le Constitutionnel*. Cette dernière circonstance ne peut qu'ajouter au soupçon déjà conçu que cette loge maçonnique n'a d'autre but que de corrompre les militaires qui y sont admis. » Et au bas du rapport le ministre a écrit : « Savoir autant que possible quels sont les militaires qui s'y rendent. »

Une autre note fournie par un mouchard bénévole du nom de Randot qui, désireux d'obtenir un emploi à la direction générale, fournissait à celle-ci des renseignements utiles pouvant témoigner de ses aptitudes policières, nous montre à la fois, par une curieuse anecdote, et les sentiments de l'armée dans ses éléments subalternes et l'orientation anti-loyaliste que prenait la Franc-Maçonnerie. Ce mouchard a aiguillé la police sur une loge portant le nom *Les Laboureurs de la Veuve* qui, dans ses agapes se sert d'assiettes portant cette inscription : « Si vous êtes royalistes fuyez ces lieux ou craignez la mort. » Voilà un détail qui n'est pas sans émouvoir le préfet. Il sied d'en vérifier l'exactitude. Un faux frère se chargera de visiter l'atelier qui « se réunit secrètement chez le frère Thiébault, que l'on dit être le neveu du général Custine et oncle d'un des gardes du corps du roi ». Et il enverra le résultat de son enquête au préfet de police qui, à son tour, le transmettra au ministre : « On a cherché à s'assurer si, comme votre Excellence l'a demandé dans sa lettre du 18 octobre dernier, la vaisselle qui servait aux repas des frères maçons portait ces mots : « *Si vous êtes royalistes fuyez ces lieux ou craignez la mort.* » Plusieurs assiettes ont effectivement cette inscription. Mais il est aisé de reconnaître que ces caractères ont été tracés avec un instrument aigu et non empreints lorsque ces assiettes ont été confectionnées, et Chailloux (le restaurateur) a soutenu aux personnes qui s'en étaient aperçues (*sic*) que c'étaient des soldats de la garde royale, dernièrement en garnison à Courbevoie, qui les avaient écrits lorsqu'ils venaient faire chez lui leurs orgies accoutumées. » Les francs-maçons ne sont donc pas coupables du fait même, mais s'ils n'ont pas fait fabriquer ces assiettes, il est assez inquiétant qu'ils consentissent à s'en servir. D'autre part que penser de ces soldats qui, faisant partie de la garde royale, témoignent pour la royauté d'une aussi violente hostilité ? Plus tard un autre rapport nous apprendra que ces *Laboureurs de la Veuve* ou mieux du *Champ de la Veuve* (rectification du policier, plus logique et plus convenable) ont commandé à un coutelier 300 poignards. Et, au ministre, ces poi-

gnards ne semblent pas, comme les glaives mouchetés des cérémonies rituelles, devoir servir à l'exercice de la fraternité (1).

Sans prêter une importance excessive à ces témoignages tendancieux — que d'autres rapports, plus explicites, auxquels nous nous référerons plus loin confirmeront, force nous est de constater l'orientation nouvelle que prend la Franc-Maçonnerie. Les partis politiques d'opposition vont insensiblement la pénétrer.

* * *

Nous qui avons montré notre incrédulité au sujet du caractère subversif de la Franc-Maçonnerie au XVIII^e siècle, nous la croyons moins innocente après le retour des Bourbons. Certes son action antigouvernementale ne fut pas voulue, surtout par ses chefs. Comme nous l'avons dit et cela se conçoit facilement, ceux-ci avaient intérêt à préserver l'Institution du péril qui la pouvait menacer. Seulement, les événements sont plus forts que la volonté des maîtres. Cette Institution fréquentée jadis par la noblesse et par une partie du clergé se trouvait sous Louis XVIII peu à peu envahie par des éléments moins représentatifs et plus turbulents. Le Roi, au lieu de s'opposer comme le grand ancêtre aux empiètements du pape, s'en remettait à Sa Sainteté pour consolider son pouvoir. On gardait

(1) Dans le procès des Quatre Sergents de la Rochelle nous verrons un des accusés affirmer que ces poignards sont en usage dans la Franc-Maçonnerie. On a trouvé de telles armes dans le lit du sergent Goubin et le président l'interroge : « Goubin, expliquez-vous sur le fait des poignards ». *Réponse* : « C'est moi qui suis l'auteur de cette invention ; je n'avais d'autre but que de donner quelque chose de mystique à notre association. Les maçons... ». Le Président, interrompant l'accusé : « Les maçons n'ont pas de poignard ». Lefèvre, autre accusé : « Je suis maçon, monsieur le Président, et j'affirme que les maçons ont des poignards ». L'avocat général de Marchangy, dans son réquisitoire dira : « Cette arme de la vengeance était destinée à lier les affiliés à un pacte infernal, à frapper leurs imaginations par un appareil dramatique et mystérieux. Ce poignard, c'est le diplôme de l'affiliation à la secte des Carbonari ». Dans la suite de l'audience cette histoire des poignards suscita un incident assez curieux, et c'est pourquoi nous le rapportons ici. M^e Chaix d'Est-Ange, défenseur de l'un des accusés, a affirmé que les francs-maçons avaient des poignards, et par dérision pour les paroles trop pathétiques prononcées à ce sujet par l'avocat général, il en sortit un de sous sa robe en disant de cette « lame tragique » : « Je vous assure qu'elle n'a jamais troublé mon sommeil, ni mon cœur ». Or, après sa plaidoirie, le Président interpelle le jeune avocat : « Je dois vous rappeler que l'art. 314 du Code pénal punit d'une amende de 16 fr. à 200 fr. le port d'armes prohibées. Or, vous venez de vous avouer possesseur d'un poignard ; je vous invite à le déposer sur mon bureau ». M^e Chaix : « Je vais, Monsieur le Président, vous donner une explication bien simple. Mon père était franc-maçon ; je le suis moi-même ». Le Président : « Nous pensons bien que vous ne faites pas un usage habituel de cette arme ». M^e Chaix : « oh ! non. Je ne l'ai apportée que pour les besoins de la cause. Les francs-maçons ont des poignards, et j'ai seulement voulu prouver ce fait parce qu'il a été contesté par M. le Président qui peut-être n'est pas franc-maçon. » Le Président : « Je vous invite cependant à n'en faire usage que dans l'intérieur de la loge. »

comme le cauchemar de la Révolution française, et dans la peur de voir revenir une telle calamité, les Ultras poussaient au triomphe de l'Église, conservatrice intéressée des traditions de discipline et d'obéissance. Certes l'homme chez Louis XVIII n'était guère dévot, ayant gardé le scepticisme du temps où, n'étant encore que Monsieur, il partageait sur la Religion les sentiments de la jeune aristocratie. Mais le roi, comprenant que c'était la mésintelligence ou mieux le manque d'entente entre le spirituel et le temporel, poursuivi par les philosophes et applaudi étourdiment par les hautes classes, qui avait facilité la propagande révolutionnaire, ressoudait entre la France et l'Autel la chaîne des temps médiévaux. La noblesse, consciente de l'ancienne erreur commise, suivait la même politique. Et comme les catholiques, pour qui les bulles d'excommunication contre les francs-maçons étaient devenues une lettre vivante, témoignaient envers les loges d'une pieuse horreur, celles-ci se sont trouvées ne plus pouvoir compter que sur une certaine bourgeoisie demeurée foncièrement voltairienne, ainsi que sur les officiers subalternes, et les sous-officiers d'une Armée ayant la nostalgie de sa grandeur passée.

Il y a encore de grands noms parmi les dignitaires des obédiences. La tradition d'une direction aristocratique durait depuis trop longtemps pour se trouver brutalement interrompue. Ils appartenaient, pour la plupart, ces grands noms, à ces légitimistes demeurés voltairiens — comme Viennet par exemple, le futur académicien, alors secrétaire du Suprême Conseil de France (Rite Ecossais), que groupe le *Constitutionnel*. Ils sont exaspérants pour le pouvoir, mais ils sont trop loyaux et trop hauts, socialement parlant, pour être inquiétés. Mais ces seigneurs demeurés fidèles à la Franc-Maçonnerie doivent paraître à leurs fils bien démodés ou bien imprudents. Comme on sent que ceux-ci, plus pratiques et plus glorieux de leur blason (à mesure que s'éteint l'éclat de ce blason) ne suivront pas leur exemple !

* * *

Il nous faut parler ici de l'affaire de Misraïm qui suscita à l'époque un vif émoi parmi les francs-maçons. Trois juifs, les frères Bédarride, venus paraît-il d'Italie, estimant que les trente-trois grades pratiqués par l'Écossisme ne suffisaient pas pour contenir toute la science maçonnique, avaient entrepris de bâtir un temple symbolique de 90 degrés. Ceci se passait en 1815, et l'invention avait séduit des frères du Grand Orient de France et du Suprême Conseil, heureux de vêtir leur orgueil de titres miri-

fiques, ainsi que des profanes désireux d'être admis à d'apocalyptiques révélations. Ce monde vivait en paix sous le ritualisme du Rite de Misraïm (ainsi s'appelait la nouvelle obédience), lorsqu'en 1822 une perquisition chez son chef, suivie de la suppression de l'Ordre, vint tout bouleverser. Qui avait provoqué la méfiance du pouvoir à l'égard de ce rite et et conséquemment cette mesure draconienne ? Le Grand Orient de France. Est-ce la jalousie envers une puissance rivale ou le désir de s'assurer les bonnes grâces du gouvernement qui détermina chez le Grand Orient ce geste peu fraternel ? Ne cherchons pas et ne jugeons pas. Quels que soient les sentiments qui ont guidé le Grand Orient, il nous faut reconnaître que la dénonciation touchant le caractère subversif de l'obédience atteinte ne fut pas tout à fait calomnieuse. Une autre question est de savoir si le Grand Orient était exempt du péché qu'on reprochera à Misraïm et qui lui coûtera — provisoirement — l'existence. On verra que non, mais il pouvait, lui, plaider l'innocence, dans l'impossibilité où il était de connaître ou d'empêcher les écarts de conduite de ses loges, tandis que les Bédarride, pour ainsi dire, opéraient eux-mêmes.

Michel Bédarride va porter sa mauvaise parole dans toutes les régions où il pense pouvoir récolter des adhérents... et des subsides. Le parquet de Metz le 8 février 1822 signale sa présence à Sedan où il s'abouche avec un nommé Julien Couterat « dont les opinions sont celles d'un véritable démagogue ». Tous deux arrivent à constituer une loge avec huit individus qui « passent tous pour révolutionnaires très avancés ». Et alors, ce détail qui inciterait un esprit malveillant à douter de la sainteté de l'apostolat : « Des sommes d'argent ont été remises par divers habitants de Sedan à Bédarride qui les a emportées. Il a quitté Sedan le 1^{er} janvier, annonçant qu'il se rendait à Valenciennes. Il s'est dirigé néanmoins sur Verdun. » (1) Et des complices font comme lui ; ils se déguisent en commis-voyageurs et on a tout lieu de croire que le produit qu'ils vont représenter à Strasbourg, à Mulhouse, à Belfort, à Metz et à Verdun est le poison maçonnique — que le détestable Bédarride distille à Paris dans son officine pharmaceutique. Ce qu'il y a d'outrageant pour le gouvernement et les bonnes mœurs c'est que ces « huit individus » ne sont pas socialement méprisables. Il est parmi eux deux docteurs médecins et « deux négociants et propriétaires ».

Et voilà la ville de Besançon également contaminée ! Le 22 août 1822

(1) Arch. Nat. dossier BB 30 241.

le préfet du Doubs est averti par le Directeur de la Police qu'un atelier misraïmite y brille d'une lumière sourde ! « C'est un sieur Bédarride se qualifiant tantôt négociant tantôt commis-voyageur qui paraît l'avoir porté à Besançon. » (1) C'était vrai. On avait dû cueillir le renseignement parmi les archives saisies. Une année s'était même écoulée depuis que le zélé propagandiste y avait été, le 25 juillet 1821, grouper les bonnes et mauvaises volontés — bonnes pour sa cause, mais mauvaises pour celle du gouvernement. Le préfet ne s'en était pas ému d'autant plus que les affiliés loin de se cacher avaient été jusqu'à faire imprimer l'annuaire de leur loge. Mais le cri d'alarme poussé par Paris lui dicte son devoir. « Cette puissance est absolument étrangère au Grand Orient — lui est-il écrit — (donc) sa tendance est évidemment révolutionnaire. »

Ce « donc » n'est pas de nous. C'est M. Fernand Chapuis qui tire cette déduction dans la brochure où il a suivi, grâce à des documents officiels, les avatars de Misraïm dans cette région (2). Nous ne pouvons, ces avatars, les raconter ici ; il serait fastidieux de détailler toutes les persécutions locales subies par le Rite et les réactions des persécutés. Le résultat forcé de l'alerte est qu'à Besançon on perquisitionne et qu'on ferme la loge. Mais, ce qu'il faut noter, c'est que le préfet ne croit pas à sa mal-faisance, et il le dit. Les citoyens qui la composent ont, en majorité, une excellente réputation. Quant au procureur du roi qui a examiné les pièces, il estime qu'elles ne contiennent « rien, absolument rien de ré-préhensible... rien de contraire aux mœurs et au gouvernement... rien de séditieux ». Et il termine, en ne voyant dans la dénonciation, que l'effet d'une rivalité entre deux obédiences — ce qui est aussi l'avis du préfet :

« Toutefois, il paraît que le Rit de Misraïm est la seule institution maçonnique que le gouvernement fasse poursuivre. Le Rit dit le Grand Orient n'est pas sous le poids de la même défaveur, et le gouvernement lui accorde sa tolérance. Il semble pourtant que le Rit de Misraïm n'est guère qu'une branche de l'arbre dont le Grand Orient forme le tronc, et le tronc n'a désavoué sa branche, ou si l'on veut, la métropole ne s'est brouillée avec sa colonie, que parce que celle-ci a voulu devenir trop indépendante et prendre l'allure comme le nom de Puissance. »

Ces Autorités ont-elles vu clair ? Pour leur région, oui — il n'en faut pas douter. Seulement méfions-nous de généraliser comme l'auteur de

(1) Arch. du Doubs, 16, M. 31.

(2) Fernand Chapuis : *Une loge de Misraïm à Besançon en 1822*. Paris, 1935, pièce in-8°.

l'étude *Une loge de Misraïm à Besançon en 1822* qui, lui, sur la foi de ces appréciations officielles, n'hésite pas à innocenter Misraïm. Bien entendu, Bédarride n'a pas glané partout que des esprits ouvertement indépendants, d'abord parce que la chose n'est pas toujours possible, ensuite parce qu'il est de bonne tactique d'adapter une méthode aux circonstances — de lieux et de personnes. Mais, ne peut-on compter sur l'atmosphère du milieu pour, peu à peu, muer un libéral en révolutionnaire ?

Il nous semblait aussi, jadis, en lisant les écrits de Simon Boubée (1) et en constatant le philosophisme nuageux qui imprégna le ritualisme des 90 degrés, que cette société nouvelle n'avait d'autre souci que de satisfaire aux curiosités mystiques de ses adeptes. Il nous faut aujourd'hui quelque peu déchanter. Nous n'ignorons pas encore une fois qu'il convient de n'accepter qu'avec réserve les rapports de policiers dont le zèle imaginatif corse facilement les faits ou supplée à leur imprécision, mais ceux qui visent les réunions misraïmites fournissent des détails trop précis pour que nous puissions douter de leur exactitude. Or, rendant compte de la tenue du 5 octobre 1822, le faux frère Viennen, qui faisait fonction d'officier — les autres « plateaux » principaux étant occupés par les frères Astier, Morisson de Greenfield et Bédarride sous la présidence du vénérable Gilbert — rapporte les propos du frère Morisson. Et ceux-ci, on va s'en convaincre, n'étaient point pour dissiper les soupçons du gouvernement. Qu'a-t-il dit ? Ceci : « que les despotes faisaient bien de prendre des mesures, qu'il y allait non seulement de leur état mais de leur vie. Il a parlé des jésuites en les signalant comme une espèce de Franc-Maçonnerie instituée au profit de l'Etat et surtout à leur propre profit et comme étant très nuisible en général aux nouvelles institutions ». Cette réunion avait lieu deux jours avant la perquisition qui avait enlevé les papiers de l'obédience — opération dont les frères Bédarride, toujours aux dires du mouchard, ne paraissaient point trop affectés, comme s'ils avaient su mettre préalablement en lieu sûr les « objets plus importants ». Ensuite le rite misraïmite demeure « dans la plus complète inaction ». Il attend les événements. Il a foi dans la protection du Rite Ecossais qui, contrairement au Grand Orient, lui fut toujours favorable, et dont les dignitaires ont dans le monde profane une haute autorité morale. Le

(1) *Misraïm* ou les francs-maçons, poème en quatre époques et en quatre chants. Paris, 1847, in-8°.

frère Morisson songe à passer avec armes et bagages « sous les auspices du Suprême Conseil ». « Cette Société, dit-il, s'élèvera au-dessus de toutes les poursuites », et il montre ingénument au traître « une liste imprimée des principaux chefs, parmi lesquels se trouvaient Cambacérès Grand-Maitre, Decazes (l'ancien chef de la police et ministre du roi Louis XVIII qui, malgré l'obligation où il s'est trouvé de le renvoyer, lui a gardé toute son affection) grand Commandeur ; et, pour la France et pour l'Amérique, le comte Muraire, le baron de Tinan, le comte de Fauchecour, etc. » (1). Entre temps, il continue d'épancher sa bile en des vaticinations lourdes de menaces : « M. Morisson, en parlant des affaires d'Espagne, a dit avoir appris que quelques régiments de l'armée d'observation avaient reçu des proclamations des Cortés qui auraient produit l'effet que s'en étaient promis les libéraux ; en ajoutant de son côté que la guerre était inévitable, qu'un grand nombre de soldats étaient carbonisés (2) et qu'il ne fallait qu'un bon chef pour être à la tête de 20.000 hommes... comme ils viendraient alors à Paris. » Mais voici qui est plus grave : « Il me semble, disait-il ensuite avec affectation, que tous les matins, en me levant, je dois apprendre qu'une explosion de la nuit a tout englouti, les rois et les prêtres. Aucun Bourbon ne doit échapper si nous voulons être tranquilles, pas de prisonniers. Et les prêtres, dont la haine se fait ressentir cent ans après leur mort, doivent être également anéantis » (3).

En Misraïm persistent doléances et récriminations. « En général les membres de Misraïm accusent le Grand Orient d'avoir attiré l'attention du gouvernement sur leur rite et d'avoir provoqué toutes les persécutions dont ils ont eu à se plaindre ». A cette occasion Michel Bédarride a ajouté que « s'il ne craignait pas de compromettre sa dignité il perdrait le Grand Orient. Il parle beaucoup de lancer un mémoire contre cette puissance maçonnique, par rapport à Misraïm seulement. » L'indiscrétion se précise : « Le 11 du courant il y a eu un comité secret chez les frères Bédarride (société de Misraïm) rue des Jeuneurs n° 20. Il était composé de

(1) Dès la réception du rapport policier, le ministre lui-même s'est procuré la liste de ces chefs. Il l'envoie à son tour au préfet de police. Ce sont les frères J. H. B. de la Hogue, le baron de Fernig, le vice-amiral comte Allemand, le lieutenant général comte Belliard, le duc de Saint-Aignan, le maréchal duc de Reggio, le lieutenant général comte Guilleminot, le chevalier Combes. Suit la liste des Grands Inspecteurs Généraux du 33° degré où rutilent d'autres noms aux particules et aux titres impressionnants. De quoi faire réfléchir le ministre.

(2) Entendons par ce néologisme (dans ce sens) qu'ils appartenaient à la Carbonnerie ou Carbonarisme.

(3) Ces lignes se trouvent soulignées également dans la lettre « confidentielle » adressée au ministre par le préfet de police Delavau.

MM. le baron François Antoine Teste, lieutenant général, Charles Teste, ancien administrateur, le comte Louis de Fauchecour, colonel d'artillerie, et Ratheny. L'objet principal ou du moins le prétexte de la délibération était la réponse qui doit être faite au discours du G. O. qui s'est élevé contre le rite misraïmite. Votre Excellence peut se souvenir que c'est le Grand Orient qui, le premier, en effet, a fait sentir le danger des Sociétés de Misraïm et qui les a signalées comme contraires à l'esprit du gouvernement. Charles Teste a été chargé de rédiger la réponse de ce discours. » Le renseignement est exact. Le mémoire annoncé parut. Ce ne fut pas Charles Teste qui le rédigea mais Vernhes, un frère qui avait du style, des connaissances et de la verve (1). Ce Vernhes, misraïmite ardent, n'était pas un inconnu pour la police. Des notes de commissaires de province avaient déjà signalé à Paris ses menées antiroyalistes à Montpellier et à Lyon où — lourd grief ! — il fréquentait des officiers à demi-solde. « Les officiers à demi-solde, écrit Peuchet, ont été longtemps l'épouvantail chimérique du gouvernement et le pain quotidien des dénonciateurs et espions de police. M. Delavau en voyait partout. » (2)

C'est un véritable réquisitoire que Vernhes dresse contre le Grand Orient. Il rappelle les témoignages de son hostilité, son « arrêté » en sept articles du 17 décembre 1816, par lequel il mettait ses ateliers en garde contre la propagande du rite nouveau, dont les grades très nombreux risquaient d'inquiéter le pouvoir, le discours de son Grand Orateur Richard qui, en 1822 (peu de temps avant l'intervention de la police), affecte de considérer la puissance misraïmite comme dangereuse pour la sûreté de l'Etat. Lui, Vernhes, prête une autre raison à cette hostilité. Misraïm s'était refusé à toute fusion avec le Grand Orient malgré l'invite indirecte qui lui en avait été faite. « Les propositions verbales qui furent faites à quelques-uns d'entre eux (les Misraïmites) furent repoussées avec indignation et Misraïm resta dans sa pureté. » Mais que le frère Richard ne se réjouisse pas d'avoir « par ses calomnies et diffamations éveillé l'attention de l'autorité civile », car sa joie ne sera qu'éphémère. On rendra justice à Misraïm. Ses papiers que l'on est en train d'examiner dans le temple de la Justice prouveront son antiquité, la régularité de ses tra-

(1) Il a publié, outre sa *Défense de Misraïm*. Paris, 1822, pièce in-8°, *Le Parfait maçon*, ou répertoire complet de la maçonnerie symbolique. Montpellier, 1820, in-8° et *Essai sur l'histoire générale de la Franche-Maçonnerie depuis son établissement jusqu'à nos jours*. Paris, S. D., in-16.

(2) J. Peuchet, archiviste de police : *Mémoires tirés des archives de la police de Paris...* depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. Paris, 1838, T. V, p. 368 note.

vaux, son « dévouement aux lois et au gouvernement paternel qui nous régit ». Par sa fin, ce réquisitoire vigoureux est en même temps une adroite plaidoirie. On l'a certainement envoyé au ministre et à ceux qui, par devoir professionnel, étaient intéressés à la question. Et, soit que l'argumentation de Vernhes ait porté ou que les documents saisis parussent vraiment peu compromettants, la justice se montra relativement clémente. Pourtant les propos de Morisson, ce Morisson qui a blasphémé contre le roi et ses fidèles soutiens les Jésuites ? Peut-être n'a-t-on vu là que rodomontades d'exalté comme en comptent toutes les organisations ? Ou, comme l'espéraient les Misraïmites, le Suprême Conseil a-t-il plaidé en leur faveur ? On ne sait pas. Pour nous les papiers des frères Bédarride durent paraître aux inquisiteurs plus démentiels que subversifs. Ces réminiscences égyptiennes exposées dans un style fumeux, ce père Adam considéré comme le fondateur de la Franc-Maçonnerie et nommant Grand Conservateur de l'Ordre son fils Caïn malgré sa façon particulière de comprendre la fraternité (mais, au dire de Marc Bédarride bien renseigné, Caïn s'était, paraît-il, repenti (1)), et ces cartes aux signes hiéroglyphiques, « caractères sacrés de l'Ordre, qu'il n'appartient qu'aux vrais élus de connaître », et dont les dignitaires du Rite Ecossais, si épris de symbolisme, ne parlaient qu'avec respect depuis que le Grand Hiérophante, chef suprême, les avait découverts à leurs yeux éblouis, tous ces palimpsestes parsemés de cœurs en branche avaient dû avoir raison de la méfiance des juges. On dut juger innocents, au double sens du mot, ces gens d'âge qui se récréaient avec de tels mirages, et indignes d'être considérés comme conspirateurs. Mais, pour l'exemple, on leur appliqua les articles 291 et 292 du Code pénal, articles anodins qui visent les réunions de plus de vingt personnes. Et pour y avoir désobéi, Bédarride aîné, le 18 janvier 1823, fut condamné à 16 francs d'amende. L'espionnage avait dû coûter plus cher, et, comme on dit, l'Etat n'avait pas dû faire ses frais. Entre parenthèses, les Bédarride avaient-ils été animés « des plus louables intentions » en créant leur Rite ? Simon Boubée l'affirme,

(1) Marc Bédarride : *De l'ordre maçonnique de Misraïm*, depuis sa création, jusqu'à nos jours, de son antiquité, de ses luttes et de ses progrès. An. 5848. Paris, 1845, 2 vol. in-8°, T. I, p. 22. Caïn « élu grand conservateur, l'an du monde 250, l'ordre de Misraïm fleurit avec éclat sous son obédience, et ses descendants furent de bien dignes maçons ». Marc Bédarride fait suivre son nom de ses titres qui sont pompeux : « Premier grand conservateur de l'ordre maçonnique de Misraïm pour la France, grand dignitaire des puissances suprêmes dudit ordre dans divers royaumes étrangers, puissant grand commandeur des chevaliers défenseurs de la maçonnerie et possédant tous les rites. »

tout en s'élevant contre un étrange abus commis par eux : « Cet abus consiste en ce que les importateurs du rite se sont constitués créanciers de l'Ordre qu'ils venaient d'établir, d'une somme qu'ils portèrent d'abord à 120.000 fr., mais qu'ils réduisirent ensuite à 80.000, et ce, en paiement des sacrifices qu'ils disaient avoir faits, soit pour se procurer les tableaux, cartes, cahiers et autres documents du rite importé, soit pour frais de chancellerie. » (1) De sorte que le montant des cotisations de toute nature aboutissait aux poches des Bédarride. Ils nous semblent, à nous, avoir eu de la probité une conception trop originale.

Leur Ordre, qui survivra aux événements, ne fera pas plus tard un travail méprisable ; il y a dans toute organisation maçonnique une atmosphère de recueillement dont peuvent profiter les affiliés et qui — malgré les procédés blâmables de certains profiteurs — le maintient dans la pureté de ses traditions. Seulement le charlatanisme des fondateurs nous choque. Ces degrés innombrables, pour parvenir à la perfection, nous semblent d'une invention indigne d'intérêt... sauf peut-être pour ceux qui les ont imaginés. L'anecdote suivante prouvera que les Bédarride distribuaient leurs diplômes avec une coupable légèreté :

A l'époque napoléonienne, ils avaient brillé dans l'état militaire, Marc comme officier d'Etat-major, Michel comme inspecteur des services réunis des Armées. La Restauration ayant dédaigné de se les attacher ou eux-mêmes ayant dédaigné de s'attacher à la Restauration (nous ne savons pas), il leur avait fallu trouver un moyen d'existence, et ils s'étaient établis parfumeurs rue du faubourg Saint-Martin. Or, un jour on leur délégua un agent rusé qui témoigna d'un ardent désir de se faire initier dans cet Ordre mirifique — et incontinent, contre la somme de cent francs, on le bombardait d'un seul coup apprenti, compagnon et maître. Ce n'était pas cher, mais la police, estimant peut-être que pour monter plus haut dans l'échelle des grades — jusqu'au 91^e — il lui faudrait, à ce tarif, dépenser une somme trop élevée, préféra s'aboucher avec la bonne amie de Marc Bédarride. On peut être, selon l'obligation maçonnique, « libre et de bonnes mœurs » et aliéner ses sens et son âme au service d'une jolie fille. Pour être franc-maçon on n'en est pas moins homme. Cette jolie fille, dont la police a dédaigné de nous faire connaître le nom pour ne nous apprendre que son prénom : Louise, habitait rue des Petits-

(1) J. S. Boubée : *Etudes historiques et philosophiques sur la Franc-Maçonnerie ancienne et moderne, sur les hauts grades et sur les loges d'adoption*. Paris, 1854, in-8°, p. 164 et 165.

Carreaux. Louise fut accueillante à un policier avantageux et généreux. Lui dédia-t-elle ses charmes ? l'histoire ne le dit pas, mais au dire de Froment, « elle livra les secrets de son amant ». Le pis — l'infâme ! — c'est qu'elle ne se borna pas à dévoiler les secrets du franc-maçon — qu'elle dut, n'en doutons pas, pimenter de détails joliment fantaisistes — elle vendit les secrets du parfumeur ! Ainsi le séducteur apprit, avec le jeu des épreuves, le jeu des éprouvettes. Et la police connut la recette infailible pour fabriquer le rouge végétal, l'eau de beauté, la pâte à la reine — et le lait virginal.

Pourtant cet espionnage ne cesse pas, et le préfet Delavau continue de renseigner le ministre et sur les Bédarride et sur leur Ordre. Les Bédarride ont fait des effets de commerce avec Bernard-Lafosse et ils doivent 300 francs à un marchand de volailles. Leur Ordre est dissous ? Ouais ! Le jugement du tribunal de police a bien prononcé la dissolution, mais comment empêcher des hommes de se fréquenter, ne serait-ce que pour la joie de se trouver ensemble ? Ils n'ont pas le droit d'être plus de vingt ? Eh bien, ils feront en sorte que la réunion soit moins nombreuse, voilà tout. Marc Bédarride est bien libre de recevoir ses amis. Il les reçoit. Il a beau les trier, on sait tout de même l'objet de leur conversation : « Le Rite de Misraïm emploie la plus grande activité pour établir la correspondance avec Marseille, Lyon et Bordeaux. » Maintenant, cette correspondance prenant la voie postale, c'est peut-être au cabinet noir que la police doit ce renseignement. L'ennui pour celle-ci est que les francs-maçons se méfient de plus en plus. Les mouchards le constatent avec amertume. Les loges se réunissent prudemment « en tenue de famille », ce qui est une façon d'écarter les visiteurs.

* * *

L'époque devenait moins bonne pour les agents provocateurs. Decazes déjà s'en était servi pour faire valoir ses services, et le préfet Delavau les considérait comme ses plus utiles serviteurs. Le poste d'ailleurs n'allait pas sans quelques aléas. En loge leur zèle à provoquer les « ordres du jour » les plus compromettants avaient éveillé des soupçons. Dans le monde profane ils étaient parfois les héros d'aventures qui ne tournaient point à leur honneur, et conséquemment à l'honneur du préfet de police. Celui-ci, dont la curiosité s'étendait à tous les personnages considérés comme les adversaires du régime, allait jusqu'à les faire surveiller dans leur domicile même. Ainsi fit-il, à son dam, à l'égard de Lafayette. Celui-

ci devait partir en Amérique pour aller visiter le tombeau de Washington, répondant à tout un peuple désireux de témoigner à son âge mûr la reconnaissance gardée de l'héroïsme du jeune homme. C'est à cette occasion — disons-le en passant — que la Franc-Maçonnerie américaine devait lui décerner le grade le plus élevé de l'Ordre, celui de Grand Inspecteur général. Seulement ce voyage paraissait à la police cacher de subversives visées. Qu'allait faire Lafayette aux Etats-Unis ? Un pèlerinage à la tombe de son ancien compagnon d'armes ? Raison insuffisante, donc suspecte. Si on pouvait s'introduire dans son hôtel et assister aux préparatifs de son voyage ? On camoufle un policier en militaire. On l'a muni d'une liste de souscripteurs où figurent les noms des députés de l'opposition, Ternaux, Lafitte, Benjamin Constant, etc. (car la police alors ne répugnait même pas à établir des faux pour arriver à ses fins) — lesquels souscripteurs attireraient la commisération du général sur cet ancien officier que le pouvoir avait cassé en raison de ses opinions politiques. Levasseur, le secrétaire de Lafayette, reçoit le quidam, prête une oreille complaisante au roman policier et lui dit de repasser pour voir le général en personne. Le faux militaire se retire, et ne se doutant pas que Levasseur l'a fait suivre par un domestique, s'en va chez un marchand de vins rejoindre d'autres agents. Quand, sans méfiance, il s'en revient à l'hôtel de Lafayette, on le conduit avec la plus parfaite urbanité devant le général. Celui-ci le reçoit, sonne ses domestiques, le fait garrotter et ordonne qu'on l'enferme dans sa chaise de poste. « Faites le conduire dans mes terres, et qu'on le brûle ! »

On ne brûla pas l'homme à qui la peur faisait rendre ses galons avec une pitoyable rapidité. Mais le policier, lui, était « brûlé ». On le réexpédia au préfet avec une lettre de Lafayette que M. Delavau, peut-être amateur d'autographes, oublia de verser aux archives de la police.

* * *

Le préfet signale au ministre le 21 janvier 1823 : « La crainte que paraissent avoir les loges maçonniques d'appeler sur elles l'attention de l'autorité rend leur surveillance un peu plus difficile et dans cette circonstance on ne peut guère s'arrêter qu'aux diverses conversations des principaux membres de ces sociétés. » Heureusement que, parmi ses membres, il y a encore ce Morisson de Greenfeld dont la verve continue d'alimenter la chronique policière. Il verse complaisamment dans l'oreille du mou-

chard ses espoirs révolutionnaires. Un provocateur, ce Morisson ? Nous serions tentés de le croire ; à tort, car un fait prouve le contraire : la surveillance dont il ne cessera d'être l'objet. Quand quelques mois plus tard il partira pour Lyon voir un de ses parents malades, le ministre ne verra dans ce voyage qu'un prétexte pour remplir là-bas une mission secrète, et les autorités de Lyon seront alertées. Or ce fils de Misraïm exhale ses téméraires vaticinations : « Le repos ne convient pas à l'armée qui, dans cet état, sent tout le poids de la subordination et de la contrainte ; c'est une heureuse circonstance pour les chatouiller avec les mots *d'indépendance et de liberté*. Plus le gouvernement recule et plus il s'approche du précipice. » Et il ajoute « que le gouvernement anglais soutenait fortement les libéraux d'Espagne, qu'il voulait que les peuples fussent libres et qu'il était l'ennemi de tous les despotes et surtout des prêtres » (1). Il n'est pas plus réservé lorsqu'il parle de la famille des Bourbons, et lorsqu'on lui conseille de modérer ses expressions, il répond qu'il « ne doit plus se gêner lorsqu'il n'a point à craindre quelque satellite de l'autorité ». Imprudent ! Morisson manifeste aussi l'intention de faire une brochure en anglais contre le Grand Orient. On lui offrait la voie des journaux pour lui donner plus de publicité. « Il faut bien s'en garder, dit-il, si par malheur le public se mêlait à nos disputes et qu'il en fût témoin, la maçonnerie en France serait bientôt perdue. » Suit cette réflexion par laquelle la police exprime sa satisfaction de la discorde qui règne parmi les obédiences : « Quoi qu'il en soit, il doit paraître assez curieux que les diverses sociétés secrètes se fassent la guerre entre elles. Il doit résulter, ce semble, de cette division une force nouvelle pour le gouvernement qui voudrait les détruire toutes. »

Qui voudrait les détruire toutes ! Voici un membre de phrase qui, adressé par un préfet de police à son chef le ministre, prouve bien que si l'Etat n'avait pas à ménager certaines notabilités encore puissantes, il n'hésiterait pas à supprimer « ces foyers d'infection » que sont les loges — toutes les loges. Et le préfet de police revient le 10 décembre sur la joie qu'éprouve la police de ces dissensions, et ce au sujet de la brochure du

(1) Le despotisme de Ferdinand VII d'Espagne avait d'abord indigné l'Europe, au point que Louis XVIII lui-même avait refusé de lui livrer le conspirateur Mina réfugié en France, mais quand ce roi dut céder aux justes revendications de ses sujets prêts à se révolter, il y eut chez les autres souverains de l'Europe — Angleterre exceptée — une terrible crainte de la contagion des idées libérales, et une armée française aida Ferdinand VII à rétablir son pouvoir absolu. Ceci expliqué pour faire comprendre certains passages des rapports policiers.

frère Vernhes contre le Grand Orient : « Le gouvernement doit tout espérer d'une aussi heureuse circonstance. C'est un brandon de discorde jeté dans le camp de la maçonnerie. Chacun voudra faire valoir le mérite de la secte en proclamant avec orgueil les noms des grands personnages qui la composent, et de ce choc de principes et d'opinions jaillira la vérité qui mettra au jour les infâmes projets qu'ils ont aujourd'hui et que, peut-être, ils se flattent de réaliser. » *Nil novi sub sole*. En somme, le ministre (car le préfet ne fait évidemment qu'exprimer l'opinion de son chef) au lieu d'être reconnaissant au Grand Orient d'avoir aidé par sa dénonciation à abolir le rite de Misraïm, ne serait pas fâché au fond de lui faire subir le même sort.

* * *

Ces loges du Grand Orient, le gouvernement les fait aussi surveiller — et activement ! On ne doute peut-être pas de la bonne volonté de cette obédience à s'opposer de la part de ses membres à toute menée politique, mais elle ne peut pas envoyer chaque fois un de ses dignitaires aux tenues de ses ateliers, et ceux-ci travaillent en réalité comme ils l'entendent. Et ce travail peut n'être pas d'une correction tranquillisante. Jugeons-en par ce passage d'une lettre au ministre du 13 novembre 1822 : « Ce n'est pas sans quelque difficulté que mon agent a pénétré dans la loge des *Amis de la Vérité* qui est sous la puissance du Grand Orient et qui ne laissait pas de me donner des inquiétudes. Avant d'assister à une séance de cette Société les frères visiteurs sont soumis à un examen très rigoureux. Leur diplôme et bref sont présentés au vénérable, qui demande également leur signature pour établir une confrontation. Après une infinité de questions qui leur sont faites sur le rite auquel ils appartiennent, ils sont encore obligés à répéter le mot de semestre. L'oubli de cette condition suffit pour faire rejeter le visiteur de la société. » L'agent a assisté à trois initiations ou du moins aux épreuves préparatoires subies par les candidats, épreuves toutes morales, la loge jugeant superflues les épreuves physiques (détail qui n'est pas sans importance car il prouve que le symbolisme de l'Ordre n'est plus comme au XVIII^e siècle une de ses majeures séductions). Or il a remarqué que sur les quatre questions rituelles posées aux postulants : « Que doit l'homme à Dieu ? Que doit-il à lui-même ? Que doit-il à ses semblables ? Que doit-il à la patrie ? » la réponse à cette dernière seule semblait passionner l'auditoire. Et tous ne manquaient de confondre la patrie avec la liberté en disant qu'ils donne-

raient leur sang pour elle, et l'un d'eux avait nettement exprimé cette conception indirectement séditeuse en affirmant que « pour la patrie et la liberté il fallait tout sacrifier et tout faire, et qu'il était l'ennemi de tous les tyrans du monde ». Puis une histoire de brigands pour corser le tout. Parmi ces récipiendaires qui ont l'audace de vouloir identifier la patrie et la liberté (car ils seront reçus) il y en a un qui a « fait l'horrible aveu d'avoir blessé son chien d'un coup de fusil à la place de sa femme, qu'il avait eu l'intention de tuer, et qu'il avait manquée ». Eh bien, il fut agréé tout de même ! La « mouche » n'a pas précisé si ce fut par acclamations.

Ensuite ce sont les loges *Les Amis de la Sagesse* (qui vient de fusionner avec le *Bouclier français*), les *Amis de l'Armorique* à laquelle s'est jointe celle des *Amis de la Vérité* qui accueillent, sans le savoir, deux espions dont la curiosité, si fâcheuse pour l'époque, est aujourd'hui pour l'historien d'un utile secours. Revers heureux des malfaisances. « Les discussions qui ont lieu dans ces deux loges roulent assez ouvertement sur la politique, et souvent pour être plus libres, ils feignent de se réunir en famille, ce qui éloigne de ce comité toute espèce de visiteurs. »

Par ces rapports policiers nous savons les noms des candidats, les discussions parfois violentes que provoque leur réception, la révélation que fait le 19 novembre 1822 un visiteur appartenant au Grand Orient de Naples : « Il a déclaré qu'à Naples les francs-maçons étaient en très grand nombre et qu'ils travaillaient avec un zèle infatigable, en ajoutant cependant que depuis la dernière rentrée du roi, les maçons réunis ou tenant séance étaient condamnés aux galères et les carbonari à être fusillés. Il a avancé qu'à Rome il y avait des francs-maçons même parmi les cardinaux. » Ce visiteur, qui voudrait gagner Londres et qui n'a pas un rouge liard pour faire le voyage, nous semble, par des anecdotes plus sensationnelles que vraies, avoir voulu provoquer l'aide de ses frères. Le lendemain nous le voyons assister à la tenue de la loge *Emeth* que préside le frère Bègue-Clavel, et cette fois, après hésitation, il confesse qu'il est *carbonnier* (carbonaro) en « assurant que cette société était issue de celle de Misraïm, et qu'elle n'en avait adopté que les deux grades d'apprenti et de maître, avec les mêmes signes et batteries ». Cette loge *Emeth* est une loge écossaise, donc sous le contrôle du Suprême Conseil dont le duc Decazes est un des plus hauts dignitaires. Ce rite est, bien entendu, également surveillé, mais vu le petit nombre de ses ateliers dont le recrutement peut être plus sélectionné, il fournit peu de copie aux agents de la

police. D'un rapport fait sur la tenue du 6 septembre 1822 de la loge *La Rose du Parfait Silence*, il n'est à glaner que ces lignes dont la teneur, pour le sujet qui nous occupe, n'est point négligeable. « M. le comte Murair n'a pas dissimulé les dangers auxquels était exposé l'Ordre. Soyons toujours unis, a-t-il dit, et nous serons forts, soyons constants et nous triompherons. » Le duc Decazes n'est plus en haut lieu *persona grata* depuis que ses ennemis sont parvenus à le chasser du pouvoir. Cet ancien ministre de la police qui fut aussi ministre de l'intérieur peut d'autant moins protéger son rite que lui-même est passé à l'opposition. « Quand il se vit condamné, lui que Louis XVIII appelait son fils, à rester aux yeux de la France le fils d'un obscur plébéien, l'allié d'une famille bonapartiste, un favori du roi désavoué par la Cour, il accepta la position qui lui était faite, et se jeta dans les rangs jusqu'alors ennemis, par les brèches que l'énergie des mesures qu'il avait prises y avait ouvertes. » (1)

Pour en revenir au Grand Orient, des profanes, camouflés en maçons, continuent d'inspecter ses ateliers. Le 22 décembre 1822 c'est la loge *Les Frères Unis* qui donne une grande fête dans laquelle on reçoit avec le cérémonial habituel la délégation du Conseil directeur. Un orateur s'y fait remarquer et « couvrir d'applaudissements par son discours d'une inspiration violemment démocratique où se trouvaient flétris les sots courtisans et les lâches adulateurs qui ne cessent d'encenser les idoles du jour... Jamais diatribe plus violente contre la noblesse n'avait été prononcée dans de semblables réunions ».

Toutes ces révélations paraissent inquiéter vraiment le gouvernement. Peut-être le préfet de police exagère-t-il le danger pour que son zèle apparaisse plus méritoire ? De leur côté « toutes ces sociétés secrètes, écrit Delavau le 10 décembre, pressentent quelque coup violent de la part du gouvernement ». Et il constate qu'« elles facilitent aux jeunes gens tous les moyens de se faire initier... il suffit aujourd'hui de se déclarer partisan de la liberté, libéral, pour échapper aux épreuves morales ». Et à ces jeunes gens, il sera facile d'inspirer des actes dangereux, car « l'exaltation ne réfléchit point ».

Le ministre de son côté doit avoir ses agents secrets, car c'est lui qui fait savoir au préfet de police que le 3 janvier 1823 il s'est tenu à la loge *L'Union* une grande réunion et que « les discours des orateurs étaient

(1) Alfred Nettement : *Souvenirs de la Restauration*. Paris, 1818, in-8°, p. 277.

tous plus ou moins révolutionnaires et que le repas s'est terminé par des chansons tout à fait séditieuses ». Donc une loge à surveiller. Ça n'étonne pas le préfet. « Cette loge est une des plus mal composées de Paris. Entendons par là qu'elle a un mauvais esprit et votre Excellence peut être convaincue que toutes les fois qu'elle s'assemblera on y prononcera les discours les plus démagogiques. » Le Vénérable qui la préside est un sieur Laresche, horloger au Palais-Royal, « connu par l'exaltation de ses principes et dont le nom figurait dans le journal trouvé sur le colonel Alix lors de son arrestation à Nantes ». Et comme le préfet se pique au jeu, ennuyé peut-être d'avoir été prévenu par son supérieur, il assure celui-ci de son zèle renouvelé : « Je prendrai des mesures pour y introduire un agent intelligent. »

* * *

Comme nous l'avons dit plus haut, les Carbonari et tous ceux qui voudraient la chute du régime se sont infiltrés dans les loges. Le secret de leurs travaux offrait trop de commodité pour les conciliabules en commun, loin de toute oreille profane (hélas !) pour qu'ils n'en profitassent pas. Et ce d'autant plus que, pour des raisons complexes, la Franc-Maçonnerie semblait et était — le fait le prouve — au-dessus des atteintes du Pouvoir. Ce dernier la suit dans ses exercices, mais la suit-il partout ? Et pour quelques ateliers où on peut pénétrer, que d'autres probablement dont les membres plus circonspects ou plus honnêtes n'offrent aucune prise à la délation ! Les obédiences, du moins leurs conseils directeurs, voudraient bien que les ateliers se montrassent plus loyalistes, car ils redoutent la catastrophe. Mieux vaut le sommeil que la mort. On se réveillerait plus tard, quand les temps orageux seraient passés. Mais ces conseils sont dépassés par les événements et par la volonté des loges elles-mêmes. Elles initient qui elles veulent, et du moment que, selon la formule, les néophytes sont « libres et de bonnes mœurs », le Grand Orient est bien obligé de les inscrire sur ses contrôles. Les refuser sous le prétexte que leurs sentiments politiques ne sont pas orthodoxes, ce serait provoquer pour ainsi dire une révolution de palais. Le dilemme est là : contrarier les ateliers qui assurent son existence ou contrarier le gouvernement qui menace cette existence. Problème difficile à résoudre.

En attendant, les frères continuent à se distinguer par leurs agissements et leurs devis. Il y a parmi eux des fonctionnaires — et c'est surtout ce qui indigné le ministre qui n'ose les révoquer, car quelle raison

donner puisque la société elle-même jouit de l'immunité ? Plusieurs sont vénérables, et celui des *Amis de la Sagesse*, un nommé Cubli, est un employé au ministère des finances qui a comme principaux adjouvants dans ses fonctions maçonniques le père et le fils Riquier et Carry de Lyon. Et Riquier père a un fâcheux passé et Carry aussi. Le premier a été accusateur public au tribunal révolutionnaire de Marseille, et Carry agent du comité révolutionnaire de Lyon. Cette loge prudente a beau se réunir en tenue de famille ; si on ne sait pas exactement ce qui s'y passe, on en perçoit l'écho. « La discussion a été très vive, tous les pouvoirs ont été méconnus. » Il y a dans cette loge un colonel Boyer de Maupertuis qui réside habituellement à Perpignan où son régiment, le 18^e de ligne, tient garnison. Ce ne sont donc pas seulement les sous-officiers qui sont gangrenés, l'armée compte des francs-maçons parmi ses chefs ! Que de tracas pour le gouvernement ! Le ministre de l'intérieur confie l'histoire à son collègue de la guerre. Celui-ci convoque l'officier à Paris. On ne lui fait pas grief d'appartenir à la Franc-Maçonnerie, ce serait maladroit. Il nierait, comme il nie avoir assisté à des réunions républicaines à Perpignan. Il confiera sottement à l'agent qui semble compatir à son sort : « On m'a bien sondé là-dessus, mais j'ai toujours répondu non. » Il est forcé d'avouer cependant qu'il a crossé et appelé en duel un autre colonel, « un ancien émigré qui s'était avisé de dire à la table du général que j'étais, non pas un libéral, mais un forcené jacobin ». Il ne semble pas qu'il ait été cassé, mais son dossier, s'il existe encore dans les archives de la guerre, doit contenir de bien singulières notes. Gageons qu'il ne passa jamais général. Ce colonel révolutionnaire, après sa visite obligatoire au ministre et en avoir reçu certainement une semonce des plus sévères, ne s'amende pas pour cela. Il se dépêche d'aller trouver « le brave Manuel ». Manuel est le député le plus « à gauche » de la Chambre, celui en qui les adversaires du régime mettent tout leur espoir. « Nous avons parlé de mon affaire en vrais républicains. » Si dans un régiment un bataillon seulement avait le courage d'arborer le drapeau tricolore, ça marcherait tout seul. On commencerait à Paris par massacrer les gendarmes. Manuel a versé l'héroïsme dans son cœur de citoyen, sinon de colonel ; « n'importe, lui a-t-il dit, quoi qu'il en soit, nous arriverons ». Pour comble de grâce — ou de disgrâce — ce Boyer de Maupertuis a un oncle, Boyer de Saint-Maximin, qui est le beau-frère de Lucien Bonaparte, et lui-même a des relations d'amitié avec ce Lucien Bonaparte. Si l'armée est une grande muette, on ne s'en douterait guère à entendre le colonel qui confesse ainsi

ses relations avec les républicains et avec les bonapartistes. Il est surtout antibourbonien.

Voilà bien des raisons pour sévir contre la Franc-Maçonnerie. Impossible ! Cela ferait un tapage épouvantable et en outre cela risquerait de jeter dans le camp adverse des éléments importants, d'une haute condition sociale, dont l'influence modératrice empêche tout de même que les choses n'aillent trop loin. Ce Grand Orient, on le hait certainement en haut lieu comme on hait le Suprême Conseil (rite écossais), mais ils n'encouragent pas l'agitation de leurs loges. Au contraire. Le Grand Orient a témoigné de son loyalisme en dénonçant Misraïm. Il avait peut-être été inspiré par un moins pur souci ? Ce sont là raisons d'ordre intérieur que le Pouvoir peut ignorer. Et puis, si le Rite Ecossais a des dignitaires qui comptent dans le royaume, le Grand Orient a des attaches gouvernementales officielles. Comme l'avait fait Napoléon, Louis XVIII a mis à sa tête — d'autorité comme l'Autre — un de ses plus loyaux partisans : le maréchal Macdonald, duc de Tarente. Celui-ci se porte garant des sentiments de soumission de son obédience. Il est en titre Grand-Maître adjoint, en fait Grand-Maître effectif, et c'est un rôle dont il ostente quelque fierté (1). Ce titre s'ajoutera dans l'histoire à celui que lui a valu sa bravoure ; Joseph II ne l'a point dédaigné, ni Cambacérès qui vit encore et demeure le Grand Commandeur du Rite Ecossais. C'étaient là des suppôts de l'empire exécré ? Qu'importe ! Jadis il y a eu aussi à la tête de l'Ordre un duc et deux princes de sang royal. Succéder à cette aristocratie de vieille souche n'est pas déchoir pour un noble dont les quartiers trop neufs peuvent se compter. Le gouvernement est donc dans l'obligation de le ménager. Lorsque le préfet de police pousse à la suppression de la loge des Néo-Templiers, *Les Chevaliers de la Croix*, que son prédécesseur Pasquier a autorisée le 18 décembre 1811 et qui elle aussi s'est laissée gagner par « une tendance subversive à toute autorité spirituelle et temporelle », on n'obéira pas tout de suite à sa suggestion. On sent que la police est surtout vexée parce que cet atelier supérieur auquel appartiennent de hauts personnages comme le duc de Choiseul ne se laisse pas aisément pénétrer. « Il résulte de cette tendance des Templiers à s'environner du plus ténébreux mystère que l'autorité ne peut surveiller leurs réunions et qu'elle ignore entièrement ce qui s'y passe. » Donc « il semble indispensable de dissoudre ce club d'anarchistes ».

(1) La Grande Maîtrise n'avait pas de titulaire, comme si le poste devait être réservé à un haut — très haut — personnage.

Le ministre de l'Intérieur consent. Mais à la condition que cet atelier ne soit pas « en communication avec le Grand Orient » et il donne l'ordre de s'informer auprès du maréchal duc de Tarente. Et le directeur de la police, tout en dénonçant au Grand-Maitre par une phrase insidieuse « le mauvais esprit » des membres de la loge *Les Chevaliers de la Croix*, lui demande respectueusement de lui faire savoir d'urgence « si cette loge est en communication avec le Grand Orient, et si elle est reconnue par lui ». Nous ne possédons pas la réponse du duc de Tarente ; mais il est certain toutefois qu'en raison des personnages considérables qui en font partie, il a couvert de son autorité la loge en question ou mieux de l'autorité du Grand Orient, car ce dernier lui avait officiellement accordé des Constitutions le 23 décembre 1805. Ces Néo-Templiers avaient fait par la suite bande à part. Ils avaient une organisation tout à fait particulière, ne faisant pas d'initiations et n'accueillant parmi leurs membres que les maçons pourvus de hauts grades dans leurs obédiences respectives. Toutefois comme ils n'avaient jamais rompu avec le Grand Orient, celui-ci ne pouvait, en la circonstance, leur refuser sa protection.

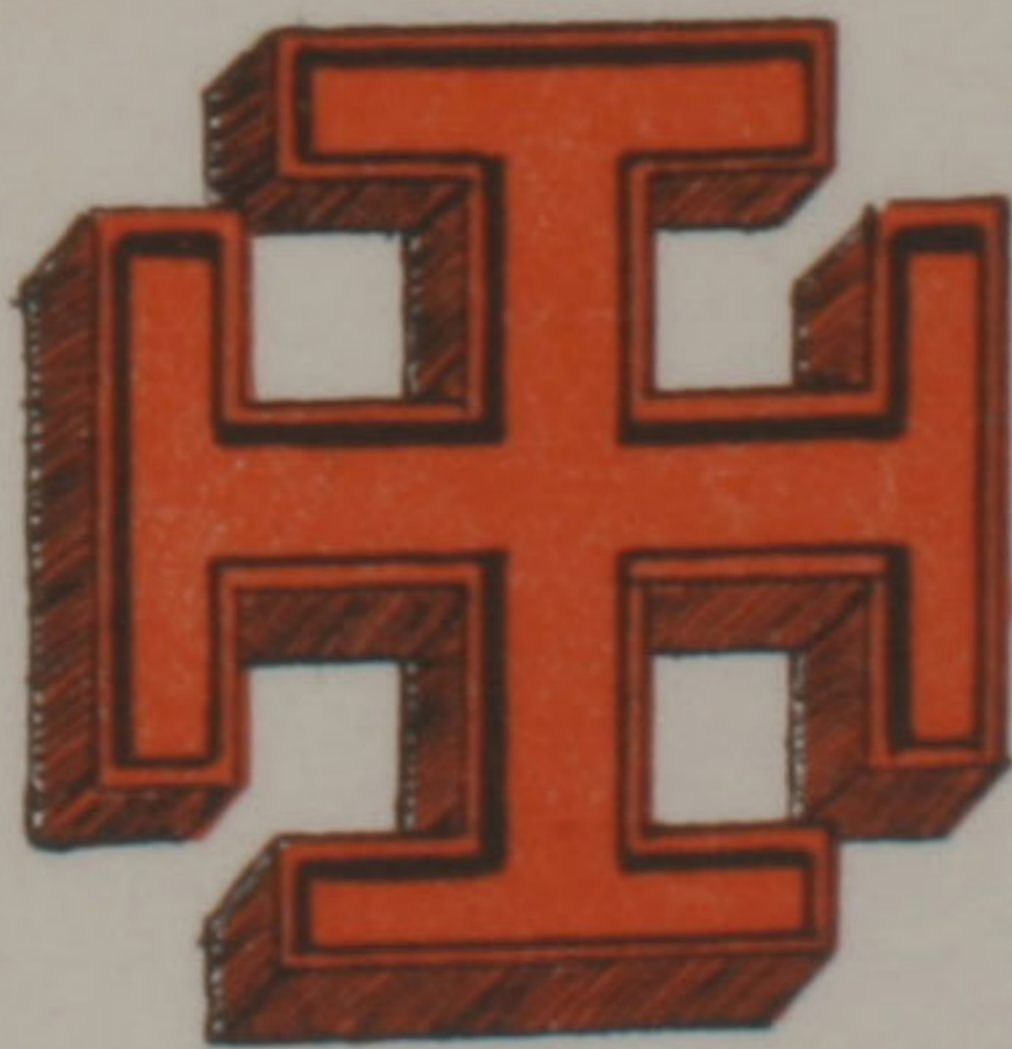
Anarchistes, ces braves gens qui se déguisent en templiers, vêtent le mantelet signé de la croix rouge, se pavoisent de plumets et brandissent en leurs mystérieuses cérémonies des armures de fer blanc ? Anarchistes ? Le mot est gros. M. le préfet de police, par métier, a le goût de l'hyperbole, mais révolutionnaires ne serait pas, pour l'époque, un terme excessif. Nous avons parlé avec quelque irrévérence de ces *Chevaliers de la Croix* lorsqu'il nous a fallu étudier leurs travaux au point de vue strictement maçonnique (1). Leur pèlerinage annuel à la place Dauphine, lieu présumé du bûcher où fut brûlé Jacques de Molay — le Grand-Maitre de cet ordre du Temple d'où ils prétendent descendre *directement* — nous l'avons interprété comme une exhibition carnavalesque destinée à l'esbaudissement des badauds. En effet, considérés avec notre optique d'aujourd'hui où les esprits mécontents mettent moins de mysticisme dans l'expression de leurs idées, les exercices des Néo-Templiers nous semblent ridicules. Sous Louis XVIII on ne les juge pas pareillement, et on n'a pas tort. Ils ne travaillent, ces frères, qu'au grade de Kadosch — logiquement. Ce grade, par quoi ressuscite le martyr des victimes de Philippe le Bel et du pape Clément V, voue les coupables à l'exécration des hommes. Mais

(1) Sur les Néo-Templiers, voir le chapitre spécial qui leur est consacré dans mon *Histoire de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie chez Elle, loc. cit.*

derrière les coupables, Philippe le Bel et Clément V, ce sont les pouvoirs qu'ils incarnaient qui sont honnis. Le serment rituel ne stigmatise pas nommément le roi et le pape, mais la Royauté et l'Eglise. Point de fureur, même point de colère rentrée dans l'âme de ces braves bourgeois qui jouent aux vengeurs de l'Ordre. Ils s'amuse, mais c'est un amusement dangereux. Nous sommes encore en un temps où le sentiment plus que l'intérêt suscite les mouvements populaires. Il y a du romantisme dans leurs gestes comme il y en aura dans l'insurrection des Trois Glorieuses et quelques années plus tard parmi les barricades de ces insurgés à la barbe belliqueuse que l'on appelle aujourd'hui avec quelque dérision « les Quarantehuitards ». L'autorité, en se méfiant de ces sentimentaux qui trucident d'un poignard inflexible le mannequin de paille qu'affublent le manteau fleurdelysé et la couronne en carton, montre qu'elle sait aussi interpréter les symboles.

En résumé tout un esprit nouveau imprègne le labeur des loges — même des loges écossaises qui en paraissent moins pénétrées en raison de leur stricte fidélité aux antiques traditions, mais que « l'air du siècle » contamine comme les autres. Cet air du siècle demeure chargé des effluves de la Révolution. Son souffle en porte les graines toujours vivantes. Ces graines cherchent le sol où vivre et prospérer. Ce sol ? Les sociétés secrètes. Le Carbonarisme apporte le terreau pour activer leur croissance. La Franc-Maçonnerie officielle ne fait rien pour les accueillir, vraiment rien, sincèrement rien.

Mais le terrain est bon. Elles s'y acclimateront.



VI

LA FRANC-MAÇONNERIE
SOUS CHARLES X

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS CHARLES X



our le règne de Charles X les rapports policiers nous seront encore d'un précieux enseignement. Par eux nous verrons l'orientation de plus en plus libérale que va suivre la Franc-Maçonnerie. C'est une constatation capitale dans son histoire que cette immixtion cachée dans les affaires de l'Etat. Elle ne cherche pas encore à imposer ses direc-

tives, cela viendra avec le temps, mais elle essaie, surtout par sa propagande dans l'armée, d'en saboter les rouages. Les obédiences même, en tant que pouvoirs directeurs, sont certainement innocentes de ce chef, mais cette innocence est, en l'espèce, une vertu négative. Si, malgré les ordres contraires d'un général, une troupe en campagne pille un pays, les habitants de ce pays se trouvent néanmoins victimes de cette désobéissance. Le général a beau n'être pas responsable du méfait, le méfait existe. Après ces enquêtes policières et ministérielles révélant la qualité et les noms des membres des loges, leur connivence avec les partis républicain ou impérialiste, force nous est de reconnaître que le mouvement séditieux dépasse la volonté des dirigeants. Ceux-ci ne manquent jamais dans les fêtes solsticiales officielles, dont la teneur se trouve rapportée dans de belles publications envoyées probablement « à qui de droit », de célébrer les douceurs du régime et la magnanimité du roi considéré aussi comme « grand protecteur », de couronner son buste de palmes vertes, de couplets louangeurs et de discours dithyrambiques. Cela, c'est de l'eau bénite de cour — qui contente la Cour... sans l'endormir.

Ce Charles X qui monte sur le trône, il faut qu'à son tour il soit bien persuadé de l'attachement de la Franc-Maçonnerie. Et sans tarder elle brûle l'encens devant son image. On n'ose pas trop, à ce nouveau roi, lui rappeler son passé, ce temps trop lointain — si lointain ! — où, suivant l'exemple de son cousin le duc de Chartres, il avait lui aussi joué au franc-maçon. Les espiègleries du comte d'Artois sont un souvenir qu'il serait indécent d'évoquer. Il est tellement changé ! Où le temps de ses « noces » plutôt scandaleuses, de ses amours affichées avec tant de grandes dames et d'actrices dont M^{lle} Duthé, cette dernière relation n'ayant même pas été interrompue par son mariage avec Adélaïde de Savoie, ce qui faisait dire aux Parisiens, le rencontrant au cours de ses équipées, qu'après avoir goûté du biscuit de Savoie le prince s'en revenait prendre du thé à Paris. Où tout cela ? Et les escapades avec Marie-Antoinette, honnêtes quoi qu'en aient dit les colporteurs de méchantes nouvelles, mais bruyantes et qui avaient fait jaser ? Combien défunt ce passé ! Le franc-maçon de jadis est devenu vieux. Il est confit en dévotion. Au temps de l'émigration, il était encore toute ardeur et toute fringance. M^{me} de Polastron, sa maîtresse, avait à le défendre et à se défendre contre les entreprises de toutes ces marquises et comtesses et duchesses qui mettaient en lui tout leur espoir d'un retour triomphal dans ce Paris qui finirait bien par chasser « l'usurpateur ». Il était encore svelte, incarnait beaucoup plus l'aventure que Monsieur, l'héritier présomptif, plus spirituel et intelligent que l'infortuné Louis XVI, mais, de corpulence, aussi balourd que lui. Aujourd'hui Charles X a totalement renié le comte d'Artois. Sa jeunesse est tellement évanouie qu'on ne songe plus à l'évoquer. Les francs-maçons savent-ils seulement qu'il fut des leurs ? En tous les cas, s'ils le savent, ils se gardent bien de lui rappeler. Il sied de n'avoir pas la mémoire intempestive. Les prêtres « possèdent » Charles X. Ils le ceinturent de leurs prévenances — de leur autorité qui flanque la sienne et la consolide. Sans eux que serait-il ? Un roi livré aux intrigues des factieux, aux égarements de la multitude. Le spectre de l'auguste victime à la tête coupée hante les Tuileries. Louis XVIII n'a pas assez fait machine en arrière. Pourtant dans ses dernières années, sous la pression des événements et des courtisanes intéressées, il s'était laissé aller à une sévérité, contraire à son caractère, mais qu'on lui avait fait envisager comme utile à la consolidation du trône. Car ce trône, depuis le début de son règne, trop de conspirateurs avaient tenté de l'ébranler, trop de ces sociétés clandestines dont les

titres même trahissaient l'inspiration : *L'Épingle noire*, *Les Patriotes européens réformés*, *La Régénération universelle*, *Les Patriotes de 1816*, *Les Vautours de Bonaparte*, et d'autres peut-être que l'adresse ou la maladresse de la police ne sut découvrir. Elles légitimaient la pensée de l'avocat général Marchangy au procès des Quatre Sergents de la Rochelle : « On ne peut se le dissimuler, la France est infectée de principes délétères et incessamment travaillée par des machinations perfides ». Précisément cette aventure des Quatre Sergents, complétant la série des complots avortés de Saumur, de Nantes, de Belfort, de Thouars, de Brest, de Saint-Malo, de Toulon, de Strasbourg, avait prouvé à quel point l'armée, dans ses cadres inférieurs et même chez quelques officiers, avait été minée par l'inlassable propagande des Carbonari. Succédant à l'assassinat du duc de Berry qui avait provoqué déjà une recrudescence de mesures coercitives contre tous ceux dont les actes ou les paroles pouvaient légitimer une action judiciaire, les révélations du fameux procès avaient permis de renforcer la Loi d'articles destinés à frapper les mécontents à la plus légère incartade. Charles X doit être plus vigilant encore, plus intraitable. Le peuple jouit encore de trop de libertés, s'il n'a pas la Liberté. Des courtisans à qui les horreurs du passé font redouter les heures futures en persuadent le nouveau roi. La Charte de 1814 que le roi Louis XVIII avait promulguée lors de son avènement au pouvoir, bien qu'enlevant toute initiative — même en matière législative — aux « sujets », n'avait pas osé toucher à certaines conquêtes de la Révolution, telles que l'égalité devant la loi, l'admissibilité aux emplois de tous les Français, etc.

Trop empreinte d'indulgence et de libéralisme, cette Charte ! Ce sont cette indulgence et ce libéralisme qui ont favorisé les rébellions larvées et provoqué l'assassinat du duc de Berry et les complots contre l'Etat. Elles sont la cause des soucis du gouvernement et compromettent la solidité du trône. Il sied de faire machine arrière, de revenir aux procédés dictatoriaux du Roy Soleil, de museler la Presse, de châtier les propos subversifs et de punir avec une sévérité plus grande le délit d'association.

Le parti prêtre triomphe. Il a déjà obtenu que les évêques siègent au Conseil d'Etat et que le sacrilège soit sévèrement puni. Il va jusqu'à oser demander que le mariage religieux, célébré avant le mariage civil, soit la condition indispensable de la validité de l'union. S'il pouvait obtenir l'abolition de la Franc-Maçonnerie ? Cette mesure n'est point si facile à

exécuter parce qu'il sied de ménager aussi les royalistes qui n'ont pour l'Eglise qu'une estime limitée. Et ils sont plus nombreux qu'on ne le croit. *Le Constitutionnel*, ce journal frondeur vit toujours. Il est frondeur, mais non révolutionnaire. Ses rédacteurs sont mal vus à la Cour, certes. Du moins on les fait mal voir. Leur insubordination toutefois n'est pas de la révolte. Ils sont anticléricaux, mais, avec ce correctif qui paraît à notre époque paradoxal, légitimistes. Donc des mauvaises têtes qu'on n'aime pas, qu'on redoute — et dont le dévouement, pour n'être pas conformiste, est sincère.

* * *

Puisque la Franc-Maçonnerie, ou du moins maintes de ses loges donnent au Pouvoir toute raison de se méfier de leurs agissements, ne pourrait-on profiter de ce changement de règne pour en finir enfin avec cette Institution qui, en vérité est illégale ? Non seulement on ne lui applique pas l'article du Code qui punit les réunions de plus de vingt personnes, sauf comme on l'a vu pour des organisations dissidentes comme le Rite de Misraïm, mais dès qu'un atelier nouvellement né se peut réclamer de l'investiture du Grand Orient ou du Suprême Conseil, il lui suffit d'en avertir l'Autorité pour que l'autorisation d'exister lui soit immédiatement accordée. (1) Ne pourrait-on cesser enfin de la faire bénéficier d'un tel régime de faveur ?

Malgré ces dispositions à sévir contre toute indépendance d'esprit, à tenir en suspicion tout sujet dont le royalisme n'a pas bon teint, on se

(1) Voici un modèle de demande d'autorisation adressée par la loge l'*Amitié fraternelle* à l'orient de Bourg :

AIN

Bourg
Amitié fraternelle
1829

A M. le Maire de la ville de Bourg.

Nous soussignés, *Duclos*, pharmacien ; *Briquet*, propriétaire ; *Jècre*, pâtis-sier-confiseur ; *Chossal*, fabricant ; *Sailland*, pensionné, et *Hugon* coiffeurs, fondateurs de la loge maçonnique de Bourg sous le titre distinctif de l'*Amitié fraternelle*, avons l'honneur de vous exposer que nous avons l'intention de nous réunir pour travailler d'après les statuts et règlements du sénat maçonnique en France connu sous le nom de Grand Orient, qui nous a déjà accordé nos chartes constitutionnelles. Le local de nos séances est situé maison Piquet, place du Greffe, au deuxième étage. D'après cet exposé et conformément aux articles 291 et suivants, section VII, titre I, livre III du Code pénal, nous avons l'honneur de vous prier de nous accorder votre autorisation pour donner suite à nos réunions et afin de ne pas être inquiétés dans le cours de nos paisibles travaux, attendu que le nombre de notre société peut bientôt dépasser 20.

Nous avons, etc...

Le 7 Mars 1829.

trouve néanmoins toujours obligé de ménager la Franc-Maçonnerie. Comme sous Louis XV, sous Louis XVI, sous Napoléon, elle compte toujours trop de personnages importants — et influents — pour qu'on la puisse assimiler à ces sociétés secrètes interdites rigoureusement par la loi. Par un phénomène unique dans l'histoire, elle est au-dessus de la loi, ou plutôt, pour enlever à cette expression ce qu'elle peut avoir de présomptueux, elle est à côté de la loi. C'est une tradition — une Coutume — contre laquelle, pas plus que ses prédécesseurs, Charles X ne peut s'insurger. Il se contentera comme son frère de mettre un gentilhomme de confiance à la tête du Grand Orient. Le Suprême Conseil, organe régulateur (et modérateur par la qualité de ses chefs) du rite écossais, n'a pas encore un développement tel qu'il y ait à craindre une émancipation trop vive de la part de ses loges. Les préfets de police se contenteront de continuer leur surveillance avec une constance ininterrompue. Delavau est d'ailleurs trop entraîné à ce sport pour l'abandonner sans regret. Il en veut surtout à la loge *Les Amis de la Vérité*. Trop d'étudiants la composent. Cette jeunesse active, toute bouillonnante d'ambitions confuses, nourrie des souvenirs de la Révolution et de l'Empire, qui rêve de gloire et de liberté, exalte son romantisme dans ces réunions mystérieuses. On sent bien que c'est sur elle et sur la désagrégation de l'armée que comptent les chefs de l'opposition comme Lafitte, Manuel et Lafayette malgré son éloignement de Paris, pour changer dans le sens libéral l'état de choses existant. « La loge *Les Amis de la Vérité*, est-il écrit au ministre le 23 avril 1824, est généralement composée de révolutionnaires fougueux, et c'est de son sein que sortirent, à diverses époques, les émissaires qui se sont rendus dans diverses provinces pour y exciter les mouvements séditionnels qui ont été successivement comprimés ». Nombre de ses membres se sont à la suite de ces événements rendus à l'étranger où ils continuent leur besogne d'excitation contre les rois et les prêtres. Ils tiennent leur loge au courant, par des affidés de confiance, de la marche de leur campagne et de la réussite de leurs exploits. « Baradère convient et se fait gloire auprès de ses frères maçons d'avoir contribué à l'incendie de l'église de Spiritu Santo ». Un autre a trouvé un emploi dans l'administration des vivres en Espagne où il collabore là-bas aux menées révolutionnaires ; « cet emploi lui a été accordé sur la recommandation de M. Jacques Lafitte ». Un autre s'est fait prendre à Barcelone « les armes à la main ». Et leur correspondance s'établit par l'entremise d'un sieur Bordenave « un des principaux commis de

M. Lafitte et celui de ses agents qu'il emploie avec le plus de confiance dans les intrigues politiques auxquelles il ne cesse de prendre part ». Les ports et les villes frontière sont cependant surveillés, mais les vilains trouvent le moyen de passer à travers les mailles. Quand ils ne sont pas mis dans le cas d'être arrêtés, on les signale aux autorités. L'Intérieur prévient la police et la Marine que l'étudiant Ernest de Venture, étudiant de Reims, part pour la Guadeloupe et l'étudiant en médecine Révérend (Prosper) pour la Jamaïque. Ainsi ils sont « brûlés » avant d'arriver à destination.

Mais ce qui exaspère le plus le préfet de police, c'est que cette loge *Les Amis de la Vérité* fait aussi de la propagande par les écrits subversifs que la censure a condamnés. On ne peut se figurer le nombre d'ouvrages alors interdits, qui nous semblent aujourd'hui si innocents, nous dirions même lénitifs. Il n'est pas de preuve plus convaincante de « l'atmosphère » du régime royaliste à cette époque. C'était, comme sous Louis XIV (car il faut au moins remonter à ce règne pour établir une similitude), l'ecclésiastique qui veillait sur la conscience des fidèles et déterminait le choix de leurs lectures.

On ne peut plus vendre *L'Origine de tous les Cultes* de Dupuis, ce formidable ouvrage de pure documentation, qui avait valu à l'auteur, en fructidor an III, les éloges de la Convention et sa réception à l'Institut. *L'Abrégé* republié en 1823 par Adolphe Chassériau avait fait l'objet d'une poursuite devant le tribunal correctionnel de la Seine dont l'arrêt — confirmé par la Cour Royale de Paris — avait ordonné la saisie de tous les exemplaires. En 1826 le libraire Furcy Devaux, convaincu d'y avoir désobéi, en mettant le livre en circulation en même temps que *Jacques le Fataliste*, la *Guerre des Dieux* d'Evariste Parny, et les *Chansons de Béranger* (également considérés comme séditieux !), fut envoyé en prison purger son repentir durant un mois. Et cette fois ce ne fut pas seulement la saisie qui fut ordonnée, mais la destruction de ces ouvrages « corrupteurs de la morale publique et religieuse ». Interdiction de mettre en circulation les œuvres philosophiques du siècle précédent ! *Le Système de la Nature et des Lois du monde physique et moral*, par le baron d'Holbach, vaut à l'éditeur, Paul Domère, six mois de prison et mille francs d'amende ; et le libraire Niogret, pour avoir vendu *Le Système social* du même auteur est poursuivi et sévèrement condamné sous l'inculpation suivante : « Délits d'outrage à la religion de l'Etat et d'attaque contre la dignité royale, les droits que le Roi tient de sa naissance, ceux en

vertu desquels il a donné la Charte, son autorité constitutionnelle et l'inviolabilité de sa personne ». (1) Bien entendu les exemplaires sont confisqués et détruits, comme le seront ceux de l'ouvrage de Lamennais : *De la Religion considérée dans ses rapports, etc.*, jugé par le tribunal correctionnel de Paris, en date du 22 avril 1826, comme constituant « une provocation à la désobéissance aux lois » (2). Et que d'autres exemples on pourrait citer ! Ceux-ci suffisent pour révéler l'état d'esprit qui régnait alors dans les sphères gouvernementales. Il faut lire dans Froment les procédés canailles (mais peut-on accoler cette épithète à des actes qui ont pour objet de défendre l'Etat ? En ce cas, comme en temps de guerre la ruse n'est-elle point une arme permise et presque... honorable ?) qu'employa la police pour découvrir l'auteur d'une gravure représentant l'apothéose de Napoléon. On ne parvint à saisir que le vendeur, un sieur Perrotin qui tenait aussi à la disposition de sa vilaine clientèle des encriers en bronze ayant comme ornement le chapeau — le petit chapeau ! Bien entendu la marchandise du dit Perrotin se trouva de ce fait trop promptement écoulée — ainsi que les exemplaires d'un buste en plâtre de l'empereur confisqués à un pauvre diable de concierge de la petite rue Taranne qui passa en correctionnelle pour avoir employé ce moyen scandaleux de remédier à son impécuniosité.

Cette Napoléonite se manifeste de cent façons, non seulement à Paris, mais en de nombreuses villes de province. Dans les cabarets on demande « l'Elixir de Sainte-Hélène » qu'a lancé un liquoriste astucieux ; à la messe, pendant l'offrande, des « Chevaliers de la Liberté » piquent la cocarde séditeuse dans les brioches bénites ; au bal les fleurs des bouquets sont nouées de rubans tricolores ; sur les murs des mairies des affiches — que les agents ne lacèrent pas assez vite — annoncent la délivrance et le retour imminent de l'Empereur.

La foi en cette évasion habite l'âme fidèle des demi-solde. Une grande partie du public la partage ; et le Cabinet de Paris doit intriguer auprès de celui de Londres pour que les mailles du filet, que tient le geôlier Hudson Love, se resserrent plus étroitement autour de l'Aigle capturé. Que ne doit-on pas redouter de Celui qui, une première fois, avec sa phalange héroïque, a osé, par la seule sorcellerie de son prestige, reconquérir la France et dans le cœur des rois rallumer l'épouvante ?

(1) *Moniteur* du 26 mars 1825.

(2) *Moniteur* du 31 mai 1826.

Au dire d'un écrivain, M. Maurice Soulié, la Franc-Maçonnerie ou — soyons à la fois plus circonspect et plus précis — une « Société Maçonnique » aurait groupé plus d'un million d'adeptes pour le « rétablissement d'un régime bonapartiste constitutionnel gouvernant les Etats-Unis d'Europe ». Ainsi, si l'on se reporte à ce que nous avons dit dans le chapitre consacré à l'Ordre et à Napoléon, on retrouve dans cette ambition — nonobstant ce correctif de « régime constitutionnel » que le Maître eut difficilement admis — la survivance de sa pensée. « Cette organisation puissante, dit M. Maurice Soulié, dont dépendaient en France la société des « Amis de la Liberté » et celle des « Amis Européens »... relevait, au point de vue maçonnique, de la loge appelée *La Puissance de Misraïm*. » Et des précisions suivent sur les ramifications de cette société en Angleterre, sur ses banquiers à Lyon, à Genève, à Rome. Précisions qui nous laissent rêveur, autrement dit sceptique. A quelles sources s'est abreuvé le savoir de l'auteur ? Celui-ci ne nous donne aucune référence, et nous le regrettons d'autant plus que sur d'autres points ses renseignements paraissent exacts. Et toujours ce rite de Misraïm qui se trouve mêlé à l'aventure ! Ce Misraïm jugé au fond si inoffensif par la justice du roi qu'on n'avait condamné son animateur qu'à une amende dérisoire ! Comment croire que la police n'aurait pas eu vent de cette formidable conspiration européenne et n'y aurait fait aucune allusion dans ces si nombreux rapports qu'il nous fut donné de compulsier ? Et d'impresionnants détails suivent :

« Parmi les membres, en France, on note avec étonnement les noms du duc Decazes et du baron Teste, ce qui accrédirait le bruit qui a couru de la complicité du duc Decazes dans l'assassinat du duc de Berry. Molé, Manuel, le général Foy étaient des maîtres de la Loge de Misraïm et de l'Association Fraternelle Européenne. La Fayette et Benjamin Constant en faisaient aussi partie. Le général Lallemand en était un des « Sublimes Maîtres. » (1)

Cela nous semble un épisode de roman-feuilleton. Mais ces petites histoires, si elles ne sont pas de l'Histoire, aident à reconstituer l'atmosphère d'inquiétude et de suspicion dans laquelle se débattait ce régime des Bourbons, revenu trop tard dans un monde rénové.

Pour rentrer dans le domaine des faits contrôlables, force nous est de constater que la Franc-Maçonnerie — la vraie, la Franc-Maçonnerie dite régulière — témoigne aussi, du moins dans certains de ses ateliers,

(1) Maurice Soulié : *Autour de l'Aigle enchaîné*. Paris, S. D. (1932 ?), in 16, p. 112.

de sentiments bonapartistes. Car que fait la loge *Les Amis de la Vérité* ? Elle a eu l'adresse — et l'audace — de se procurer cette *Apothéose de Napoléon*, image par quoi se trouvent exaltées les victoires de l'Empire. Et elle la distribue à ses membres avec *L'Histoire abrégée de l'Inquisition* de Léonard Gallois. Delavau qui, bien entendu, apprend la chose, la signale au ministre dans son rapport du 25 juin 1821 : « Le débit de lithographies séditieuses et cette distribution d'ouvrages composés dans le plus mauvais esprit doivent fixer l'autorité sur les membres d'une loge depuis longtemps connue pour être une espèce d'assemblées de conspirateurs. »

Le préfet de police en profite pour viser l'Ordre tout entier. « Il est à craindre que les loges maçonniques soient bientôt érigées en autant de boutiques de libraires » et qu'on y débite « les écrits les plus hostiles contre la religion et le gouvernement ». On sent même une animosité trop accusée dans les rapports de Delavau, et son désir de prendre en faute les frères paraît, à qui juge sans parti pris, excessif. Il relate des interrogatoires de néophytes où de nos jours un critique mal intentionné trouverait difficilement à redire. En voici un exemple. Nous ne retrancherons pas un mot de la lettre « confidentielle » de Delavau au ministre — ou du moins de toute la partie relative aux épreuves morales subies par un candidat :

« Quoique le Vénérable, en procédant à la réception de plusieurs récipiendaires, eût averti l'assemblée que, tolérants par principes et par devoir, ils ne demanderaient compte aux adeptes ni de leur croyance religieuse ni de leur opinion politique, ils n'ont pas moins fourni l'occasion de discourir sur les matières les plus délicates. Le sieur Baudar, un des postulants, interrogé sur ces questions : « Qu'est-ce que l'âme ? Où placez-vous son siège ? » a répondu « L'âme est un souffle de la divinité, il me semble qu'on ne peut la placer autrement que dans le cerveau ou dans le cœur ». Il a ensuite disserté pendant quelque temps sur l'instinct des animaux comparé avec la raison et l'intelligence de l'homme et a reproduit tous les systèmes de Condillac et de Locke. On lui a demandé ensuite quelle était son opinion sur les religions. Le récipiendaire, n'ayant pas suivi la question, a répondu qu'il professait la religion naturelle. Le vénérable, oubliant sa promesse, lui a fait encore ces questions : « Combien y a-t-il de dieux ? » — « Un seul » — « Comment considérez-vous certains hommes (les prêtres) qui se disent les mandarins du ciel ? » — « On peut en rencontrer de bonne foi dans la doctrine qu'ils enseignent. » — « Quel est le livre qui vous a le plus frappé dans votre enfance et dans lequel vous avez trouvé le plus de morale et de vérité ? » — « Dans les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre *Paul et Virginie*. »

Or quelle déduction tire immédiatement le préfet de ces réponses ? Que « les loges maçonniques (et comme on le voit, fidèle à son système

il généralise toujours) sont des chaires clandestines de religion, de morale, de métaphysique et de politique où la philosophie oppose ses enseignements à ceux de nos écoles ». C'est à se demander à quoi des hommes qui précisément se réunissent pour penser en commun pourraient bien s'occuper, si l'enseignement scolaire doit limiter leurs spéculations. Même en morale et en métaphysique (ne parlons même pas de politique et de religion) toute discussion est hérétique, Delavau a raison : il faut fermer les loges, elles n'ont aucune raison d'exister. Il y a même de la mauvaise foi à prétendre que le vénérable, en interrogeant le profane sur ses idées touchant la religion, contrevient à sa promesse de ne pas « demander compte aux adeptes de leur croyance religieuse ». Il est évident qu'il faut entendre par cette affirmation qu'il ne leur sera pas fait grief de la modalité de cette croyance, mais de là à ne pas s'inquiéter de cette croyance ? La Franc-Maçonnerie est, selon ses propres termes, une famille, et elle ne peut tout de même pas admettre dans cette famille des membres dont elle ne connaîtrait pas les tendances et le caractère. Et ce non pas pour critiquer, mais pour apprécier la mentalité du néophyte et l'apport de connaissances qu'on en peut attendre. Nous en jugeons ainsi aujourd'hui, impartialement. Mais notre appréciation ne tient peut-être suffisamment compte de la pensée officielle de l'époque. La religion du candidat ? Pourquoi lui poser une semblable question ? Il n'est qu'une seule religion d'Etat qui s'impose comme cet Etat et qui est la Religion catholique, apostolique et romaine. Le fait qu'on en puisse douter est déjà un témoignage d'insubordination, et suffit à « dévoiler de nouveau les intentions secrètes des francs-maçons et le danger de leurs réunions ». Comme quoi l'historien ne doit point se laisser aller à des commentaires qui sont, au vrai sens du mot, intempestifs.

N'oublions pas que ce Delavau qui a succédé à Anglès à la préfecture de police est, ainsi que son collaborateur et complice Franchet d'Espérey qui, lui, est le directeur général des services, une créature des Ultras. Ancien membre de la Cour Royale de Paris, qu'il avait même présidée un certain temps, il s'y était fait remarquer par ses sentiments d'une religiosité agressive. Anglès, son prédécesseur, avait été le serviteur du régime, honnêtement. Delavau est surtout et avant tout le serviteur de l'Eglise militante. Froment, l'ex-chef de brigade de son cabinet particulier, écrit : « Les hommes de la congrégation devinrent les premiers agens de cette police, chaque jour plus audacieuse et plus sem-

blable au Saint-Office, dont elle fait revivre toutes les traditions. » (1)

N. C. Des Etangs qui préside *Les Trinosophes* est pourtant un frère bien inoffensif. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur l'Ordre qui prouvent son respect de la pure tradition maçonnique. Il n'y est fait aucune allusion ni à la politique ni à la religion, et les principes exposés sont d'une morale irréprochable. Mais voici. Il reçoit — peut-il faire autrement ? — une délégation de son Obédience le Grand Orient, et l'un des délégués, le frère Berville, qui est avocat, se livre dans son improvisation « faite avec talent » à un éloge excessif de la liberté « le premier besoin de l'homme ». « On est parvenu, a-t-il dit, à la comprimer, mais non pas à l'éteindre. » Propos délictueux au premier chef que suivront ceux de son frère et collègue Dupin jeune, non moins répréhensibles. Alors le leit-motif revient, insinuant, il faudrait que l'Etat prit contre toutes les loges une mesure radicale. Le préfet de police, pour étayer son sentiment non point seulement sur les faits, mais sur une argumentation — aussi philosophique que politique, — finit par envoyer au ministre des *Réflexions sur les loges maçonniques à Paris* qui sont peut-être le document le plus sensationnel sur la matière, celui qui peut nous éclairer le mieux sur le caractère de la Franc-Maçonnerie à cette époque et sur les raisons que l'Autorité pouvait avoir de la détruire... ou de la ménager. Parmi ces dernières il convient de citer celle-ci : « Son existence n'est-elle pas nécessaire pour empêcher le carbonarisme de se fortifier en France et de s'y naturaliser ? Si cette institution d'origine moderne n'avait pas de rivale dans le Grand Orient, ne serait-il pas à craindre que tous ceux qui cherchent les réunions secrètes ne se précipitassent dans les Ventes quand les loges leur seraient une fois fermées ? » Et il ajoute : « Ces considérations méritent d'être pesées. » On

(1) Froment : *La police dévoilée...*, loc. cit., T. II, p. 312. Et Froment devait être bien renseigné, car au dire de l'archiviste de la police Peuchet « ce sieur Froment avait été l'agent souvent immédiat des plus odieuses mesures et des plus criminelles provocations » (*Mémoires tirés des archives de la police de Paris*, loc. cit., T. 6, p. 300). Ils se trouvent d'accord pour flétrir l'administration du préfet de police. La congrégation, ajoute ce dernier, certaine de trouver en M. Delavau l'homme convenable à ses vues, le désigna impérieusement à M. de Villèle en 1821, pour la place importante de préfet de police à Paris... Entré dans le sanctuaire impur de l'administration, M. Delavau marcha de faute en faute, d'illégalités en illégalités. Il ploya sous un joug de fer tous ses subordonnés et les contraignit à une abominable hypocrisie. Pourvu qu'ils s'acquittassent puérilement de leurs devoirs religieux, il s'inquiétait peu que leur conduite privée fût en rapport avec cette cagoterie. La préfecture de police présenta alors le plus affligeant spectacle, le plus odieux mélange d'ascétisme et de débauche (p. 308). Et l'auteur va jusqu'à attribuer la chute des Bourbons à l'administration détestée de Franchet d'Espérey et de Delavau (T. 5, p. 301).

pourra d'ailleurs lire ce « morceau d'architecture » policière aux pièces annexes, le morceau étant trop long pour prendre place ici (1). On y trouvera également les rapports sur les Néo-Templiers, dont la loge, *Les Chevaliers de la Croix*, continue d'exaspérer le pouvoir (2). Le Grand-Orient la protège, mais comme les Chevaliers n'ont pas en réalité de véritables relations avec cette Puissance, on pourrait, sans provoquer de protestation, les supprimer. Car ils sont dangereux, ces chevaliers, d'autant plus dangereux qu'il est impossible d'assister à leurs travaux. C'est vexant pour la police. On sent une rancune personnelle dans ces rapports administratifs où Delavau témoigne de quelque érudition. Et si nous reproduisons cette pièce *in extenso* à la fin de ce livre, c'est précisément parce que, pour les détails d'ordre historique concernant les Néo-Templiers, sa collaboration involontaire ne nous paraît pas méprisable. Pour le moment contentons-nous d'y glaner ce renseignement. par quoi s'éclaireront les événements futurs : la réception dans la Franc-Maçonnerie d'un garde du roi. N'y a-t-il pas là de quoi pousser — en profane — le cri de détresse ? Delavau le pousse : « Le gouvernement peut-il être dans une sécurité parfaite quand il voit des hommes simples auxquels est confiée la garde du roi entre les mains des principaux agents des sociétés secrètes et susceptibles par conséquent, de recevoir, sous la direction de ces dangereux maîtres, les impressions d'un fanatisme aveugle et sanguinaire ? » Et ce Morisson de Greenfield, dont les propos ont tant de fois corsé les propos des mouchards, ce Morisson de Greenfield n'a pas été gagné par la léthargie de son ancien rite. De Misraïm il est venu porter sa parole incendiaire chez les Ecossais, à la loge *Emeth* où il est inscrit comme associé libre et dans les conventicules des *Chevaliers de la Croix*. Il est même un de leurs dignitaires, et à la grande fête de l'Ordre des Templiers dont le récit nous est également donné et que nous donnons à notre tour (3), il ouvre la marche du cortège « bannière déployée ». Il est à remarquer que, malgré ces observations du préfet, le ministre n'osera ou ne voudra pas ordonner la démolition de l'Ordre des Néo-Templiers. Nous les verrons une année après provoquer un nouveau rapport qui n'est pas, aux yeux du pouvoir, à leur louange. L'Opposition, à la Chambre des Pairs, a obtenu que les Jésuites soient expulsés de France ; et le 19 juin 1828 la loge *Les Chevaliers de la Croix* où le

(1) Voir Pièces annexes n° VI.

(2) *Ibid.*, n° VII.

(3) Voir Pièces Annexes n° VIII.

frère Morisson de Greenfield assure les fonctions de premier surveillant applaudit à cette mesure. Les ordonnances rendues il y a trois jours (contre les petits séminaires) combleront de joie la plupart des francs-maçons. « Tant que le catholicisme sera la religion de l'Etat, disait un vénérable de loge, tant que cette religion sera dépendante de Rome, en un mot, jusqu'à ce que nous soyons protestants, nous n'aurons pas un gouvernement suivant nos désirs, c'est-à-dire une république. » Un autre frère assurait « que le roi s'était fait recevoir jésuite à Turin ».

Que tous ces francs-maçons sont donc impertinents ! Jusqu'aux invalides qui s'en mêlent. L'un d'eux, qui est hospitalisé à l'Hôtel et qui a cette originalité de s'appeler Joseph ne s'avise-t-il pas de prendre femme sans l'autorisation de ses chefs et de fréquenter une loge, 41, rue Saint-Médéric ? Péché de la chair et péché de l'esprit ! On le consigne, mais son temps de consigne terminé, on est bien obligé de le laisser sortir. Seulement la police, vigilante, l'a « à l'œil ». Et grâce à elle le préfet connaît les soirs où l'invalidé Joseph va remplir, soit ses devoirs maçonnique, soit ses devoirs conjugaux.

* * *

En province les préfets, dont beaucoup partagent les sentiments hostiles de la police de Paris, envoient aussi au ministre de nombreuses communications concernant les ateliers qui se créent dans leurs départements. Longtemps, au début du règne précédent, alors que les nouvelles méthodes gouvernementales cherchaient leur équilibre, ils avaient demandé des instructions sur la conduite à tenir à l'égard de la Franc-Maçonnerie. Les maires eux-mêmes refusaient parfois — d'autorité — (car c'est à eux que les demandes d'autorisation sont d'abord adressées) de laisser les frères se réunir. En 1819 le maire de Belley s'oppose à la création de la loge *Les Trois Souhais*, le sous-préfet aussi et le préfet. Le député du Grand Orient (1), le frère Pillon du Chemin (plus connu sous le nom de Chemin-Dupontés dont il a signé plusieurs ouvrages) s'en plaint au ministre par une lettre datée du 20 septembre, et immédiatement ce dernier écrit au préfet de l'Ain pour qu'il prévienne le maire de Belley de « laisser en paix la loge maçonnique », et il ajoute « il sera

(1) On appelle « député » dans une loge le frère chargé de la représenter à l'Assemblée Générale annuelle de son obédience — « Convent » — où se discutent les intérêts de l'Ordre et les modifications proposées à sa Constitution et à ses Règlements Généraux.

bon surtout de lui faire observer que les sociétés de francs-maçons ne sont point assimilées aux associations secrètes qui doivent leur existence à des intrigues politiques ». Nous citons ici ce document pour rendre plus sensible la modification qui s'opérera dans les sentiments du Pouvoir. A l'époque c'était le duc Decazes qui occupait l'Intérieur. Le préfet de l'Ain, en l'espèce, aura beau revenir à la charge pour montrer le mauvais esprit de ces francs-maçons de Belley que préside « le sieur d'Apvril, ancien prêtre marié et officier de gendarmerie en retraite » — le ministre restera sur sa favorable décision. Mais après 1820, alors que la fonction a changé de titulaire, le ton des réponses aux préfets de province change. On n'ordonne pas la fermeture des loges puisque la coutume, plus forte que la loi, ne le permet pas, mais toujours on recommande la plus étroite surveillance.

En 1824, paraît un opuscule intitulé *Prédiction de Platon* (1), signé des initiales A. P., que l'auteur avait adressé à tous les membres de la Chambre des Députés, leur demandant d'appuyer sa proposition par laquelle « Sa Majesté était humblement suppliée d'ordonner la fermeture immédiate de toutes les loges de francs-maçons dans l'étendue du Royaume... dans l'intérêt de la Religion et de la Morale et de la Légitimité ».

Quand le 25 mai 1824 le préfet de l'Aude prévient le ministre de la Guerre qu'une loge de Narbonne cherche « à associer les militaires de la garnison et principalement les sous-officiers » et que « la police les avait surpris le 15 de ce mois, dans une auberge de la ville où ils étaient réunis à un banquet au nombre de quinze, tous revêtus d'emblèmes maçonniques », le baron de Damas en informe immédiatement son collègue de l'Intérieur qui fait faire une enquête sur les sentiments politiques et religieux des membres. En 1825, le 14 janvier, c'est le préfet de l'Aisne qui annonce le réveil de la loge de Saint-Quentin qui ne compte que « des libéraux ». Le ministre veut « connaître exactement tous les membres qui composent cette loge et tout ce qui se passera dans les réunions ». Dans toutes les affaires suscitées par le Carbonarisme, au tribunal de Colmar, jugeant les inculpés de Belfort, à Saumur dont le vénérable de la loge, le lieutenant Dillon a mené le complot, à Paris dans l'histoire des Quatre Sergents de la Rochelle on trouve des francs-

(1) *Prédiction de Platon* en date de l'an de la création du monde 3621, revue, commentée et devant être accomplie l'an de grâce 1824, par M. A. P... ; à Paris, chez les marchands de nouveautés, décembre 1821, pièce in-8°.

maçons, surtout de la loge *Les Amis de la Vérité*. Cette collusion des loges et du Carbonarisme, le préfet d'Ille-et-Vilaine la constatera aussi, et le sous-préfet de Brest dénonce l'Institution comme « la pépinière où se recrutent les Carbonari » et signale particulièrement *Les Elus de Sully* dont « les réceptions extraordinaires... masquent quelques projets plus sérieux que la Franc-Maçonnerie ordinaire ».

Comme on le voit, il n'est pas qu'à Paris que les loges donnent du souci à l'Autorité. Les travaux des ateliers de province ne sont guère pour elle plus rassurants.

* * *

Le Suprême Conseil Ecossais a des relations internationales étendues. C'est une de ses raisons d'être. On intercepte ses lettres. Il y a une note du cabinet noir datée du 1^{er} avril 1825 qui nous donne ce détail intéressant que le Grand-Maître de la loge de l'*Amitié* à Genève est d'opinion très libérale et que celui de la loge de l'*Espérance* à Berne est un ardent révolutionnaire. Or quelle fonction profane occupe cet ardent révolutionnaire ? « Il est secrétaire de la police ! » Comment, avec de tels atouts dans son jeu, la Franc-Maçonnerie n'arriverait-elle pas à imposer son emprise aux nations ? Probablement par le même moyen on sait aussi que le médecin en chef des armées britanniques, — le fameux Morisson de Greenfield — a été comploter à Rouen, qu'il est « carbonaro, misraïmite, templier, écossais dissident ». Et quoi encore ? « De toutes les communions. » Des communions hérétiques, forcément. Il est assez perdu, sinon de corps, de biens spirituels, pour posséder une « collection assez rare de livres maçonniques et philosophiques, c'est-à-dire (et ce « c'est-à-dire » nous prépare une définition pour le moins originale de ce genre de bibliophilie) qu'on peut trouver chez lui tout ce que l'impunité, l'anarchie et l'obscénité ont produit de plus marquant ». Il paraît que cette collection est pour le duc de Sussex dont il est le médecin. Et le duc de Sussex « est grand-maître de l'Ordre maçonnique en Angleterre ».

On rend compte de la séance du *Suprême Conseil et Grande Loge centrale du rite écossais* où le duc de Choiseul a été intronisé comme Souverain Grand Commandeur, en remplacement du comte de Ségur « démissionnaire à cause de son grand âge ». Et, ma foi, malgré les préventions que l'on a contre le Rite Ecossais dont les loges, peu nombreuses encore, et assez circonspectes, ne facilitent pas l'indiscrétion des agents,

le préfet est obligé de reconnaître que la « tenue » a été d'une correction parfaite. Le comte Murair, ex-président de la Cour de Cassation, a fait l'éloge funèbre de Lacépède, et le duc de Choiseul s'est plu à « rendre justice au monarque dont la tolérance est un bienfait pour toutes les croyances religieuses, tolérance qui mérite toute reconnaissance et tout l'attachement des francs-maçons ». Enfin on a applaudi le « poète-citoyen » Viennet, Grand Secrétaire du Suprême Conseil (avant d'en être plus tard le Grand Commandeur), dans des vers exaltant la mort du général Foy et la cause des Grecs. Cette lecture « a électrisé l'assemblée ». Cette cause des Grecs ! Elle empoisonne le gouvernement. L'opinion publique oppose sa sentimentalité à la tradition politique de la France. Les Grecs sont opprimés par les Turcs. Le bruit des exactions dont ils sont victimes de la part de la nation suzeraine a retenti par toute l'Europe. Les poètes s'en sont mêlés. Ils voient dans les révoltés les descendants des guerriers de Xénophon et de Thucydide ; et par-dessus les âges les harangues de Démosthène rallument les enthousiasmes. Pour une fois les deux écoles poétiques sont d'accord ; les Classiques fraternisent avec les Romantiques pour flétrir l'inaction ou la neutralité où le roi entend demeurer. Il n'a pas tort, le roi. Depuis François I^{er} un accord avec la Porte favorise notre influence dans tout l'Orient. De cet acte de haute diplomatie qui l'a dotée là-bas d'un prestige jaloué par les autres pays, la France a retiré un bénéfice matériel et moral considérable. Fallait-il rompre avec ce passé, aller combattre ces alliés de trois siècles, s'immiscer en somme dans leurs affaires particulières, car enfin la Grèce leur appartient ? Quand la raison et le sentiment se trouvent aux prises, le sentiment l'emporte toujours. Byron, le poète, est parti là-bas avec les nouveaux preux de l'Hellade (car on les voit à travers le passé classique !), lutter et mourir. Des corps de volontaires français se forment pour aider au dénouement de l'épopée : la délivrance de la Grèce ! Des images pathétiques entretiennent la pitié et l'horreur. Cette « Affaire » qui remue l'Europe, en France accapare tous les esprits. Partout, dans la rue, dans les ateliers, dans les salons on ne parle que de voler au secours des révoltés en qui ressuscite l'héroïsme de Léonidas ! Comment, au milieu de la fièvre générale, les loges demeureraient-elles indifférentes ?

Indifférentes ! Mais elles vont jusqu'à prétendre que ce sont elles qui ont déclenché le mouvement. La loge *Les Trinosophes* le 30 août 1824 a reçu une délégation de la loge *L'Espérance* de Bruxelles. La cause des Grecs a occupé toute la tenue, et le Vén. Des Etangs a affirmé avec

orgueil : « Qui a poussé les premiers cris de honte, de pitié et de miséricorde, ne sont-ce pas les maçons ? » Il y a là une de ces exagérations dont se boursoufle souvent le langage maçonnique, mais il n'est point niable que, selon la constatation faite en 1842 par le rédacteur de *La Revue Maçonnique* de Lyon « presque tous les maçons d'Europe ont donné de l'argent et ont fait des démarches en faveur des Grecs ».

On ira plus tard jusqu'à émettre l'opinion que les loges françaises avaient été « suggestionnées » par les *hétairies*, qui étaient les sociétés secrètes de la Grèce d'où partit le signal de l'insurrection (1).

Delavau n'est pas content. Il trouve que les loges dépassent la note, car c'est là un prétexte pour elles d'exalter la liberté, de s'élever contre les tyrans et de flétrir « la lâche diplomatie » du gouvernement. Aux *Amis Bienfaisants*, dans la tenue du 14 avril 1824, le secrétaire de la loge qui, par antiphrase, s'appelle Lesage, va jusqu'à s'écrier : « Il n'y a plus rien de commun entre nous et ces hommes indignes du nom de Français, il n'y a plus rien de commun entre nous et les *infâmes qui nous gouvernent*. » Ce refus de communion, exprimé avec un tel mépris, indigna le préfet de police. Le trait de plume dont il souligne les derniers mots trahit le degré de cette indignation. En tire-t-il argument pour faire arrêter ce Lesage si mal nommé ? Non, ce Lesage a, selon lui, exprimé l'opinion de toute la Franc-Maçonnerie, en quoi M. Delavau n'est point un strict serviteur de la Justice. Il sait bien que sa déduction est aventurée puisque les assistants se sont retirés en entendant les paroles sacrilèges, mais il n'en conclut pas moins que cette séance « achève de prouver que la maçonnerie n'est point une société de bienfaisance et de philanthropie, mais une association dont le but est tout à fait politique... » « Les cérémonies mystérieuses dont ils s'enveloppent dissimulent les formes de la conspiration. » Et précèdent ou suivent plusieurs phrases où il est affirmé, prouvé et démontré que la Franc-Maçonnerie se plaît « à agiter dans le sein de ses assemblées toutes les questions qui troublent en ce moment la société » afin d'en tirer prétexte pour manifester « contre le gouvernement et la religion ». Il y a déjà longtemps que « toutes les loges maçonniques de France sont en rapports avec le comité grec » — rapports qui « m'ont déterminé à donner une nouvelle activité à la surveillance dirigée sur celles de la capitale ».

Heureusement qu'une question d'ordre intérieur va accaparer l'atten-

(1) Louis Guimbaud : *Les Orientales de Victor Hugo*. Amiens, 1929, in-16.

tion du Grand Orient et susciter parmi ses loges des discussions si ardentes qu'on en oubliera presque les héros de Missolonghi. Le Grand Orient a l'ambition de posséder un Temple à lui, comme à Londres la Grande Loge d'Angleterre, où ses ateliers se pourraient réunir et travailler sans avoir à chercher asile dans des locaux de fortune, trop souvent provisoires et se prêtant plus ou moins bien au décor et à l'ameublement rituels. Vaste projet et difficile à réaliser, projet qui d'ailleurs n'est pas nouveau. Une Commission — comme toujours — est nommée. On jette les yeux sur l'hôtel de M. Delessert, rue Coq-Héron. Il conviendrait assez, mais il est trop loin du centre. Il coûterait environ cinq cent mille francs. Peut-être ferait-on mieux de faire bâtir ? L'estimation approximative fixe à un million et demi l'érection et la mise en état du temple. Pour couvrir la somme on mettrait en circulation parmi les frères des actions de 200 francs. « MM. Dupin, Bertier et Berryer seront les avocats choisis pour la rédaction de l'acte commanditaire. » Mais tout cela ce n'est encore que propos en l'air. Il faut que les loges, par leurs députés au pouvoir central, en discutent. Le 16 mai 1828 il y a une séance orageuse qui tourne tellement au scandale que le pouvoir s'en réjouit : « Cette affaire, dirigée avec bonheur, peut amener la destruction de la maçonnerie et de toute association illégale *si l'on parvient à maîtriser les événements qui nous entraînent avec tant de rapidité vers un abîme dont la vue n'échappe plus à personne.* » C'est nous qui soulignons cette phrase singulière. Le nouveau préfet de police, Debelleyne, ose se montrer déjà un oiseau de mauvais augure. Voici qui nous semble inquiétant pour le maître, un fonctionnaire qui ne croit pas à la solidité de sa maison. « Diriger l'affaire avec bonheur. » Qu'entend-il par là ? Vraisemblablement discréditer l'Institution par des indiscretions de presse. Avant la destruction de l'Ordre il sied d'empêcher d'abord la construction du Temple. Ce serait là de la part de cet Ordre afficher trop ostensiblement son existence, son autorité, l'étendue de ses ressources. Avoir pignon sur rue est une réclame qui porte. Donc « les gouvernements de toutes les époques ont paru ne jamais se prêter à rendre la maçonnerie indépendante ». La *Gazette de Lyon* rend compte de la bruyante séance du 16, et *La Quotidienne* le 6 juin fait part à ses lecteurs du projet des francs-maçons. Qui les a renseignés ? Ces divulgations ont au contraire le résultat de ramener la paix au sein du Grand Orient. « L'ennemi écoute aux portes et pour peu que cet état dure, nous sommes perdus. » Il fait mieux que d'écouter aux portes, l'agent qui rapporte ces propos, il a dû proba-

blement vociférer avec les autres, ajouter à la confusion et à la discorde par une de ces motions d'ordre qui dans les assemblées ne font généralement qu'aggraver le désordre. « Pour le bien et la conservation de l'Ordre, il faut taire toute espèce de ressentiment, ne pas parler de plainte, oublier les torts respectifs et nous embrasser. » On s'embrasse, mais un baiser ? c'est une preuve d'entente bien faible, quand il n'est échangé que pour la galerie. La séance du 10 juin 1828, où n'assistent que les présidents d'ateliers et les dignitaires de l'Ordre, quoique moins tumultueuse, est aussi révélatrice des profondes divergences d'opinions suscitées par le projet d'acquisition ou d'édification d'un local. Le préfet en est enchanté : « Cet état de division est très profitable à l'autorité légitime. » Ces dissensions font dans les ateliers le plus mauvais effet. Des projets de rébellion se dessinent contre les dirigeants de l'obédience. A la loge *La Jérusalem de la Constance* le frère Astier qui rend compte de la séance à laquelle il a assisté comme vénérable se montre pessimiste. « Il pense que la maçonnerie est dans un état de fermentation tel qu'il regarde comme très éloignée l'époque où le Grand Orient pourrait être uni avec le Suprême Conseil de l'écosisme à moins toutefois que le duc de Choiseul ne soit élu un des grands-maitres adjoints du rite français. » (1) Un autre vénérable, le frère Jarry « a manifesté l'intention d'engager les loges de la capitale à former un pacte d'union contre le Grand Orient » — ce qui ne veut pas dire qu'elles ont l'intention de quitter l'obédience, mais de s'insurger contre son Conseil ou mieux (le mot est dans le rapport du 18 juin) « contre les meneurs du Grand Orient ». Ce projet de confédération ne rencontre pas assez d'adhésions pour pouvoir être réalisé.

* * *

Devant tous ces rapports qui nous ont permis de suivre d'une façon si pertinente le processus de l'idée républicaine ou au moins libérale dans la Franc-Maçonnerie, on s'effare vraiment à constater leur inutilité. A distance, d'après les récits qui nous en ont été faits, nous voyons les règnes de Louis XVIII et surtout de Charles X comme ayant imposé à la

(1) Sur l'état des relations qui existaient alors entre le rite français et le rite écossais voir notre *Histoire de la Franc-Maçonnerie, La Franc-Maçonnerie chez Elle*. On offrait en effet au duc de Choiseul, Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil, un des postes de Grand Maître adjoint du Grand Orient, laissé vacant par la mort du maréchal de Lauriston, mais le duc de Choiseul ne l'accepta pas.

France un insupportable despotisme. Il nous faut quelque peu en rabattre. Certes la liberté n'était qu'un mot, les citoyens étaient redevenus des « sujets », épithète rétablie par la Charte qui avait produit le plus détestable effet, l'ecclésiastique opprimait les consciences. Il fallait être ou paraître bien-pensant si l'on voulait avoir ou garder un emploi, conserver ses clients si l'on était boutiquier, faire des affaires si l'on était négociant. La presse était surveillée ; et par les exploits de la censure on a pu juger de la susceptibilité de cette dernière. Cet état n'était pourtant pas pour les Français chose nouvelle. Et d'autre part on ne peut nier, que derrière cet appareil d'injustice, ne se fit jour un libéralisme assez vif, dont certains hommes de gouvernement, eux-mêmes, n'étaient pas exempts. Les excès de la Terreur Blanche dans le midi n'avaient pas été approuvés en haut lieu, et, si leurs auteurs ne furent point punis, les préfets reçurent néanmoins de précises instructions pour arrêter ces compromettants témoignages de loyalisme.

* * *

Pourquoi cependant cette période de l'histoire paraît-elle une des plus pénibles qu'ait subies la civilisation française ? Pourquoi nous semble-t-il que nous aurions préféré vivre sous Louis XV que sous Charles X, malgré la torture et les lettres de cachet qui, sous le premier, punissaient les esprits rebelles et dont le second ne pouvait plus user ? Les actes de la Terreur rouge nous horrifient, ceux de la Terreur Blanche nous répugnent. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas l'amour de la patrie qui les inspire, aussi ignominieuses qu'aient été parfois les manifestations de cet amour, mais un fanatisme religieux. Ce n'est pas tant l'esprit républicain qui est pourchassé, que l'esprit anticatholique. Les massacres de protestants dans le Midi en sont la preuve. Notre âge admet plus facilement la servitude ou l'oppression des corps que celles de la conscience. Depuis que la philosophie a revendiqué les droits de la pensée, depuis que la Tolérance — cette vertu inconnue du moyen âge et dont le mot même ne prit naissance qu'à la fin du xv^e siècle sous la plume de Thomas Morus, — est devenue, grâce à la Déclaration des Droits de l'Homme, un article presque obligatoire de tout statut gouvernemental, les attentats contre cette pensée et contre la libre croyance nous semblent moins pardonnables que les autres. Les guerres civiles provoquées au cours des siècles par les rivalités religieuses, nous les jugeons plus sévèrement que

la Jacquerie ou les batailles des partis politiques. Nous n'ignorons pas qu'en s'appuyant sur le tribunal de l'Inquisition les rois catholiques n'avaient d'autre ambition que de lier leurs sujets d'une même chaîne spirituelle afin de les gouverner plus facilement — préjugé auquel obéirent également les terroristes, ces dévôts laïques. Ce n'était pas la piété qui les inspirait, mais le souci de leur sécurité. Néanmoins ils nous demeurent odieux, comme nous sont odieuses les persécutions subies par les catholiques dans les pays comme l'Angleterre, au temps où Henri VIII et Marie Tudor les envoyaient au gibet ou au bûcher. Sans la révocation de l'Edit de Nantes, sans les dragonnades et les protestants assassinés ou contraints à la conversion, Louis XIV nous apparaîtrait avec la pure somptuosité de ce château de Versailles d'où rayonnaient sur l'Europe entière les feux éclatants de sa couronne. De même que dans ce Versailles nous ne voulons plus voir ces appartements aux vitres cassées et aux murs dégouttant des « morveaux » des seigneurs, ces parcs excrémentiels et les poux abrités sous la perruque des Grands et les pourpoints salis de la graisse des repas et de la bavure des chandelles, nous ne regarderions ce règne éblouissant que par le gros bout de la lorgnette. Son absolutisme a fini par lui valoir les huées du peuple parce qu'il se masquait d'hypocrisie. Sur le Roi-Soleil le bigotisme de Madame de Maintenon a jeté une ombre qui, loin de se dissiper, s'est épaissie avec les ans.

On accepte ou du moins on conçoit le despotisme réduisant ceux qui lui font obstacle. Nous avons beau nous insurger contre le droit de la Force, nous savons au fond de nous-même qu'elle règle toutes les actions humaines, les plus dignes d'amour comme les plus haïssables. Si aucun mépris ne s'attache à l'ombre de Napoléon, c'est parce qu'il ne se fit le persécuteur d'aucune église. Ses démêlés avec le pape n'altèrent point cette constatation. Si les autocraties actuelles, celles du bolchevisme russe comme du fascisme italien, tout en témoignant d'une sympathie particulière ou pour l'impiété ou pour un mode de piété, peuvent durer, malgré la colère de leurs ennemis, c'est parce qu'en vérité elles ne vont pas jusqu'à fouiller les âmes.

Les querelles entre catholiques — gallicans et ultramontains — au xvii^e et au xviii^e siècles, la rivalité des jésuites et des jansénistes, s'extériorisant dans des écrits passionnés qui prenaient le public comme juge de la plus pure orthodoxie, ont entretenu dans le pays un état d'agitation préjudiciable à la tranquillité, et conséquemment à la sécurité du régime. Habituer le peuple à « parler religion », c'était le préparer à « par-

ler politique ». Les luttes religieuses, qui eurent une répercussion fâcheuse sur la politique du royaume, ont, bien avant et bien plus que la propagande des philosophes, préparé les esprits à la rébellion. Cela ne veut pas dire que l'Eglise a prémédité la Révolution française, ce serait folie. Mais tout penseur, soucieux de droiture, sera forcé de convenir qu'elle lui a préparé les voies.

Or, ce qui ressort le plus vivement du gouvernement des Bourbons au début du XIX^e siècle, c'est sa tendance ecclésiastique à peser sur les consciences. Tout manquement à l'Autel est assimilé à un attentat contre le trône. Lisons toutes ces notes de police dont nous n'avons cité que les passages les plus significatifs par rapport à notre sujet, ils n'omettent jamais de préciser les paroles ou les actes attentatoires à la fois à *l'état et à la religion*. Qu'on ne s'y trompe pas. C'est cette alliance qui provoque la critique des esprits indépendants, des légitimistes que groupe le *Constitutionnel* comme l'indignation des libéraux. La Révolution a laissé en France des germes qu'aucune puissance ne peut et ne pourra extirper. Quand de nos jours une nation voisine a fait de l'antisémitisme en action, l'Europe civilisée a été frappée de stupeur. Tout de suite on a évoqué les temps médiévaux. L'anachronisme du geste a indigné, plus que sa cruauté. Sans l'Eglise inspirant sa politique, Charles X nous paraîtrait plus majestueux.

Ce qui sous son règne encourage l'adversaire, c'est que cette collaboration du catholicisme et de l'Etat gêne ce dernier dans ses mouvements. L'Eglise le protège et le compromet en même temps. L'Etat surveille les écarts de croyance, les contrarie, mais il n'ose point, comme au XVII^e et même au XVIII^e siècle les poursuivre. Il sera même obligé, sous la puissance de l'opinion publique, de secouer le joug clérical et de consentir à l'expulsion des Jésuites. Mesure que cette opinion juge avec raison inspirée par l'intelligence des ministres beaucoup plus que par la volonté du roi. Les sociétés secrètes qui se créent sont — quand cela se peut — réduites au silence absolu ou à l'inaction, parce que leur dessein évident est de changer la forme du gouvernement. Les francs-maçons, eux, demeurent à peu près intangibles. Il y a là un phénomène tout à fait intéressant du besoin que possède l'Etat de composer avec l'esprit demeuré de l'époque révolutionnaire, en même temps que de son désir de se montrer moins despotique que l'« ogre de Corse ». Nous ne pouvons nous déprendre de quelque étonnement en constatant que les frères, dont on nous rapporte les propos d'une insolence parfois presque invrai-

semblable, ne soient pas arrêtés et emprisonnés. Il eût fallu évidemment avouer l'espionnage, mais était-il difficile de les incriminer d'un délit imaginaire, et les magistrats étaient-ils assez peu sûrs pour ne point se plier aux suggestions du pouvoir ? On affecte — pourquoi ? — de ne pas considérer la Franc-Maçonnerie comme une institution dangereuse, malgré les cris d'alarme poussés par tous les préfets qui se succèdent à la police. Et pourtant, si les conseils directeurs protestent de leur loyalisme, nombre d'ateliers contredisent à ce loyalisme. On répondra qu'on ne pouvait faire retomber sur l'Ordre tout entier les imprudences de quelques agités. Mais ces agités ne forment pas une exception. Il n'est pas qu'un Morisson de Greenfield, dont le langage outrancier décèle une certaine exaltation d'illuminé, pour flétrir le régime, il en est d'autres, et nombreux qui, pour employer des termes moins violents, ne s'en montrent pas moins les contempteurs les plus résolus. Nous avons rapporté de leurs propos, mais ce chapitre eut pris un développement trop considérable s'il nous avait fallu les reproduire tous. C'est encore M. de Viel-Castel s'élevant dans la loge *Les Imitateurs d'Osiris* « contre le despotisme monarchiste et sacerdotal », l'avocat Beauregard du chapitre des *Amis de la Sagesse* y faisant le 17 juin 1828 « une apologie de la Révolution, une profession de foi la plus révoltante d'impiété et de démagogie » ; huit jours plus tard le frère Alexandre Joseph Laterrade disant avec ironie aux *Amis Incorruptibles* que son atelier avait au moins cet avantage de ne compter dans ses rangs « ni ministre de l'Intérieur pour solder des jésuites et des prêtres, ni de ministre de la justice pour violer la Justice ». Napoléon, si la Franc-Maçonnerie de son temps s'était livrée à de telles incartades, eut-il hésité à la ramener sans douceur au culte de sa puissance ? Evidemment non. Même la République de 1848 montrera une patience moins grande que Charles X envers les loges qui auront la velléité de s'occuper de la Chose Publique. Cette patience a-t-elle servi le roi ? et à ne la point garder peut-être eût-il encore précipité les événements ? Croire au respect de l'Institution, c'était délicatement la tenir en respect. Ses ramifications s'étendaient trop loin et s'élevaient trop haut pour qu'on pût prétendre à les facilement détruire. Nous ne pouvons nous expliquer autrement la mansuétude de l'Autorité à son égard, même durant les périodes où cette Autorité se montra particulièrement ombrageuse.

La politique de la Restauration, durant les quinze années de son existence, nous semble à distance incohérente. Avouons qu'elle s'était trouvée

dans une situation difficile. Se montrer conciliante dès ses débuts ? C'était vraisemblablement la première intention de Louis XVIII, mais l'équipée des Cent Jours, ce retour inopiné du prisonnier de l'Île d'Elbe l'obligeant derechef à un nouvel exil l'avait aigri. D'autre part ses serviteurs, tous ces émigrés qui avaient suivi sa fortune, étaient incapables de le bien conseiller. Non seulement ils demeuraient animés d'un esprit de vengeance contre ceux qui avaient profité de leur déchéance et même de leurs biens, mais leur absence avait été trop longue. Ils s'étaient tenus trop loin des événements, pour se rendre compte que ces événements avaient laissé leur trace dans l'âme et dans les habitudes de la nation. Des mœurs nouvelles s'étaient implantées dont ils ignoraient la profondeur. Renouer la chaîne avec les errements du XVIII^e siècle paraissait logique à ces légitimistes demeurés imbus des vétustes étiquettes et prérogatives du droit divin. Ces anciens usages de la monarchie étaient périmés, les ressusciter était une opération impossible. Le résultat de cette opération fut que cette monarchie, après l'emballlement du début, parut ce qu'elle était — et ce qui causa sa perte — impertinente et tracassière. Elle commit des actes que Louis XVI lui-même eut désavoués. Louis de Viel-Castel raconte ce fait : « Dans une petite commune de la Provence la municipalité ayant ordonné à tous ses habitants de tendre leurs maisons le jour de la Fête-Dieu sur le passage de la procession, un protestant s'y était refusé et avait été condamné à l'amende par le juge de paix, puis par le tribunal correctionnel d'Apt (1). Et pourtant l'article de la *Charte*, signée à contre-cœur par Louis XVIII, portait : « la religion catholique est la religion de l'Etat ; néanmoins chacun professe la sienne avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection ».

Les décisions du suffrage universel ne pesaient pas devant l'ostracisme des passions. L'Isère nomme député l'abbé Grégoire. Les élections ont été correctes ; malgré le désir du pouvoir on n'y peut relever la moindre irrégularité. N'importe ! La Chambre n'en veut pas. Elle l'invalide. Le motif donné ? La nomination de cet évêque schismatique, qui à la Convention avait voté la mort du roi, constituait un « outrage à la royauté ».

Il y eut pourtant au cours des deux règnes, deux tentatives d'adapta-

(1) Louis de Viel-Castel : *Histoire de la Restauration*. Paris, 1865, in-8°, T. VIII, p. 62 et 63.

tion à un système de gouvernement relativement libéral, qui ne furent pour ainsi parler que deux accalmies très courtes précédant des temps plus orageux. En 1819, on supprime pour les journaux la censure et l'autorisation préalable. Ils doivent fournir un cautionnement, leur directeur est responsable des écarts de plume de la rédaction, écarts qui continuent d'être sévèrement punis, mais enfin la presse de toutes les opinions, à condition que ces opinions soient... paisibles, a le droit d'exister. Une année après, l'assassinat du fils du roi non seulement avait fait revenir le pouvoir sur ces nouvelles dispositions, mais des lois « de tendance » avaient aggravé les anciennes.

Dans cet ouvrier sellier qui, dans un accès de démence mégalomane, avait assassiné le duc de Berry (père de celui qui mourut prétendant au trône de France sous le nom de comte de Chambord ou de duc de Bordeaux) on avait voulu voir l'agent des complots révolutionnaires. L'époque était trop trouble, le conflit des passions politiques trop profond pour que les royalistes ne crussent pas sincèrement à un mauvais coup perpétré par leurs ennemis. Charles Nodier écrivant dans le *Journal des Débats* : « J'ai vu le manche du couteau, c'est une idée libérale », ne faisait que synthétiser en une phrase imagée l'opinion de la majeure partie de ses contemporains. Et cet autre mot de Chateaubriand sur le duc Decazes : « le pied lui a glissé dans le sang », témoignait aussi de la responsabilité que l'on attribuait au ministre dont l'indulgence envers les libéraux était interprétée comme une trahison (1). La presse se vit de nouveau muselée par le rétablissement du monopole et de la censure, mais depuis une année elle avait repris goût à cette indépendance qu'on lui avait laissé prendre, malgré les limites bien restreintes encore de cette indépendance. Une avarice indigne moins qu'une générosité qui se reprend. Le gouvernement avait eu tort de se montrer un donateur imprévoyant. Pour demeurer plus cachées, les feuilles publiques hostiles aux Bourbons ne trouvèrent dans les rigueurs dont on les frappait ou dont on les voulait frapper qu'une raison de plus de continuer leur campagne. Charles X, comme son prédécesseur, avait voulu tenter un compromis. Le ministère Villèle renvoyé par la coalition des opposants avait

(1) *Le Drapeau blanc*, le fameux journal de Martainville, qui avait pour devise « Vive le roi, quand même » s'était surtout signalé par son emportement. Il avait nettement accusé le duc Decazes d'avoir armé le bras de Louvel. Les Ultras allèrent jusqu'à déposer à la Chambre une pétition tendant à la mise en jugement du ministre.

fait place à un ministère Martignac par lequel la royauté de droit divin abandonnait au parlementarisme une partie de ses privilèges. La Censure, le Monopole et la Tendence sont de nouveau abolis. Cette fois encore comme en 1819 l'essai de conciliation ne dure qu'une année jusqu'à l'instauration du gouvernement Polignac le 9 août 1829. On savait celui-ci décidé à faire délibérément machine arrière, et le mouvement réflexe se produisit aussitôt chez les mécontents. L'antagonisme, relativement discret jusqu'alors, allait éclater au grand jour.

Les ateliers maçonniques sentent le péril et le signalent avec une violence qui témoigne nettement, et cette fois presque ouvertement, de leur hostilité au pouvoir. A Lyon l'orateur de la loge *Union et Confiance*, le f. v. Kauffmann, pousse un véritable cri de révolte :

« Ils (les hommes de la Restauration) traitent un peuple éclairé comme on traiterait des brutes ; ils refusent des lois devenues indispensables ; ils demeurent stationnaires quand tout marche autour d'eux ; ils seront brisés dans le choc, semblables à ces rouages de machines à feu qui, détachés par la chute de quelques tenons, se trouvent seuls opposés au mouvement général et sont brisés par les engrenages qu'emporte un irrésistible moteur. C'est en vain que ces hommes rêvant un pouvoir brisé et un empire théocratique tombé de vétusté, c'est en vain, dis-je, que ces hommes, intéressés à l'ignorance des peuples, voudraient empêcher les lumières de se répandre ; ils ont entrepris une tâche au-dessus de leurs forces. La raison les repousse, le bonheur du monde appelle leur défaite. L'instruction, et avec elle l'esprit de liberté ne peuvent plus rétrograder ; ils ne peuvent même plus s'arrêter ; il faut qu'ils marchent, qu'ils grandissent ; c'est un char lancé du haut d'une montagne rapide et qui descendra jusqu'au pied ; c'est un fleuve qui a monté sur ses rivages et qui roulera ses eaux jusqu'à la mer, en passant par toutes les digues qu'on lui oppose. » (1)

La suspension de la liberté de la presse surtout surexcite les esprits. Elle apparaissait d'autant plus comme une trahison que pour mieux se faire accepter et opposer leur méthode à celle de l'Empire, les Bourbons, dès la reprise de leur pouvoir, avaient proclamé cette liberté. Ils l'avaient par la suite plus ou moins comprimée, mais il est dans la vie des sociétés comme des individus un moment où on se refuse à la résignation. Déjà, en 1820, après l'attentat de Louvel, la loi suspendant les garanties de la presse avait été l'objet à la Chambre d'intrépides protestations où s'était distinguée l'éloquence de Manuel, du général Foy, de Benjamin Constant et de Lafayette. Celui-ci avait déjà prédit qu'en violant la Charte, ce

(1) Em. Rebold : *Histoire des Trois Grandes Loges de francs-maçons en France...* Paris, in-8°, p. 147 et 148.

pacte d'alliance entre la nation et le gouvernement, ce dernier s'exposait à une « grande catastrophe ». Déjà la majorité n'avait pas été si triomphale, car la loi n'avait été votée qu'à 27 voix de majorité — 136 contre 109. Renouveler ce geste était donc d'une périlleuse témérité d'autant plus que la presse s'était peu à peu émancipée, sournoisement d'abord puis d'une façon plus apparente. Sévir c'était chaque fois risquer d'amener des protestations et provoquer un procès où les condamnés jouaient le rôle intéressant de victimes. Il n'était pas que *Le Constitutionnel* qui critiquât le pouvoir, il y avait le *Figaro* qui comptait parmi ses collaborateurs Nestor Roqueplan et Jules Janin et où Auguste Blanqui faisait le compte rendu des Chambres (dès l'installation du ministère Polignac, dans la prévision des mesures qui allaient s'ensuivre, il était paru encadré de noir), *Le National* créé par Thiers, Mignet et Armand Carrel précisément pour lutter contre ce même ministère dont la composition laissait présager la volonté de réaction et que l'on prévenait nettement du résultat révolutionnaire de ses intentions considérées comme « un coup d'État », et bien d'autres feuilles moins importantes, aussi peu décidées à se laisser mettre en quarantaine. Et le « coup d'Etat » fut, mais il tourna cette fois à la confusion de ses auteurs. Le 26 juillet 1830 le *Moniteur* livra à la curiosité et à l'indignation publiques les célèbres « Ordonnances du roi relatives à la suspension de la liberté de la presse, à la dissolution de la Chambre des Députés et au nouveau mode d'élection » (1). Non seulement la presse était muselée, mais la Chambre des Députés était chassée pour laisser la place à un parlement-croupion !

Toutes les classes, même une partie de la noblesse, furent soulevées par une émotion inconcevable. Inconcevable pour notre époque, où la lutte de classes s'étant substituée aux rivalités religieuses ou idéologiques, une révolution produite par la communion de la bourgeoisie et du prolétariat peut difficilement s'envisager. Les intellectuels, les écoles, les marchands, les ouvriers marièrent leurs rancœurs et leurs espoirs. Des sociétés secrètes sortirent les « vengeurs de la liberté » — et les armes. L'armée, minée depuis longtemps dans ses cadres inférieurs, et dont les officiers supérieurs n'étaient pas tous d'un loyalisme bien résistant (peu de temps avant le préfet de police avait encore signalé à l'attention du gouvernement la loge *Les Amis de la Gloire* composée surtout de « mili-

(1) Il est si souvent parlé des fameuses Ordonnances de juillet qui causèrent la chute de Charles X que nous avons tenu à en reproduire le texte intégral. Voir Pièces Annexes n° IX.

taires de tout grade ») ne résista guère à la fureur des émeutiers. La Franc-Maçonnerie apporta aux Trois Journées son concours absolu et résolu. Et Charles X partit pour l'exil, emportant le remords d'avoir été trop sévère... (1) ou le regret d'avoir été trop faible.

(1) Rostopchine, le gouverneur de Moscou qui incendia cette ville pour arrêter l'invasion française, venu vers la fin de sa vie visiter Paris, alors que Louis XVIII occupait, selon son expression, « le trône en papier mâché de la Charte » avait déjà deviné alors le désastre auquel « aboutirait le règne de son successeur » : « Le caractère faible de Monsieur cédera aux importunités des affidés, et il voudra reprendre l'autorité despotique, ce qui amènera la fin de son règne. » Cité par le marquis de Ségur : *Vieux dossiers, petits papiers*. Paris, S. D., in-16, p. 121.



VII

LA FRANC-MAÇONNERIE
SOUS LOUIS-PHILIPPE

LA FRANC-MAÇONNERIE SOUS LOUIS-PHILIPPE



uelle va être l'attitude du duc d'Orléans envers les francs-maçons ? Elle ne devrait être que favorable, charmante même. Révolté sournois contre la royauté de son cousin Charles X, il a pris soin, sans se compromettre, de ne jamais prendre part au combat des partis. Donc rien à lui dire de la part de la Cour (qui s'en méfiait cependant), et tout à espérer de la part des opposants. La Franc-Maçonnerie

avait déjà pensé — du moins le Grand Orient — à lui offrir la Grande-Maîtrise. C'est la police encore qui nous en apporte le témoignage — et par une note tout à fait curieuse du 5 mai 1828. La voici :

« 5 mai 1828.

Grand Orient.

Nomination d'un Grand-Maître.

Candidats : MM. Macdonald et Lauriston. Point de chances pour ce dernier. Vient ensuite M. le duc de Choiseul, qui n'aura pas la majorité.

On pourra nommer une commission pour aller sonder M. le duc d'Orléans qui, sans doute, n'aura pas oublié combien cette grande-maîtrise fut fatale à la France et à son père.

On présentera un cinquième candidat, M. de *Lafayette*, pour diviser les partis. »

Le préfet est bien — trop bien ! — dans le secret des dieux, car enfin si la teneur de cette note est exacte — et elle l'est selon toute vraisemblance — il est certain qu'elle trahit les préoccupations des membres du Conseil ou de ceux que Caille a appelés « les meneurs du Grand Orient ».

Les frères en grande majorité doivent ignorer ces combinaisons — un pamphlétaire moderne dirait les « combines » — qui se machinent toujours à l'insu des loges. Maintenant la police ne montre-t-elle pas une naïveté déconcertante en estimant que *sans doute* le souvenir de son père incitera le duc à refuser le grand cordon de l'Ordre ? D'ailleurs l'insinuation ou plutôt l'affirmation manque de base. En quoi la grande-maîtrise de Philippe-Egalité a-t-elle été fatale à la France et à lui-même ? C'est ajouter foi au raconter qui le montre fomentant la déchéance de son cousin Louis XVI dans les conventicules secrets du Grand Orient. D'autre part en quoi sa qualité maçonnique lui fut-elle fatale ? Quand son procès s'instruit, il y a belle lurette qu'il a rejeté cette qualité — et avec une désinvolture qui ne fut pas sans lâcheté. Sur ce point, les frères ne s'y trompèrent point qui, une fois l'Institution sortie de sa torpeur, brisèrent solennellement l'épée aux franges d'or, dont le pommeau s'ornait du triangle symbolique.

Maintenant il se peut que le « sans doute » de la police ait comporté quelque restriction. Le ministre et le préfet n'étaient peut-être pas si assurés de la répugnance du duc d'Orléans à ceindre le somptueux insigne. Des adversaires de la « secte », d'une façon détournée, exprimaient la crainte de son acceptation. Nous en avons la preuve dans une brochure qui parut en 1827 intitulée *Révélation au roi d'un affreux complot, tramé dans les repaires de la Franc-Maçonnerie, contre la religion et le trône, suivie d'un Avertissement à S. A. R. le duc d'Orléans, odieusement trompé par la profonde hypocrisie de plusieurs loges maçonniques* (1). Nous ne prendrons pas la peine de ressasser les méfaits dont on charge la Franc-Maçonnerie dans toute une partie de cet opuscule. Les rapports policiers nous ont déjà familiarisés avec cette littérature qui ne nous apprend rien de nouveau. Mais cet *Avertissement* — en grosses lettres dans le titre — prouve que l'auteur était au courant des « sondages » opérés à l'endroit du duc par « plusieurs loges maçonniques ». Et ces « sondages » devaient avoir circonvenu le duc ou du moins ne l'avoir guère indigné, car on le met en garde contre la « profonde hypocrisie à laquelle la ligue maçonnique a eu recours pour surprendre votre religion et enchaîner ainsi en quelque sorte un Prince dont elle abhorre les vertus et le rang social ». Voilà une phrase dont la précision étonne. Il y avait donc eu une tentative de séduction, et mieux qu'une tentative, puisque l'écrivain antimacçon emploie le verbe

(1) Paris, chez Hivert, 1827, pièce in-8°, 16 p.

suggestif : enchaîner ? Impossible pourtant de suspecter la valeur du renseignement. L'auteur, malgré son anonymat, ne se serait pas risqué à l'avancer, surtout dans une brochure destinée au duc, et moralement et judiciairement inattaquable en raison du loyalisme qui l'avait inspirée. Oh ! ne croyons pas qu'il englobe tous les francs-maçons dans sa réprobation. Il a l'adresse de faire des réserves — et importantes ! « Un très grand nombre d'initiés sont des sujets dévoués à l'auguste dynastie des Bourbons. Un très grand nombre de personnes d'une rare vertu et d'un mérite éminent sont affiliées à tous ou presque tous les grades, mais celles-ci sont dupes, ne servent qu'à cacher sous le manteau brodé de leur noblesse les adeptes cachés dans des loges ténébreuses. » Donc il sied de mettre en garde Son Altesse Royale « contre les tentatives à venir de la coalition maçonnique ». Que pouvaient être ces tentatives à venir, sinon l'offre de la Grande-Maîtrise ? Encore une fois comment se fait-il que le préfet de police (car rappelons que la brochure est de 1827) n'ait pas « confidentiellement » — selon sa coutume — confié à son ministre l'inquiétante anecdote ? Ignorance... ou prudence.

Ces explications étaient nécessaires pour faire comprendre l'enthousiasme montré par les francs-maçons dans leur accueil au duc d'Orléans, bénéficiaire des Trois Glorieuses. Le Carbonarisme qui conspire pour la République dépasse la note. D'ailleurs veut-il tellement la République ? Ce Roi-Citoyen ne doit-il pas lui donner satisfaction ? L'avocat général au procès des Quatre Sergents, en faisant l'historique du complot disait : « Il s'agissait de changer l'ordre de l'accessibilité au trône et d'exciter les citoyens à la révolte. » Combien curieux ce membre de phrase : « Il s'agissait de changer l'ordre de l'accessibilité au trône » et à quelles réflexions ne prête-t-il pas ? Y eut-il aussi dans ce procès des pièces secrètes qu'il valait mieux pour tous ne pas révéler ? Lafayette, son grand chef, a signifié symboliquement l'adhésion du Carbonarisme au nouveau régime. Il a mis son bras sous celui du Prince au balcon de l'Hôtel de Ville pour le présenter au peuple ; ce signe n'implique-t-il pas le renoncement à cette opposition qui dure depuis des lustres, en même temps que la confiance mise par ce peuple en le libéralisme futur des institutions ? La Franc-Maçonnerie exulte. C'est son triomphe, cette fuite honteuse de celui par qui s'éteindra la dynastie régnante des Bourbons et qui emporte pour jamais avec lui les errements despotiques et le fanatique orgueil de la monarchie de droit divin.

Cette fois, beaucoup plus qu'en 1789, le Grand Orient a le droit de

revendiquer une responsabilité. Ce n'est pas lui qui a agi en tant que puissance directrice, mais ses loges. Ses membres sont descendus dans la rue, et Paul Adam, ce romancier, qui s'est plu à placer des fictions dans un décor d'histoire orné de riche pacotille, n'a fait que vêtir la vérité d'arabesques littéraires lorsque, dans son roman *Au Soleil de Juillet*, il met en scène des francs-maçons s'indignant contre les Ordonnances, ayant préparé la révolte dans le secret de leurs tenues et donnant de leurs personnes aux abords des barricades. Beaucoup d'entre eux paieront de leur vie leur amour de la liberté (1). Lafayette est devenu leur idole. Deux ans auparavant ce survivant de la Grande Révolution était comme un drapeau trop apparent. On n'osait pas encore l'arborer. On a vu sur la note de police plus haut reproduite que la candidature de Lafayette à la Grande-Maîtrise était considérée comme devant « diviser les partis » au lieu de les unir. Le rapport du préfet le 12 juin 1828, examinant cette éventualité, disait : « Le nom de ce dernier (Lafayette) semble encore effrayer les plus déterminés d'entre les maçons républicains. » Et dans son rapport du 20 juin on lit ce pronostic : « M. de Lafayette n'aura que peu de voix. »

Et voilà que Lafayette est devenu l'idole ! « Il a eu du mérite. » Son républicanisme a abdicé en faveur de la monarchie, mais d'une monarchie républicaine. Il le croit et il le dit. Le 12 août 1830, donc peu de jours après l'avènement, il écrit de Paris à un de ses correspondants :

« Les républicains, dont je suis, comme vous savez très bien, ont eu leur mérite, ils ont sacrifié leurs inclinations à l'union, à la sécurité, aux considérations étrangères. Nous avons demandé une *république royale* ; nous l'aurons, j'espère ; les améliorations seront successives. Le choix du roi est bon, je le pensais, je le pense encore depuis que je le connais, lui et sa famille. Tout n'ira pas le mieux possible ; mais la liberté aura fait de grands progrès et en fera encore. Au reste j'ai fait ce que ma conscience me dictait, et si je me suis trompé, c'était de bonne foi. » (2)

* * *

Lafayette est le héros des Trois Glorieuses. Si le duc en est le bénéficiaire, lui en est le triomphateur. L'exaltation des maçons se conçoit. Lafayette est des leurs. Il a rapporté jadis du Nouveau Monde le grade le plus rutilant de l'Écossisme. Son titre de « Grand Inspecteur Général

(1) Voir aux Pièces Annexes n° IX une adresse au Peuple parisien de la loge *Les Amis de la Vérité* « décimée » dans les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830.

(2) *Mémoires de La Fayette*, T. VI, p. 421 et 422.

du Conseil Suprême d'Amérique » permet de rappeler son passé glorieux de compagnon de Washington et de l'appeler pompeusement « le libérateur des Deux Mondes ». Les loges du rite français et du rite écossais prennent l'initiative de lui offrir « une fête maçonnique et patriotique ». Cette fête a lieu le 9 octobre 1830 « dans un temple richement décoré, où brillent de toutes parts les couleurs nationales. Elle est présidée par le Souverain Grand Commandeur du Rite Ecossais, le T.°. Ill.°. F.°. duc de Choiseul, pair de France ayant à ses côtés l'Ill.°. F.°. comte Alexandre de Laborde, membre de la Chambre des Députés et premier aide de camp de S. M. Louis-Philippe, roi des Français ». Nous ne rapporterons pas ici tous les détails de cette manifestation ; seuls nous doivent intéresser ceux qui témoignent de la part prise par la Franc-Maçonnerie au succès de la Révolution. On a fait appel, pour donner à cette fête son émotion « patriotique », à tous les frères qui ont été blessés en luttant pour la liberté. Ils sont reçus solennellement avec les honneurs maçonniques et sous la voûte d'acier ; et le président « célèbre la gloire impérissable des dignes vengeurs de la patrie et de l'humanité ». Et le duc de Choiseul ajoute : « Déjà, dans la Chambre des Pairs, j'ai payé un juste tribut d'éloges à tant de vertus, en présentant un rapport sur les récompenses nationales qui vous sont dues, et que vous décernera la patrie reconnaissante... Recevez donc, braves maçons, recevez nos hommages unanimes avec l'expression de notre admiration. » Et répondant au nom des braves blessés, le f.°. Dupin aîné, orateur du Suprême Conseil de l'Ecossisme, se félicite « de porter la parole pour ceux à qui nous devons d'être désormais membres d'un Etat libre, de vivre sous les lois d'une Charte en harmonie avec nos désirs et nos besoins, dont le premier gardien est le Roi-citoyen, que nous devons à la glorieuse révolution qui vient de nous replacer à la tête de la civilisation ! » Acclamations : « Vivent nos immortels blessés ! Vivent les sauveurs de la patrie ! Vivent les restaurateurs de notre liberté. » Et la Marseillaise « chant national » qu'une musique exécute, ajoute à l'enthousiasme général. En accueillant ensuite Lafayette, que salue une frénétique ovation, le duc de Choiseul affirme en termes plus décisifs encore la joie de la Franc-Maçonnerie tout entière :

« Les Maçons régis par leurs lois, peuple invisible au milieu d'un monde profane, soumis aux lois générales tout en conservant la scrupuleuse observance de leurs rites au milieu du mouvement universel, se reconnaissant par leurs signes, identifiés par des principes aussi antiques que le monde ; ce peuple de frères a vu avec la joie la plus pure le triomphe de la liberté, de l'égalité ; triomphe sacré qui rend à la France sa dignité, ses droits et sa